



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# LECTURES

LA REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

# DOSSIER

JANVIER - FÉVRIER 2014



**LE MÉTIER DE  
BIBLIOTHÉCAIRE  
EN FÉDÉRATION  
WALLONIE-  
BRUXELLES**

**184**

# •• Sommaire



Bibliothèque de Namur  
© Philippe Herbet

## Introduction

Autoformation et « Social » en bibliothèque ..... 35  
par Florence RICHTER  
rédactrice en chef de *Lectures*

### 1. Le profil du métier

- Pablo Picasso disait : « Le métier, c'est ce qui ne s'apprend pas »  
Fonctions et tâches en bibliothèque ..... 37  
par Philippe COENGRACHTS  
président du Conseil des bibliothèques

- Brève sur le Référentiel de compétences ..... 39  
par Annie LIÉTART

- Quelles compétences pour quels bibliothécaires en 2014 ? .. 40  
par Jean-François FÜEG  
directeur du Service de la Lecture publique,  
ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Réflexion de l'APBD ..... 43  
par Françoise DURY  
présidente de l'APBD

- Réflexion de la FIBBC ..... 46  
par Jean-Michel DEFAWE  
président de la FIBBC

### 2. La formation

- Le bibliothécaire de formation,  
cheville ouvrière de la promotion de la lecture ..... 49  
par Viviane BESSEM  
professeur honoraire à la Haute Ecole de la Province de Liège,  
et à l'IPEPS Liège

- Faut-il faire des études pour être bibliothécaire ? ..... 56  
par Natacha WALLEZ  
maître de formation pratique,  
Haute École Paul-Henri Spaak,  
Institut d'enseignement supérieur social des sciences  
de l'information et de la documentation (IESSID)

- Brève sur la méthodologie ..... 60  
par Guy LÉONARD

- Bibliothécaire ou documentaliste ?  
Des professionnels de l'I&D ! ..... 61  
par Guy DELSAUT  
administrateur, Association belge de Documentation (ABD-BVD)

- La formation continuée du personnel  
des bibliothèques publiques en FWB ..... 66  
par Laetitia DELVOIE  
coordinatrice de la Formation des bibliothécaires,  
Service de la Lecture publique

## 3. Un peu d'histoire

- Histoire de la Lecture publique ..... 70  
par Bruno LIESEN  
assistant et collaborateur scientifique,  
Archives, Patrimoine et Collections spéciales –  
Réserve précieuse, ULB

- Libres propos en matière de déontologie ..... 77  
par Jean-Claude TRÉFOIS  
bibliothécaire en chef honoraire, Bibliothèque centrale du Hainaut

## 4. Près de chez nous

- Investir dans la qualité : le personnel dans le secteur  
bibliothécaire flamand ..... 79  
par Maarten VANDEKERCKOVE  
agentschap Sociaal-Cultureel Werk voor Jeugd en Volwassenen,  
Domeinverantwoordelijke openbare bibliotheken, Vlaanderen

- Le point sur la Flandre ..... 84  
par Maïke SOMERS  
bibliothecaris in residence, Locus vzw

- Le métier de bibliothécaire : comparaison avec la France .... 90  
par Yves ALIX  
inspecteur, Inspection générale des bibliothèques (France)

- Le métier de bibliothécaire en Europe ..... 94  
par Vincent BONNET  
directeur du Bureau européen  
des associations de bibliothèques,  
d'information et de documentation (EBLIDA)


## 5. Enquête et Sondage en Fédération Wallonie-Bruxelles

- Je travaille à la bibliothèque..., et moi je suis usager...  
Enquête auprès de 12 bibliothécaires, et quelques usagers ... 101  
par Hugues DORZÉE,  
rédacteur en chef adjoint d'*Imagine*

- Je suis étudiant bibliothécaire, et j'aime ça ! ..... 111  
Sondage réalisé par Nicolas BORGUET  
Service de la Lecture publique,  
Paulette TEMMERMAN  
Secrétaire de rédaction de *Lectures*,  
Jean-François FÜEG et Florence RICHTER.  
Auprès des étudiants de 2<sup>e</sup> année 2013-2014  
dans les Écoles de bibliothécaires en FWB

## INTRODUCTION

# •• Autoformation et « Social » en bibliothèque

par Florence RICHTER   
 rédactrice en chef de Lectures

**D**ans ce dossier de *Lectures*, on ne parle que de nous, ou presque. Nous ? Les bibliothécaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les auteurs évoquent les nombreuses évolutions du métier, ces dernières années : on lira les articles de l'actuel président du Conseil des bibliothèques publiques, d'un membre du groupe de réflexion sur le Référentiel de compétences, du directeur du Service de la Lecture publique au ministère, des présidents des associations professionnelles, de plusieurs experts en formation, d'un historien de la Lecture publique et d'un ancien directeur de bibliothèque centrale qui évoque la déontologie, et aussi d'un administrateur de l'ABD rappelant la proximité entre les bibliothécaire et documentaliste - tous deux des professionnels de l'Information & Documentation (I&D) . Pour terminer avec une enquête d'un journaliste auprès de bibliothécaires et d'usagers aux profils divers, mais aussi avec un sondage original, réalisé en septembre dernier pour ce dossier de la revue *Lectures*, auprès d'étudiants de la 2<sup>ème</sup> année académique 2013-2014, grâce à la collaboration de leurs professeurs. Ce dossier exceptionnel interroge aussi des spécialistes du métier près de chez nous : en Flandre bien sûr, et en France, mais encore dans quelques autres pays européens où l'on découvre des bibliothécaires mutants ! Un grand merci à tous pour ces contributions essentielles.

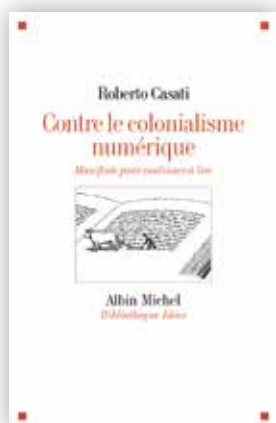
### **Manifeste pour la « lecture approfondie »**

Chaque contributeur au présent dossier évoque à sa manière la modernisation éminente, efficace et dynamique des bibliothèques publiques d'aujourd'hui, en Belgique ou ailleurs. Bien sûr, on cite l'importance de la

nouvelle technologie du numérique : à ce propos, l'enthousiasme n'est pas absolu. Comme face à toute nouvelle technique humaine, on évalue les avantages et les inconvénients. On parle beaucoup et partout des atouts évidents du numérique ; mais rappelons ici deux lourds problèmes, à savoir le coût écologique des matériaux et de leur utilisation, ainsi que la très réelle standardisation des outils numériques et de leurs usagers : voir à ce propos l'article, signé par Thibault Le Texier, le 29 octobre 2013, sur le site de *La vie des idées*, et intitulé « Misère de l'Humanité numérique ».

À lire aussi, le récent ouvrage *Contre le colonialisme numérique : manifeste pour continuer à lire* de Roberto Casati (éd. Albin Michel, 2013) qui écrit : « accéder à l'information, ce n'est pas lire ; lire, ce n'est pas comprendre ; et comprendre, n'est pas encore apprendre. Il nous faut inventer les moyens de résister à la culture de l'impatience [...] choisir utilement entre des parcours qui captent l'attention et d'autres qui la protègent. » La fameuse « lecture approfondie » doit (re)trouver sa place dans (et / ou hors de) l'univers numérique.

On repense ici à l'essai de Nicholas Carr au titre explicite : *Internet rend-il bête ?* (éd. Laffont, 2011) qui citait des études de cognitivistes concernant les effets sur le cerveau humain, d'une part de la lecture sur écran, et d'autre part via codex. Les études en Sciences humaines (et Sciences dites dures) se sont en effet emparées de la question : voici une seule référence en la matière, le récent et très nuancé dossier « Générations numériques : des enfants mutants ? » (in *Sciences humaines*, octobre-novembre 2013). Le constat est sans appel : la « culture du zapping » doit être régulée par un usage approprié des potentialités formidables du numérique, car « l'enjeu est ici de préserver, pour les nouvelles générations, une forme d'intelligence plus profonde



[...] les jeunes adultes retiennent plus les accès (liens) que les contenus eux-mêmes et leur synthèse. » (Olivier Houdé, « Les écrans changent-ils le cerveau ? »).

On songe encore au congrès mondial de l'IFLA en 2012, où l'on s'est interrogé sur une déontologie renouvelée du métier de bibliothécaire via la lutte contre la « googélisation des esprits », évoqués par ex. dans deux articles signés par Mireille Lamouroux : « IFLA 2012 : focus sur l'éthique et l'évolution des métiers » et « IFLA 2012 : focus sur la formation en ligne et les outils nomades » (in *Documentaliste – Sciences de l'information*, ADBS, mars 2013).

### **L'autoformation et le « Social »**

L'un des autres leitmotivs essentiels répétés dans les articles du présent dossier paraît l'évolution vers une bibliothèque, certes plus centrée sur les gens (et plus seulement sur les documents), mais articulée autour des préoccupations des individus en autoformation et questions sociales.

L'autoformation est évoquée par Yves Alix qui constate que le bibliothécaire devient petit à petit « médiateur de l'information, [...] une nouvelle espèce d'experts qui [aident] à gérer les modes d'accès au savoir » ; et l'analyse est proche chez Philippe Coenegrachts qui clôt son propos par cette réflexion : « Et demain ? Demain, nous devons continuer à évoluer, nous adapter, nous former pour être toujours plus en phase avec les besoins et attentes de nos publics, pour être en phase avec les évolutions du savoir, de la connaissance, des techniques. »

La bibliothèque, lieu d'intégration sociale, évolue continuellement. Les auteurs du dossier le

racontent : il s'agit d'un des domaines d'actions les plus vivants, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Flandre, par exemple.

À ce propos, encore deux références qui complètent les expériences évoquées par les auteurs du dossier de *Lectures*. Très utile, paru en 2013 dans la collection « Boîte à outils » de l'Enssib, et coordonné par Georges Perrin : *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques* ; ce livre aborde la question sous trois angles (travailler, se former, entreprendre).

En outre, il faut lire absolument *Des pauvres à la bibliothèque : enquête au Centre Pompidou*, par Serge Paugam et Camila Giorgetti (éd. PUF, coll. « Le lien social », 2013) ; cette enquête de type qualitatif met en évidence des constats parfois étonnants sur la présence des personnes défavorisées en bibliothèque : leur présence réelle et régulière « alors qu'on associe souvent la pauvreté à l'analphabétisme ou à l'inculture ; des usages spécifiques de la bibliothèque ; des relations contrastées avec les autres usagers ; et bien sûr un rapport aux normes différent. » On le sait, fréquenter une bibliothèque peut s'avérer essentiel « pour conjurer un processus de disqualification sociale ». Parmi les observations inattendues de cette enquête à la BPI, que penser de cet homme à la santé précaire et disposant manifestement de peu de ressources matérielles, qui s'asseyait toujours près de la fenêtre dans l'espace presse, mais se retrouvait rarement isolé : on le découvrait très souvent entouré d'une ou plusieurs personnes qui l'écoutaient attentivement, car il « tenait salon »... c'était une sorte de savant ayant ses disciples, qui discutait de nombreux sujets, souvent historiques, notamment avec des bibliothécaires du lieu. Ce profil d'usager en bibliothèque est sans doute plus courant qu'on le croit. ●

## 1. LE PROFIL DU MÉTIER

### ●● Pablo Picasso disait : « Le métier, c'est ce qui ne s'apprend pas »

À l'origine, le bibliothécaire était de manière générale quelqu'un au savoir très étendu, voire même érudit, ses compétences étaient vastes et devaient toucher tous les domaines de la connaissance. Les études actuelles comportent d'ailleurs toujours un certain nombre de cours de culture générale.

par **Philippe COENGRACHTS**   
président du Conseil des bibliothèques publiques

**A**u fil du temps le métier a évolué, les bénévoles de 1921 ont cédé petit à petit leurs places à des professionnels, notamment grâce au décret de 1978.

Celui de 2009, a entériné une situation bien connue depuis quelques années déjà : il n'y a plus un métier de bibliothécaire mais des métiers de la lecture. Informaticiens et animateurs occupent maintenant des postes subventionnables aux termes de la législation. Et il y en a bien d'autres.

Remarquons tout d'abord que les métiers sont très différents selon la taille de la bibliothèque. Lorsque l'équipe est réduite à une personne et demi, il est certain que la polyvalence demandée est bien plus grande, même si l'on assiste déjà à une certaine spécialisation puisque souvent dans ces petites unités le bibliothécaire est à temps plein et l'animateur à mi-temps.

Les compétences attendues sont très variées : ce sont des compétences liées à la gestion des documents, la gestion des partenariats, la gestion des réseaux, la gestion informatique, la gestion du personnel, la gestion administrative, la gestion financière. Et il faudra bien les assumer à un moment ou à un autre, seul, en équipe ou avec une aide extérieure. Qui n'a pas été confronté aux difficultés liées aux

marchés publics, que ce soit pour rédiger un cahier spécial de charges ou simplement des critères de choix.

Les diplômes ou formations d'origine sont eux aussi de plus en plus diversifiés pour faire face à tous ces besoins. Bien sûr, le bon vieux graduat en bibliothéconomie et documentation, baccalauréat maintenant, reste la base du métier mais ce qui est de plus en plus recherché, ce sont des personnes avec des parcours professionnels riches et multiples. Et tout menant à tout, nous citerons l'exemple de cette bibliothèque où l'on retrouve deux licenciés en philosophie à des postes aussi différents que gestionnaire de réseau informatique et coordinateur de projets culturels.

On assiste également à une spécialisation en fonction des publics rencontrés. L'exemple le plus connu étant celui des bibliothécaires jeunesse, mais on pourrait aussi imaginer de trouver de plus en plus de bibliothécaires « publics éloignés ».

Autre distinction, celle liée au type de document, médiathécaire, ludothécaire, arthothécaire, gestionnaire de fonds locaux, régionaux, voire même précieux. Dans les grandes bibliothèques, on assiste aussi à une spécialisation suivant les domaines du savoir, tel étant spécialisé en histoire, tel en sciences humaines, tel en beaux-arts, tel en BD.

On le voit, la palette est large, très large même et c'est aussi ce qui fait l'intérêt de ce métier, de ces métiers. Pour ceux qui le souhaitent, il est intéressant/utile/nécessaire/obligatoire (biffer les mentions inutiles !) d'acquérir et de développer des compétences supplémentaires.

Passons maintenant en revue quelques tâches ou métiers actuels en bibliothèque, tout en gardant à l'esprit que certains d'entre nous sont concernés de près ou de loin par à peu près tous ce qui sera évoqué ci-dessous :

- bibliothécaire : plus ou moins spécialisé, plus ou moins polyvalent...
- chauffeur : plus les réseaux se développent et plus il est nécessaire d'assurer le transport des documents à travers ces réseaux. L'instauration de bibliothèques à vocation encyclopédique et des catalogues collectifs a emballé le prêt inter bibliothèques et les dépôts dans les institutions les plus diverses.
- magasinier : plus les documents voyagent et plus ils doivent être manipulés. Ce qui signifie trier les retours, les retirer des rayons, les mettre en caisse, déballer les caisses, ranger les livres.
- technicien de surface : plus il y a de visiteurs, individuels ou collectifs et plus importante sera son intervention.
- directeur : ce terme recouvre des réalités bien différentes. Il s'agit bien plus d'une fonction que d'un grade. Certains directeurs de bibliothèques en région wallonne peuvent aussi bien être de niveau D6, B1, B3, A1, A3 ou A5. Ils peuvent aussi bien être à la tête d'une implantation unique ou d'un réseau d'une vingtaine d'implantations. Ils peuvent diriger une équipe de quatre personnes aussi bien que de cinquante personnes. Ils peuvent être seul responsable de la bibliothèque ou être secondés par un staff plus ou moins important.
- animateur : une fonction qui elle aussi recouvre des réalités très différentes. Ses tâches peuvent être très variées : visites de classes, conception et réalisation d'expositions, création d'événements, ateliers de lecture et d'écriture, conception d'animations pédagogiques, heure du conte, ateliers créatifs.

- informaticien : fonction très variée elle aussi. Cela peut aller du simple technicien de maintenance, capable de dépanner une imprimante, jusqu'au gestionnaire de réseau, en passant par le développeur.
- gestionnaire d'EPN : fonction de plus en plus courante vu le développement de ceux-ci en bibliothèque. Tâches et compétences très variées également allant de la maintenance des ordinateurs à l'animation de formations individuelles ou collectives, en passant par l'aide à la recherche.

On le voit à travers ce bref aperçu, les métiers de la bibliothèque et de la lecture sont multiples, l'évolution est en marche depuis longtemps déjà. Les plus « expérimentés » d'entre nous ont commencé à travailler à une époque où les PC n'existaient pas, où les claviers étaient ceux des machines à écrire (mécaniques !), certains ont même connu le temps où le libre-accès n'existait pas, où le bibliothécaire trônait derrière son guichet et allait vous chercher dans ses réserves les précieux livres qu'il jugeait adaptés à vos goûts ou à vos besoins. Que de chemin parcouru, que de changements vécus, que d'évolutions, que de révolutions !

Et demain ?

Demain, nous devons continuer à évoluer, nous adapter, nous former pour être toujours plus en phase avec les besoins et les attentes de nos publics, pour être en phase avec les évolutions du savoir, de la connaissance, des techniques.

Des bibliothécaires, j'en ai rencontré beaucoup mais chaque fois que j'ai eu l'occasion de parler avec eux, j'ai été frappé par la passion qu'ils mettaient dans leur vie professionnelle, et me revenait alors en tête cette pensée de Diderot : « Il faut être enthousiaste dans son métier pour y exceller. » ●

## ● ● Brève sur le « Référentiel de compétences » ● ● pour le métier de bibliothécaire en FWB

par Annie LIÉTART ●

*chef du Service des bibliothèques de la Ville de Namur*

Élaborer un référentiel n'est pas une mince affaire. Et la profession de bibliothécaire, en pleine (r)évolution, recèle de multiples facettes.

**A**ussi convient-il avant tout de réfléchir à la notion même de « bibliothécaire », ce personnage multiforme qui pourra tout à la fois exercer ses activités dans des domaines aussi divers que la documentation industrielle, les institutions scientifiques, voire des services d'archives et, bien sûr, la lecture publique où il sera tout autant catalographe que « initiateur au plaisir de la lecture ».

Multitâches, participant activement à la réflexion sur le livre électronique, initiateur de nombreuses actions visant à la promotion du livre et de la lecture sous toutes ses formes, diffuseur de culture(s), oeuvrant autant « hors les murs » que dans des locaux plus classiques,... le bibliothécaire-documentaliste mérite bien une formation plurielle, riche, ouverte sur des horizons évolutifs.

Un groupe de travail inter-réseaux de l'Enseignement de Promotion sociale a donc été constitué à l'initiative de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale. À l'intérieur d'un volume horaire spécifique correspondant à la formation de plein exercice, des représentants de l'Inspection, des professionnels de la formation et des techniciens de terrain œuvrent à la rédaction d'un programme assurant à la fois formation générale et acquisition de connaissances spécifiques, compétences scientifiques et tech-


niques d'animations, maîtrise de la sauvegarde des richesses d'hier et de l'utilisation des produits de demain.

La quadrature du cercle, disiez-vous ? Sans doute. Il n'empêche que le groupe de travail, au fil de réunions aussi nombreuses que constructives, revisite le programme existant, le revitalise, l'ancre dans le monde contemporain et l'ouvre aux perspectives nouvelles en créant des modules innovants. De cette manière, il a l'ambition de procurer à chacun, selon sa spécificité de breveté ou de bachelier, les outils nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles missions des bibliothèques, à la gestion de ressources contemporaines, à la maîtrise des flux d'informations et de techniques managériales.

Après de longs mois de travail, celui-ci est en passe d'aboutir. Rendez-vous en septembre 2014, pour découvrir une formation flambant neuve ! ●

## •• Quelles compétences pour quels bibliothécaires en 2014 ?

En trois décennies, les compétences attendues des bibliothécaires ont beaucoup évolué. Ceux que le décret de 1978 identifiait avant tout comme des techniciens de la bibliothéconomie et des passeurs de culture, exercent aujourd'hui un métier polymorphe, ils ont acquis une expérience en matière de gestion de projet, ils se sont frottés à l'alphabétisation, à l'animation et aux rencontres intergénérationnelles.

par Jean-François FÜEG   
directeur du Service de la Lecture publique

|| Ils sont familiers des ateliers d'écriture, *community managers* ou gestionnaires de réseau et le pilotage stratégique de l'action n'a plus de secret pour eux. Et puisqu'il agit sur un territoire, le bibliothécaire noue des partenariats avec les acteurs locaux des mondes culturel et social. Cette mutation a été prise en compte par le décret de 2009.

Le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques est axé sur la question du développement de la lecture. Il substitue la « bibliothèque projet » à la « bibliothèque institution de prêt ». Il cherche à rendre possible toutes les initiatives visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques dans leur mission de rencontre de la demande de lecture, qu'elle soit exprimée ou pas.

Les axes fondamentaux du décret sont :

- Travailler sur la demande ;
- Travailler dans une perspective de développement stratégique ;
- Travailler avec les autres intervenants, en développant des synergies tant avec les partenaires associatifs comme par exemple les centres culturels, les associations d'alphabétisation ou les maisons de jeunes qu'avec les institutions comme les centres publics d'action sociale et les écoles.

### Le plan de développement de la lecture (PDL)

Aux termes du décret, la bibliothèque est reconnue, et donc subventionnée, sur base d'un projet de cinq ans, qui doit être agréé par le ministre, sur proposition de l'Administration et du Conseil des Bibliothèques publiques. La grande nouveauté par rapport aux législations antérieures c'est que l'État n'indique plus ce qu'il y a lieu de faire, ce qui est pertinent pour toutes les bibliothèques quelle que soit la réalité sociale et culturelle des communes qu'elles desservent mais laisse la possibilité de construire un projet adapté à la réalité du territoire. De ce point de vue, le décret de 2009 est un décret de liberté. L'analyse des réalités locales est donc très importante pour la construction du plan.

L'émergence de nouvelles pratiques est évidemment liée aux changements que la société a connus. La place prise par les technologies de l'information et de la documentation, l'arrivée des réseaux sociaux, l'identification progressive de la bibliothèque comme troisième lieu de vie plus que comme institution de prêt n'ont pas été décrétées. En ce sens, la législation de 2009 s'adaptait à une réalité nouvelle. Mais tout effort législatif procède d'une volonté politique et le décret a clairement balisé l'avenir du secteur. La bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle est au service du développement





© Étienne Bernard

des pratiques de lecture, elle inscrit son action dans une perspective d'éducation permanente, elle se fixe elle-même des objectifs pertinents en fonction des réalités de son territoire. Ceci a évidemment des implications de taille en ce qui concerne les compétences attendues des bibliothécaires.

Il y a quelques mois, le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale a d'ailleurs modifié le profil professionnel du bibliothécaire, notant qu'il intervient « dans les bibliothèques publiques, au service du développement des pratiques de lecture sur le territoire de compétence où il exerce sa profession. L'exercice de celle-ci doit donc se comprendre dans le cadre global de la politique socioculturelle définie par les législations en la matière. » Lors de la rencontre entre bibliothécaires, étudiants en bibliothéconomie et enseignants des hautes écoles, qui s'est tenue le 22 octobre 2012 à Charleroi, il est apparu que les cours avaient déjà largement intégré ces réalités nouvelles. Dans l'enseignement de plein exercice, un groupe de travail « réfléchit sur l'adaptation de l'enseignement à l'esprit du nouveau décret [...] [et] a pour mission d'examiner les passerelles entre le métier ancien et les nouveaux aspects du métier<sup>1</sup>. Cette prise en compte du changement permettra certainement d'améliorer l'adéquation entre formation de base et exigences du métier mais pour toute une génération, formée à une époque où les notions de méthodologie de projet ou d'évaluation continue étaient inexistantes

dans les programmes, un accompagnement au changement était indispensable.

C'est pourquoi le Service de la Lecture publique a travaillé depuis quelques années, sur des programmes de formation spécifiques, parmi lesquels il faut rappeler les formations au plan de développement de la lecture, les accompagnements, individualisés des opérateurs et le programme de projets pluriannuels de développement de la lecture qui a réellement permis de mettre les équipes à la tâche sur les enjeux qui sont au cœur du décret de 2009. Une attention particulière a été portée sur le pilotage de projet. La méthode utilisée était fondée sur l'échange entre bibliothécaire ayant participé aux programmes de projet pluriannuel entre 2008 et 2013. Il s'agissait de faire émerger collectivement les difficultés, les réussites, les pistes nouvelles d'action née du processus. De cette manière, ce sont les acteurs de terrain eux-mêmes qui ont, à la lumière des expériences nées de tous les projets menés dans le cadre de cette expérience pilote qui ont mis en évidence les compétences nouvelles qu'ils souhaitaient acquérir ou améliorer. Ceci a, notamment conduit à la création de la brochure *Construction d'un plan de développement de la lecture local*. La démarche se poursuit à travers l'organisation de huit séminaires d'échange d'expériences qui déboucheront sur autant d'outils embrassant les domaines les plus divers de l'action des bibliothèques publiques dans le cadre du développement des pratiques de lecture.

<sup>1</sup> « Partagez l'aventure des bibliothèques », *Les Cahiers des bibliothèques*, n° 24, septembre 2013, p. 28.

La nécessité de disposer de profils plus diversifiés dans les bibliothèques a conduit à aborder la difficile question de la spécialisation. Le bibliothécaire de 1978 était polyvalent, catalogueur, gestionnaire de collection et en contact avec le public. En raison des changements de métier qu'implique l'évolution des bibliothèques, le législateur a prévu que de nouveaux profils professionnels puissent y être engagés et présentés au subventionnement. Il s'agit en particulier d'informaticiens et d'animateurs, généralement issus d'associations socioculturelles subventionnées mais aussi d'instituteurs, de logopèdes, d'assistants sociaux ou de formateurs en langues étrangères.

Depuis 2006, et la revendication très claire exprimée par le secteur lors de la rencontre de La Marlagne de pouvoir diversifier les profils<sup>2</sup>, cette question a toujours fait l'objet de tensions. D'une part, les bibliothécaires restent attachés à une vision polyvalente du métier, tout en reconnaissant d'autre part, qu'elle est difficile à maintenir dans une perspective de diversification des actions de la bibliothèque. Et de ce constat naît une insécurité professionnelle, exprimée de manière caricaturale par un collègue au lendemain du vote du décret : « demain, nous ferons tout et n'importe quoi, on sera des animateurs de club Med. »<sup>3</sup> Il y a en fait un nœud où le bibliothécaire entend protéger son excellence du métier fondée sur la connaissance de la bibliothéconomie, se rend compte de la nécessité de maîtriser de nouveaux savoirs et accepte l'arrivée dans son pré carré de collaborateurs issus d'autres secteurs.

Cette possibilité, même si elle est une réponse à des demandes du secteur, a parfois inquiété les bibliothécaires professionnels pour des raisons un rien corporatistes. Il faut cependant avoir à l'esprit que, d'une part le décret s'accompagne d'un refinancement, ce qui devrait permettre d'augmenter le niveau global d'emploi et que, d'autre part, il n'est pas question d'organiser des bibliothèques sans bibliothécaires. Par ailleurs, vu l'évolution en cours, il est évident que de nombreux bibliothécaires acquièrent des compétences nouvelles, notamment en animation. Malgré tout, le fait de penser les ressources humaines dans

la bibliothèque en termes de portefeuille de compétences reste problématique.

Lors de la rencontre entre bibliothécaires étudiants et enseignants évoquée plus haut, Stéphane Decissy, bibliothécaire dirigeant à Schaerbeek, avait pointé les compétences non strictement bibliothéconomiques qui lui semblaient indispensables au bibliothécaire contemporain :

- les notions de base en sociologie des organisations : systémique, stratégie, dynamique de groupes ;
- le travail en équipe : notions de conscience collective, de solidarité, d'assertivité. Il y a aussi la question du *leadership* pour le personnel dirigeant ;
- la gestion de projet : stratégie, opportunité, faisabilité, mise en œuvre, planification, évaluation ;
- la communication et l'animation : connaissances techniques en matière de communication écrite, vidéo, photo, réflexion sur le positionnement institutionnel, l'image institutionnelle de la bibliothèque, prise de parole en public, animation de groupes ;
- les notions de professionnalisme : rigueur, neutralité, déontologie, serviabilité, chaleur humaine. Ces notions sont rarement abordées dans les cours, or elles sont essentielles pour un travail où l'on est en contact avec le public<sup>4</sup>.

Ces quelques lignes résument l'enjeu. Il nous faut aujourd'hui continuer à organiser le réseau et ses opérateurs d'appui pour parvenir à les rencontrer, revisiter la formation de base, mobiliser les imaginations, acquérir collectivement des compétences nouvelles et embrasser avec générosité cette réalité qui s'offre à nous. ●


<sup>2</sup> Voir à ce sujet *Lectures* n°148, novembre-décembre 2013, pp. 22 et suivantes.

<sup>3</sup> « Le nouveau décret, questions des bibliothécaires (IV) », dans : *Lectures* n°174, janvier-février 2012, pp. 4-7.

<sup>4</sup> « Partagez l'aventure des bibliothèques », *op. cit.*, p. 26.

## ●● Réflexion de l'APBD

Il était une fois des dizaines de bibliothécaires réunis en ateliers à La Marlagne, en réponse à l'invitation de celle qu'on appelait la Communauté française. Le but de la journée était de dresser le portrait professionnel du bibliothécaire du milieu des années deux mille, donc de parler des NTIC (aujourd'hui on a ôté le N !) c'est-à-dire d'Internet en salle de lecture, du public à désigner désormais au pluriel, des catalogues promis à mutualisation, des animations pour enfants et adolescents, de la politique d'acquisition, des liens avec les écoles, etc.

par **Françoise DURY**   
présidente de l'APBD

Déjà, le bibliothécaire formé dans les années quatre-vingt avait du mal à se reconnaître dans ce tableau collectif kaléidoscopique.

Peu de participants étaient conscients que se dessinaient devant et par eux les contours d'une future législation qui synthétiserait leurs pratiques, leurs espoirs, leurs craintes... et les amplifierait.

Aujourd'hui, sollicitée pour participer à des jurys de recrutement, je suis régulièrement catastrophée de constater à quel point les candidatures collent mal aux profils requis, non par manque de diplôme ni parfois d'expérience mais parce que les exigences ont évolué.

Bien des choses ont changé dans le métier, liées tant au contexte socio-économico-culturel qu'au décret.

### Sortir de son bureau

Le premier changement, amorcé lors de cette journée à La Marlagne, a consisté à sortir le bibliothécaire de son bureau. Pour certains, la sacro-sainte catalographie, précédée des recherches liées aux acquisitions et accompagnée du cortège d'indexations, occupait largement le temps de travail ; restaient alors les heures passées au comptoir de prêt afin de conseiller les lecteurs et les aider dans leurs recherches. Or peu à peu, la lecture n'allant plus de soi, les documents ont exigé qu'on les

« anime » ; pour inculquer, aux jeunes d'abord, aux plus âgés ensuite, le goût de la lecture, les programmes d'animations ont fleuri : heures du conte, lectures vivantes, rencontres d'auteurs, conférences-débats, expositions d'ouvrages surprenants ou mal connus... Ce processus qui a mené le bibliothécaire hors de son bureau s'est prolongé « hors les murs » : non seulement au-devant de ses usagers mais de tous les citoyens, là où ils travaillent, se récréent, réfléchissent, se réunissent (salles de village, associations et clubs, homes, crèches et écoles, voire rues).

### Mutualisation

Le deuxième changement a pour nom mutualisation, indispensable à l'heure où les communes raclent leurs fonds de tiroirs. Heureusement, dans le chef des bibliothécaires, les mises en commun ne concernent pas seulement les finances mais tout autant les idées, méthodes et savoir-faire voire les revendications (cf. la mobilisation autour de la rémunération des auteurs sur le prêt). En lecture publique, la culture de la mutualisation, déjà encouragée par le décret de 1978 qui avait établi la pyramide des institutions de prêt, s'est enracinée à tous niveaux : tant entre entités d'un réseau local (désormais regroupées sur base d'une convention) qu'entre réseaux locaux (voir par exemple, les ordres



du jour des réunions des bibliothécaires du Namurois toutes les cinq à six semaines) et entre opérateurs d'appui qui se concertent tous les trimestres. De belles réalisations sont nées de ce « réseautage » : distribution de sacs recyclables aux lecteurs, expositions itinérantes, conservation partagée des périodiques, création d'outils d'évaluation, bulletins de liaison, opérations d'envergure de promotion de la lecture comme « Aux livres, citoyens » ou « Le printemps des bibliothèques »... L'aboutissement le plus remarquable est l'établissement progressif des catalogues collectifs qui, outre l'amélioration de la qualité de recherche, vise une réduction des tâches techniques ; les provinces, qui cherchent à asseoir fermement leur légitimité, trouvent d'ailleurs là un terrain d'action à leur mesure.

Cette notion de mutualisation des ressources a aujourd'hui débordé du Réseau de lecture. À l'heure où les budgets sont malmenés par l'application du principe de subsidiarité et la crise économique, les partenariats permettent, outre des économies d'échelle, de traiter de manière plus efficiente les inégalités socioculturelles (auxquelles la notion d'accès à la lecture pour tous est intrinsèquement liée). Les bibliothécaires sont désormais confrontés aux regards et méthodes des opérateurs culturels privés et publics, des mouvements d'éducation permanente, des associations à caractère

social... Des richesses certes mais dont l'harmonisation réclame écoute et patience et est extrêmement chronophage ! De plus, face à certains partenaires anciens (écoles et centres culturels) ou nouveaux (Points Culture), il y a lieu de préciser de manière plus fine le « qui est qui » ou le « qui fait quoi » voire le « qui paie quoi » afin que les partenariats restent des opérations gagnant-gagnant.

### **Débroussailler l'information**

Un autre changement essentiel tient à notre monde hyper-médiatisé et globalisé. Le foisonnement des contenus, de qualités diverses, oblige le bibliothécaire à devenir un « débroussailler d'informations » pour répondre aux besoins de ses publics. Plus encore, il doit tenir compte des compétences de ses usagers : à l'ère de l'interactivité, leurs apports, sous les formes les plus diverses, ne sont pas à négliger. La participation citoyenne tant convoitée est à ce prix mais la canaliser exige clairvoyance et diplomatie.

### **Plus de charge administrative**

Enfin, un constat récurrent des bibliothécaires (et d'autres agents des pouvoirs publics) est



*Bibliothèque communale  
Hergé, Etterbeek*

l'augmentation de la charge administrative. Le développement des partenariats (avec leur cortège de contacts et réunions), le contrôle toujours plus strict des actes des pouvoirs publics (avec ses obligations de rapports aux divers échelons de la hiérarchie, d'évaluation des actions et des agents, de marchés publics...) et enfin le travail par objectifs et/ou projets (plans, fiches opérationnelles, tableaux de bord, évaluations...) ont indéniablement gonflé le travail administratif des dirigeants de bibliothèque. Les moyens de communication - qui permettent de répondre à tout le monde, tout le temps, tout de suite - augmentent la pression sur chacun. Certains diront qu'ils n'ont plus le temps de « faire leur métier », d'autres, que leur métier a simplement beaucoup évolué.

### **Formation adéquate**

Ces diverses évolutions engendrent deux difficultés majeures. La première, concerne les bibliothécaires en place depuis longtemps : ils rechignent au changement « parce qu'on a toujours fait comme ça » et que leurs lecteurs fidèles sont très satisfaits de leurs services (mais les non-lecteurs ?) corollairement, elle concerne les responsables qui doivent impliquer chacun dans le processus en cours et ont

bien du mal à éviter une équipe à deux vitesses. La seconde, est pour le monde de l'enseignement à qui il incombe de former les bibliothécaires de demain et déjà d'aujourd'hui. Le temps d'adaptation des méthodes et programmes ne lui est pas toujours laissé ; l'information sur les exigences du terrain ne lui parvient pas toujours efficacement. Il en résulte qu'un jeune diplômé, sans un compagnonnage auprès d'un bibliothécaire imprégné de tous les changements cités et apte à les lui transmettre, est rarement capable d'occuper immédiatement un poste à responsabilité. L'APBD a fait de la formation des professionnels son cheval de bataille pour les cinq ans à venir. Elle offre les expertises variées de ses membres aux écoles qui le souhaitent. Quant à son dispositif phare, il prend la forme d'un parcours qui aborde un type de public selon diverses facettes : les tout-petits en 2013-14, les seniors en 2014-15. Elle espère à terme permettre la valorisation des acquis de ces formations afin que soient reconnues aux participants des compétences spécifiques complémentaires. Quelle (r)évolution que cette transformation d'un métier de bibliothécaire-technicien (y compris technicien en animation) en celui de bibliothécaire-exhausteur (comme on dit « exhausteur de goût » en moins péjoratif !) de culture partagée. Et quel défi pour ceux qui exercent cette belle profession ! ●

## ●● Réflexion de la FIBBC

Il est normal pour une fédération professionnelle comme la nôtre, qui se veut la porte-parole des bibliothèques et des bibliothécaires, de relayer les problèmes de terrain vécus aujourd'hui par les travailleurs du secteur mais aussi de mener une réflexion prospective sur le métier de bibliothécaire. L'instant présent est d'ailleurs propice car nous sommes, en effet, à la croisée de plusieurs pistes qui seront déterminantes pour le futur. Merci donc à la revue *Lectures* de permettre de nous exprimer dans ses colonnes.

par Jean-Michel DEFAWE ●  
président de la FIBBC

### Cinq ans pour le nouveau décret

Première pièce à déposer au dossier : notre législation qui va fêter ses cinq premières années d'existence. Elle a apporté au monde de la lecture publique un souffle nouveau attendu depuis plus de trente ans. Ce texte législatif important a voulu placer la bibliothèque au cœur des pratiques de lecture, d'écriture, de productions et d'en faire un lieu d'excellence dans ces domaines. Il a encouragé les bibliothécaires à mettre en place, dans chaque espace local, un plan de développement, espèce de colonne vertébrale de son action réfléchi et planifié dans le temps, en incitant les équipes de terrain à faire évoluer leurs structures dans des projets novateurs, ouverts vers d'autres services diversifiés. Partenariat, partage et enrichissement mutuel faisaient partie également des pistes tracées. Un regret cependant pour ce texte : un certain manque de souffle ou d'espaces de liberté pour mieux développer au départ des bibliothèques publiques des actions spécifiques face aux technologies de l'information au regard du support traditionnel. Les bibliothèques 2.0 ont du mal à prendre de l'extension.

### La société de l'information

Une deuxième motivation à se pencher sur le métier de bibliothécaire s'impose par les bouleversements énormes générés par la société de l'information qui s'attaque à nos convic-

tions les plus traditionnellement ancrées et rend plus difficile une vision sereine de l'avenir. Notre façon même de travailler est remise en cause. Deux exemples pour illustrer notre propos.

Une enquête française de l'ENSSIB du 23 mai 2013 a révélé la suprématie du choix des lecteurs dans la recherche d'informations sur Internet par rapport à l'appel à une bibliothèque. Plus concrètement, pour des recherches « loisirs et vie pratique », Internet sera préféré à raison de 28% contre 6,8% pour les bibliothèques. Pour trouver des informations pour les enfants dans leurs études, la tendance sera la même (Internet 48%, bibliothèques 19,7%). Enfin, dans le choix d'un nouveau roman, les librairies sont en tête avec 40,4%, les bibliothèques suivent avec 14,4% et Internet dépasse juste la barre des 10%. Il faut bien le constater : les bibliothèques ne possèdent plus de prérogatives dans cette organisation de la connaissance et relever le défi de l'enjeu documentaire devient de plus en plus difficile. Le métier, manifestement, se doit de changer.

Ensuite, l'intérêt marchand de grands groupes mondiaux s'est tourné depuis quelques années vers le domaine de la connaissance, de l'image et de l'information. Pour être bien conscient de l'ampleur de l'action, il suffit d'avoir en tête les millions de livres numérisés depuis dix ans par Google dans les bibliothèques sans l'accord des auteurs et des éditeurs mais avec l'absolution en 2013 de la justice améri-

caine. Il faut également ne pas perdre de vue l'immense trésor de droits sur des photos du monde entier dont s'est approprié Microsoft et l'action de concurrence aux bibliothèques américaines menée par Amazon. Ainsi depuis un an et demi, tout abonné à Amazon Premium se voit offrir une tablette Kindle sur laquelle il peut télécharger, gratuitement d'une base de données de dix millions d'ouvrages, un certain nombre de livres mais aussi les films qu'il souhaite. Le géant de la librairie en ligne débarque en Europe avec un programme semblable allégé. Nos bibliothécaires sont-ils prêts à cette confrontation ?

### **Zoom sur une profession en pleine mutation...**

L'analyse réalisée annuellement par le Service de la Lecture publique révèle, de façon générale, qu'en 2011 le personnel professionnel rémunéré dans les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles était de 1 158 ETP (83,5% sont qualifiés, 16,5% ne le sont pas). S'y rajoutent 845 volontaires prestant un peu plus de 8.500 heures par semaine.

Nous pouvons apporter une précision en ce qui concerne les bibliothécaires relevant d'asbl. On peut, en effet, y visualiser un peu plus de 195 ETP subventionnés dont la plus grande partie (plus de 35%) a entre 46 et 55 ans. Le personnel est donc plus âgé dans les bibliothèques publiques de droit privé que dans les autres secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'image de dieux hindous comme Shiva aux multiples bras, le bibliothécaire doit faire face au même moment à de multiples challenges. Son métier est donc en pleine évolution dans notre Communauté. C'est un être poussé à devenir de plus en plus hybride et à présenter des visages multiples.

Il est d'abord, de moins en moins, le catalographe traditionnel. Le partage des rôles traditionnels des bibliothécaires par une informatisation bien comprise (mais parfois un peu trop coûteuse pour les pouvoirs locaux) a réduit, de façon importante, un travail qui s'effectuait auparavant dans chacune des bibliothèques, sans partage.

Notre bibliothécaire francophone fait circuler au mieux ses collections en tentant d'être attentif à leur taux de rotation, au renouvellement de celles-ci, aux demandes de ses lecteurs. Il est aussi l'organisateur (gentil, l'organisateur) d'animations, de processus de créativité dans sa bibliothèque, d'expositions ou d'éléments plus festifs.

Il veille à ne pas perdre de vue qu'il se doit d'être un expert manager-administratif face à des exigences administratives en évolution et pas en simplification, négociateur permanent dans le maquis de la législation, de la réglementation et un producteur de rapports tant vers son pouvoir organisateur que vers ses multiples pouvoirs subsidiaires.

Le bibliothécaire dans notre Communauté est également bien conscient de son rôle de passeur entre les publics, de facilitateur d'accès aux contenus, à l'information, à la culture. Il veille ensuite à être le *coach* de son équipe de travail. Prêt à tout, il doit se révéler également architecte d'intérieur pour que se développent dans sa structure des lieux accueillants et attirants pour tous. Il veille, enfin, à être le grand communicateur de ce qui se passe dans son centre.

De tels êtres aussi complets peuvent-ils vraiment exister ? Venez les rencontrer dans nos bibliothèques ! Soyons un peu sérieux : on attend beaucoup de nos bibliothécaires, trop peut-être... Même s'ils sont intégrés dans une équipe le plus souvent petite, il est impossible pour eux d'être polyvalents et au top niveau partout. Sur le terrain, leur nombre ne permet pas souvent de faire face à la multiplicité des tâches et, rarement multidisciplinaires, elles ne disposent pas de toute la palette des compétences requises. Enfin, elles ont peu de temps pour se projeter dans l'avenir, réfléchir au passage de l'imprimé à l'immatériel dans nos bibliothèques et au travail indispensable pour travailler davantage sur les contenus que sur les supports.

### **Les moyens octroyés**

En cette période de crise, les moyens financiers octroyés ne sont pas à la mesure des enjeux à rencontrer par les bibliothèques. Tant



© Étienne Bernard

### Bibliothèque d'Anderlecht

au niveau des communes que des communautés, les secteurs de la culture ne sont pas épargnés. Il est clair, par exemple qu'en FWB, l'indexation à 0% des subventions réservées aux salaires depuis 2013 met en difficulté de nombreux employeurs. Pourquoi également le secteur de la lecture publique est-il le seul dans le socioculturel à cadenciser dans sa législation des titres requis précis ? Il est difficile aujourd'hui d'être les représentants d'un secteur mixte (public – privé) auquel les mêmes règles ne sont pas applicables selon que l'on relève d'un secteur ou de l'autre (ACS/APE autorisés dans le public et refusés dans le privé, taux d'ONSS différents même si les subventions sont à géométrie variable). Que l'on ne se méprenne pas : nous défendons la professionnalisation du secteur mais la multiplicité des tâches nécessiterait des ouvertures dans les textes légaux pour que l'offre de la bibliothèque soit pleinement adaptée à la population qu'elle est appelée à desservir.

Il est urgent aujourd'hui de réfléchir également au meilleur service à dispenser dans les régions rurales mais aussi dans les grandes villes et qui ne peuvent être issus des mêmes principes rigides d'une législation unique.

### Un rêve ?

Avec nos bibliothécaires, nous rêvons d'une bibliothèque, lieu de plaisir, de vie, de rencontres, de lien social avec une importance toujours plus accrue accordée à l'utilisateur. Nous rêvons d'une bibliothèque qui peut oser des expérimentations pour aller à la rencontre de publics à géométrie variable et cheminer vers une structure qui sera encore parlante pour les gens auxquels elle s'adressera en 2020.

Il est temps d'aider à faire progresser le rôle du bibliothécaire, à réinjecter un sang neuf dans sa formation initiale et à réinventer la bibliothèque en donnant envie d'y entrer (un lieu dans lequel on est bien, une vitrine culturelle conviviale) en privilégiant le service plutôt que les collections.

Il faut avoir en tête que notre rôle n'est pas d'organiser seulement la diffusion de documents mais de faciliter l'accès des usagers au travers de cette masse d'informations. Nous devons également être encore plus attentifs à la médiation plutôt qu'à l'acquisition.

Le temps est venu de permettre à la bibliothèque de développer davantage des actions propres pour une population qu'elle connaît bien en défendant, avec de nouveaux outils, une autre conception de l'accès à la lecture, à la diversité, une bibliodiversité... Il faut sans tarder se mobiliser plus sur les contenus que sur les supports qui sont en pleine mutation et devenir davantage des créateurs, des producteurs d'écrits et de parcours, des agrégateurs intégrant les différents médias que nous pouvons utiliser.

La bibliothèque, avec ses partenaires et son équipe, doit être remise au centre d'une offre plurielle et multidisciplinaire dans un lieu où l'on peut rendre un maximum d'éléments accessibles pour le plus grand nombre, avec une médiation entre la demande des utilisateurs et l'offre des différentes sources informatives et culturelles.

C'est dans ces conditions - et seulement celles-ci - qu'il sera possible que les mots « bibliothécaires » et « bibliothèques » auront encore un sens pour le grand public à la fin de cette décade. ●



## 2. LA FORMATION

# ●● Le bibliothécaire de formation, cheville ouvrière de la promotion de la lecture

Cette présentation générale des formations s'adresse prioritairement à tout qui veut comprendre « comment ça marche ». Que les enseignants me pardonnent certaines simplifications réductrices. D'autres auteurs du dossier auront l'occasion de nuancer le propos. Mon premier objectif est d'esquisser une photographie personnelle - comme l'est toute photographie - de la formation d'une partie du personnel qualifié en bibliothèque publique. Je la dédie à tous ces « anciens » que j'ai fréquentés en trente années de carrière et qui m'ont tant apporté.

par Viviane BESSEM ●  
 professeur honoraire  
 à la Haute Ecole de la Province de Liège,  
 et à l'IPEPS Liège

Le sujet se prête à de multiples éclairages, tant les questions sont nombreuses et complexes. J'ai pris le parti de privilégier un angle de vue, le rôle central du bibliothécaire de formation dans les équipes pluridisciplinaires nécessaires à la réussite des plans de développement de la lecture. Que de fois n'ai-je entendu, tout au long de ma carrière, la réflexion « Tiens, des études sont nécessaires pour être bibliothécaire ! » Oui, des études sont nécessaires et pas n'importe lesquelles, c'est ce que je vais tenter de montrer.

### Qui est réputé personnel qualifié du service public de la lecture ?

Pour rappel, la construction du réseau actuel s'est opérée - au cours des trois dernières décennies du moins - en deux temps. Du début des années 80 au milieu des années 2000, les efforts se sont concentrés sur la mise en place d'un service<sup>1</sup> - aménagement de locaux, constitution de collections, professionnalisation du secteur et création de relations entre les opérateurs. Et tout le monde s'accorde à reconnaître que ce fut indéniablement une avancée significative dans notre pays.

Peu à peu, et compte tenu des évolutions économiques, sociales et culturelles, de lieu de consommation de biens culturels, la biblio-

thèque est devenue espace d'échange et de production<sup>2</sup>. De nos jours, sa fonction est de susciter et de soutenir la demande. Et c'est ainsi que le décret du 30 avril 2009 porte sur « le développement des pratiques de lecture ». Le défi est de taille, d'autant que les moyens financiers tendent à se réduire. Les bibliothécaires seront-ils à la hauteur des attentes ? C'est ce que nous allons essayer de mieux cerner en survolant les différentes filières de formation. Développer les pratiques de lecture exige un personnel nombreux et varié et il n'est pas étonnant que celui-ci figure en première place dans les conditions de reconnaissance, comme l'indique la citation suivante<sup>3</sup>.

### **« Chapitre 3 – De la reconnaissance des opérateurs public du Service public de la lecture**

#### **Section 1<sup>ère</sup> - Des conditions de reconnaissance**

**Art. 8.** Pour être réputé personnel qualifié en application de l'article 12, alinéa 2, 3<sup>o</sup>, du décret et bénéficier d'une subvention telle que prévue à l'article 18, 1<sup>o</sup>, du décret, le personnel doit :

1<sup>o</sup> soit être porteur d'un des grades suivants :  
 a) master ou licencié en sciences et technologies de l'information et de la communication ;

<sup>1</sup> Le décret du 28 février 1978 est qualifié de « organisant le service public de la lecture ».

<sup>2</sup> Cette réalité est illustrée par l'échelle de catégories de reconnaissance.

<sup>3</sup> Arrêté du 19 juillet 2011. Voir [www.bibliotheques.be](http://www.bibliotheques.be). Onglet « Législation ». Arrêté du 19/07/2011.

- b) bachelier bibliothécaire-documentaliste ou gradué bibliothécaire-documentaliste
  - c) bibliothécaire breveté, spécifique à l'enseignement supérieur social de promotion sociale de type court ;
  - d) correspondant à un titre étranger reconnu par le Gouvernement de la Communauté française comme équivalent aux grades repris au 1°, a), b), c) ;
- 2° soit avoir été titulaire d'une fonction d'animateur subventionné dans le cadre du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;
- 3° soit être sélectionné par un jury composé au minimum de représentants du ou des pouvoirs organisateurs de l'opérateur du Service public de la Lecture et d'un membre de l'Inspection à condition d'être porteur au minimum d'un titre utile de l'enseignement supérieur de type court ou de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle rémunérée utile d'au moins cinq ans ;
- 4° soit être porteur, au minimum, d'un grade de bachelier en informatique ou de gradué de l'enseignement supérieur de type court en informatique. »

Si on compare cet article 8 de l'arrêté du 19 juillet 2011 à l'annexe 1 de l'arrêté du 14 mars 1995, deux changements notoires se sont produits, l'un dans le sens d'un élargissement de l'éventail des profils utiles, l'autre dans la suppression de toute exigence de formation bibliothéconomique. Auparavant, une telle formation était jugée indispensable, tant pour le personnel technique que dirigeant ; aujourd'hui, cette clause a complètement disparu.

La diversification des profils était souhaitée par tous les acteurs ; qui mieux qu'un animateur peut animer ? Qui mieux qu'un informaticien possède la formation indispensable à la gestion d'un parc informatique de plus en plus développé et de plus en plus complexe ? Par contre, la « sélection » - sans aucune précision quant aux modalités - du porteur de n'importe quel « titre utile de l'enseignement supérieur de type court » risque de mener à des dérives préjudiciables au service. Et l'article 9 du même arrêté renforce mon inquiétude :

**Art. 9. § 1<sup>er</sup>.** Les opérateurs directs employant moins de trois permanents doivent disposer au moins d'un équivalent temps plein permanent relevant du niveau de formation défini à l'article 8, 1°.

Les opérateurs directs employant trois permanents ou plus doivent disposer au minimum : 1° d'un équivalent temps plein relevant du niveau de formation défini à l'article 8, 1° ; 2° et de deux permanents ayant au minimum un titre de l'enseignement supérieur de type court et remplissant une des conditions visées à l'article 8.

Parmi les nombreux partenaires œuvrant ensemble au développement des pratiques de lecture, chacun a sa partition à jouer ; chaque opérateur a sa propre spécificité et c'est de cette diversité que naissent les partenariats les plus riches, indispensables à la réussite de tout projet, *a fortiori* du plan de développement de la lecture. Si, par exemple, les bibliothèques perdent leur spécificité, elles sacrifient leur identité et, *in fine*, leur raison d'être. Et qui, mieux qu'un bibliothécaire, peut incarner cette spécificité ?

On ne devient pas bibliothécaire par hasard ; l'image de la bibliothèque est suffisamment écornée à notre époque pour détourner les hésitants. Les convaincus choisissent ce métier par passion, avec l'ambition de partager le bonheur de lire. Dans le courant de leur formation, des réajustements sont souvent nécessaires. Arrivés au terme de leurs études, la plupart d'entre eux sont prêts pour participer à ce que Patrick Bazin a appelé « la bibliothécarisation du monde »<sup>4</sup>. Je ne vois pas de formation qui prépare mieux à cette mission d'organisation, de planification et de gestion : un bibliothécaire de formation est capable d'analyser la demande, de planifier la réponse, de sélectionner les moyens les plus adéquats et de communiquer avec les publics. C'est sa compétence et elle constitue évidemment l'épine dorsale de tout plan de développement de la lecture.

### **Panorama des formations**

Les informations reprises ci-dessous sont exactes dans l'esprit, mais la lettre ne cesse

<sup>4</sup> Conférence prononcée à la Bibliothèque nationale de Lima, le 11 novembre 2006.

de changer, les programmes doivent s'adapter aux réalités mouvantes. Tout qui souhaite une information actuelle et fiable à 100% a intérêt à se référer, dans un premier temps, aux sites repris en annexe et à prendre un contact direct, par téléphone ou lors d'une visite, avec les institutions. Je n'en connais aucune qui n'organise pas de « Journée portes ouvertes » ou « Accueil des rhétoriciens » ou « Semaine d'immersion ». Cette initiative illustre bien mon propos : toutes ont conscience de la valeur inégalable d'un contact immédiat et celui-ci peut se faire à la demande de toute personne intéressée.

Trois filières s'offrent à celui qui veut devenir bibliothécaire ; toutes trois relèvent de l'enseignement supérieur, de type court pour le brevet et le baccalauréat, de type long, universitaire, pour le master. Toutes s'inscrivent dans le processus de Bologne qui vise la « création de l'espace européen de l'enseignement supérieur ». L'objectif est de « faciliter la

convergence des divers systèmes d'enseignement supérieur vers des systèmes plus transparents, sur la base de trois cycles : licence/ baccalauréat - maîtrise - doctorat.<sup>5</sup> »

Des passerelles sont organisées, aussi bien entre les différentes filières que d'une formation extérieure vers la formation de bibliothécaire ou vice-versa, moyennant certains ajustements évidemment. Un bibliothécaire pourrait cumuler les trois titres - breveté, bachelier, master.

### Bibliothécaire breveté

Le titre le plus ancien, créé dans l'immédiat après-guerre, le brevet, n'est organisé qu'en promotion sociale<sup>6</sup>. Cet enseignement s'adresse à des travailleurs ou demandeurs d'emploi. Généralement, les cours sont programmés en horaire décalé ; il existe bien des exceptions, par exemple chez les bibliothé-

<sup>5</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11088\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm)

<sup>6</sup> Auparavant, une exception était prévue pour les étudiants du plein exercice ayant réussi une deuxième année du graduat et qui pouvaient être assimilés aux brevetés de promotion sociale. L'article 8 me paraît explicite à ce propos ; il y est question du titre « spécifique à l'enseignement supérieur social de promotion sociale ».



© Philippe Herbet

Bibliothèque d'Arlon

caires : une institution programme tous les cours en une seule journée par semaine<sup>7</sup>, ce qui permet de réduire les déplacements tout en ne perturbant pas la vie professionnelle.

Les conditions d'admission sont le CESS, Certificat d'enseignement secondaire supérieur ou la réussite d'un test d'admission. Les publics sont très diversifiés car, jusqu'à présent, de nombreux universitaires sans titre bibliothéconomique venaient parfaire leur formation (licence + brevet).

Le brevet peut être « professionnalisant », donnant un accès direct à la profession, ou prérequis dans le cursus du bachelier. Le cursus scolaire s'articule en 9 unités de formation (970 périodes); et pour chaque ensemble de matières (UF), un niveau de compétence commun doit être atteint. L'attestation de réussite est délivrée pour chaque unité de formation réussie. Donc aucune « session d'examens » n'est prévue *stricto sensu*.

Le programme appliqué à ce jour dans tous les instituts de promotion sociale est celui approuvé en 1998 par le Gouvernement<sup>8</sup>. Il est en cours de révision et une nouvelle mouture pourrait entrer en vigueur lors de la prochaine rentrée académique.

Selon mon expérience personnelle, les contenus du brevet « professionnalisant » se différencient du baccalauréat principalement à trois niveaux :

- Le brevet est exclusivement axé sur la bibliothèque publique tandis que le baccalauréat est une formation beaucoup plus « plurielle »<sup>9</sup> ;
- Aucune maîtrise des langues étrangères n'est requise ; toutefois, les candidats qui poursuivent leur cursus (baccalauréat) ont intérêt à entretenir leurs connaissances ;
- La formation socioculturelle constitue une des forces de ces études. 160 périodes réparties en deux unités de formation, soit un sixième du cursus total, témoignent de l'intérêt porté à cette dimension du métier et constituent une spécificité des brevetés.

La place du breveté en bibliothèque publique dépend fortement de son profil personnel : un pédagogue muni d'un brevet apporte d'autres compétences qu'un assistant en psychologie ou un sociologue breveté ou encore un bibliothécaire breveté. Leur dénominateur commun

est, selon mon expérience, la proximité par rapport aux publics. Les brevetés veulent généralement être des gens de terrain, des gens de contacts.

### **Bachelier bibliothécaire - documentaliste**

Le baccalauréat, anciennement graduat, est de création un peu plus récente<sup>10</sup>. Deux voies sont ouvertes, la promotion sociale et l'enseignement de plein exercice, toutes deux équivalentes. La structure du baccalauréat en promotion sociale obéit aux mêmes règles que le brevet (Régime 1, capitalisation d'unités de formation, etc.)

Le plein exercice est un système d'enseignement à temps plein (30 périodes semaine). Le cursus scolaire s'articule en quadrimestres avec des examens organisés à dates fixes, très schématiquement en trois sessions - une « avancée » en janvier, une « première » en juin et une « deuxième » en août-septembre. Le cursus dure trois années académiques.

La première caractéristique tant du plein exercice que de la promotion sociale est d'être une formation « plurielle », donnant accès à une multitude de métiers, tant dans le secteur public que privé : bibliothèques publiques, bibliothèques de ministères, d'institutions publiques, bibliothèques universitaires, centres de documentation, etc. Le titre officiel est d'ailleurs celui de « Bibliothécaire documentaliste ». C'est ce qui justifie la place prépondérante accordée aux langues étrangères (choix entre plusieurs langues et nombre d'heures important).

Une autre caractéristique du baccalauréat est l'accent mis sur la pratique, tant au niveau des stages (une trentaine d'ECTS<sup>11</sup> sur les 180 que compte le cursus total) qu'au niveau des exercices pratiques.

Les trois écoles qui dispensent l'enseignement de plein exercice partagent un « tronc commun ». Une fraction du programme est laissée à l'appréciation de chaque pouvoir organisateur, ce qui permet la prise en compte de spécificités locales, telles le bilinguisme quasi obligatoire à Bruxelles. En outre, les contenus évoluent plus vite que les intitulés, tout simplement parce que la réalité évolue<sup>12</sup>.

La place du bachelier dans le processus de promotion de la lecture varie évidemment très

<sup>7</sup> Il s'agit de l'École industrielle de la Ville d'Arlon, dans son implantation à Mirwart.

<sup>8</sup> Consultable, notamment au départ du site CPEONS (voir annexe).

<sup>9</sup> Cf. infra.

<sup>10</sup> 1964 à Bruxelles et 1972 à Liège.

<sup>11</sup> ECTS désigne le système européen de transfert de crédits, en quelque sorte la monnaie unique entre les différents établissements d'enseignement.

<sup>12</sup> Il est impensable, de nos jours, de ne pas inclure les réseaux sociaux dans un cours de Nouvelles technologies, par exemple, ce qui n'était pas le cas naguère.

fort d'une bibliothèque à l'autre : dans une toute petite équipe, il devra fréquemment changer de casquette, jouer à la fois le rôle de gestionnaire et d'homme de terrain. L'article 9 de l'arrêté d'application impose le recrutement d'au moins un bibliothécaire de formation et l'essentiel de la mission de promotion de la lecture peut donc être assuré. Dans des conditions plus favorables, là où le personnel abonde, le bachelier est le passeur idéal, en interne, entre les décideurs et les exécutants, entre tous les partenaires du plan de développement, mais aussi entre les publics et les opérateurs culturels.

### Le master

Le décret dit de Bologne a réformé les études universitaires en trois cycles, le premier conduit au grade de « bachelier » (180 ECTS), le deuxième à celui de « master » (120 ECTS) et le 3<sup>e</sup> cycle est le doctorat, auquel un diplômé a accès après 5 années d'études (ou 300 ECTS).

Le Master en Sciences et technologies de l'information et de la communication a de nombreux parents, InfoDoc, section créée en 1977 par l'Université libre de Bruxelles et visant à former des experts de la gestion de l'information, le DES - Diplôme d'études spécialisées en documentation et sciences de l'information - à l'Université de Liège ou la licence en science du livre et des bibliothèques à l'Université catholique de Louvain. Des bibliothécaires en place portent l'un ou l'autre de ces titres.

À l'ULB, le master se greffe sur un baccalauréat de la Faculté de philosophie et lettres ou en sciences de l'ingénieur ou en sciences informatiques. La volonté est de croiser sciences humaines et sciences pures et techniques. Il peut être également accessible aux porteurs d'une attestation de réussite de l'année préparatoire au master en sciences et technologies de l'information et de la communication délivré par l'ULB. À l'ULG et à l'UCL, les conditions sont analogues, sans toutefois croiser aussi clairement sciences et sciences humaines.



*Bibliothèque d'Arlon*

Dans les trois universités, la bibliothéconomie ne représente qu'une partie du cursus, une finalité à l'UCL, tandis qu'à l'ULB deux finalités sont proposées, Information et Communication tandis que l'ULG privilégie la composante Médiation culturelle.

La place de détenteurs d'un master en bibliothèque publique se situe dans la gestion du réseau.

### Ce que je crois :

#### « La lecture, l'affaire de tous »

J'emprunte cette expression au président de l'Association française de la lecture lors d'une de ses interventions à la Foire du livre de Bruxelles.

Lire est un processus excessivement complexe et surtout en pleine (r)évolution : la lecture sur écran d'ordinateurs, de tablettes ou de portables modifie notre mode de penser, de lire et d'écrire de manière comparable à ce qui s'est produit lors du passage du *volumen* au codex. L'hyper textualité est un phénomène dont nul n'a encore mesuré pleinement tous les effets.

Bibliothèque d'Embourg



Or, cette activité n'a jamais été aussi présente dans notre univers qu'aujourd'hui ; courriel, sms font de l'illettrisme et de l'analphabétisme un véritable handicap social.

Lutter contre ce fléau justifie la mobilisation générale ; toutes les forces vives doivent être exploitées de manière organisée, planifiée. Nous avons vu l'apport des bibliothécaires à la construction du service de lecture publique. Leur motivation personnelle, le caractère polyvalent de leur formation, la complémentarité entre les trois axes de formation évoqués et l'adaptation permanente des contenus aux évolutions des professions sont les garants de leur compétence.

### Remerciements

Ma principale source d'information, ce sont vous, les « anciens » que je rencontre si souvent en bibliothèque et ailleurs. C'est vous qui avez orienté ma réflexion dans le sens que j'ai adopté ici. Merci pour tout ce que vous avez fait et ce que vous ferez encore.

### Documents intéressants à consulter

- Le site du CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) fournit notamment les Dossiers pédagogiques définitifs tant de la formation de breveté que de bachelier en Promotion sociale, de même que le profil de chacune des deux fonctions, approuvés par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 28 mars 2013.

- Sur le site des Hautes écoles et des Universités figurent les programmes complets de chaque formation, avec le détail de chacun des cours, mis à jour annuellement, par exemple, pour la Haute école de la province de Liège : [www.hepl.be](http://www.hepl.be) suivre l'itinéraire suivant : « Large éventail de formations », puis, dans l'onglet « Communication », activer « Bibliothécaire documentaliste », « Programme des cours » et enfin, programme complet des cours. En novembre 2013, ce sont encore les programmes 2012-2013 qui sont repris, car les fiches individuelles sont en cours de révision. ●

## ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

### Master en sciences et technologies de l'information et de la communication

Brabant	UCL	Faculté sciences économiques, sociales,... et de communication	<a href="http://www.uclouvain.ac.be">www.uclouvain.ac.be</a>
Bruxelles	ULB	Faculté de philosophie et lettres	<a href="http://mastic.ulb.ac.be">mastic.ulb.ac.be</a>
Liège	ULG	Faculté de philosophie et lettres	<a href="http://www.infocom.ulg.ac.be">www.infocom.ulg.ac.be</a>

### Bachelier bibliothécaire-documentaliste (Plein exercice)

Bruxelles	Haute école P.-H.Spaak	26, rue de l'Abbaye, 1050 Bruxelles	<a href="http://www.iessid.be">www.iessid.be</a>
Liège	Haute école Province de Liège	6, avenue Montesquieu 4101 Jemeppe/Meuse	<a href="http://www.provincedeliege.be/hauteecole">www.provincedeliege.be/hauteecole</a>
Namur	Haute école Namur Liège Luxembourg	121, rue Fond de Malonne 5020 Malonne	<a href="http://www.henallux.be">www.henallux.be</a>

### Bachelier bibliothécaire-documentaliste (Promotion sociale)

Bruxelles	Institut Lallemand	2, rue du Couvent 1050 Ixelles	<a href="http://www.institutlallemand.be">www.institutlallemand.be</a>
Hainaut	IPSMA PS	1, boulevard Roullier 6000 Charleroi	<a href="http://www.ipsma.ps.be">www.ipsma.ps.be</a>
	Arts et métiers du Centre	1, rue Paul Pastur 7100 La Louvière	<a href="http://www.artsetmetierslalouviere.be">www.artsetmetierslalouviere.be</a>
	IRAM	3, rue Saint Luc 7000 Mons	<a href="http://www.iramps.be">www.iramps.be</a>
	IPEPS Hainaut occidental	2, rue Paul Pastur 7500 Tournai	<a href="http://www.ipepsbo.be">www.ipepsbo.be</a>

### Brevet de bibliothécaire<sup>1</sup>

Liège	IPEPS Liège	100, quai G. Kurth 4020 Liège	<a href="http://www.provincedeliege.be/fr/enseignement/">www.provincedeliege.be/fr/enseignement/</a>
Luxembourg	Institut des cadres et de prom.sociale	4, rue du Moulin 6870 Mirwart	<a href="http://www.eicarlon.be">www.eicarlon.be</a>

<sup>1</sup> Pour rappel, organisé en promotion sociale. Tous les établissements de promotion sociale cités ci-dessus organisent également le brevet, qui peut être un prérequis pour la formation de bachelier.



## ●● Faut-il faire des études pour être bibliothécaire ?

« Faut-il faire des études pour être bibliothécaire ? ». Quel bibliothécaire en bibliothèque publique n'a pas un jour entendu cette question soulevée par un de ses lecteurs ? Pourtant, on ne s'improvise pas bibliothécaire en bibliothèque publique !

par **Natacha WALLEZ** ●  
*maître de formation pratique,  
 Haute Ecole Paul-Henri Spaak,  
 Institut d'enseignement supérieur social des sciences  
 de l'information et de la documentation (IESSID)*

Le bibliothécaire accueille les usagers et est un maillon essentiel dans la chaîne de l'accès au savoir, à la culture. Il oriente les lecteurs vers les ressources appropriées et pertinentes et il permet à ses concitoyens de prendre part activement à des rencontres, expositions, animations, ateliers organisés au sein de sa bibliothèque où plaisir et détente se mêlent à l'apprentissage en douceur. Le bibliothécaire est un médiateur avant tout, et au-delà des chemins qu'il emprunte avec ses lecteurs, le bibliothécaire assiste ces derniers lorsqu'il s'agit d'opérer des choix de ressources avec soin et jugement. Le rôle du bibliothécaire en bibliothèque publique revêt d'autant plus d'importance dans notre société actuelle, à l'heure de l'accès « en un clic » à l'information. Mais quelle formation de base établir pour parvenir à ce profil aux compétences aussi variées que multiples ?

### Des compétences élargies avec le décret

Avec l'arrivée du décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et des bibliothèques publiques (Moniteur belge 05/11/2009), les compétences du bibliothécaire en bibliothèque publique se sont « officiellement »

élargies. Notre monde informationnel, en mutation depuis de nombreuses années, a vu ses bibliothécaires du réseau public de la lecture, s'adapter progressivement et même anticiper le nouveau décret. Il était dès lors nécessaire de repenser le métier de bibliothécaire et le rôle des bibliothèques dans notre paysage et d'asseoir leur légitimité. Qu'induisent ces nouvelles compétences sur les formations de base de plein exercice des bibliothécaires existant aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Ces formations répondent-elles aux exigences guidées par ces compétences ? Trois années d'études en plein exercice sont-elles suffisantes pour développer toutes les compétences requises des bibliothécaires en bibliothèque publique ? La liste de questions pourrait certainement s'allonger et les organismes formateurs de plein exercice seraient bien en peine de répondre précisément aux exigences du décret de 2009. En effet, la formation de base de plein exercice ne vise pas le bibliothécaire en bibliothèque publique, mais le « bibliothécaire-documentaliste », un gestionnaire de l'information, capable d'organiser, de rechercher et de diffuser l'information et la documentation.

Ce constat est-il alarmant ? Non, car les trois organismes formateurs de plein exercice en Fédération Wallonie-Bruxelles (la catégorie



sociale de la Haute École de la province de Liège, le département pédagogique et social Malonne de la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg et la catégorie sociale de la Haute École Paul-Henri Spaak à Ixelles) ont travaillé de concert afin d'offrir une formation de qualité permettant aux nouvelles recrues d'évoluer dans les centres documentaires, dans les services d'archives, dans les bibliothèques universitaires ou spécialisées... et dans les bibliothèques publiques ! Et ceci pour répondre à une réalité du terrain : à l'issue de leurs études, les jeunes bacheliers bibliothécaires-documentalistes ou bacheliers en sciences de l'information et de la documentation, sont majoritairement recrutés dans des secteurs autres que celui de la lecture publique et de ses opérateurs. À titre d'exemple, au cours des cinq dernières années, parmi les diplômés de notre Institut d'enseignement supérieur social des sciences de l'information et de la documentation (IESSID, catégorie sociale de la Haute École Paul-Henri Spaak, située à Ixelles), seuls 5 à 8 % des jeunes bibliothécaires-documentalistes se sont vus engagés dans une bibliothèque publique. Nous diplômons chaque année entre 15 et 25 professionnels de l'information et de la documentation qui auront tous la chance d'être recrutés dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme, mais force est de constater que les bibliothèques publiques ne seront pas pour toutes et tous, leur premier employeur.

### Référentiel de compétences

Dès lors, comment répondre concrètement aux besoins actuels de nos différents opérateurs d'appui ou directs ?

Le processus de Bologne<sup>1</sup> et la fusion encore en cours des Hautes Écoles ont entraîné le changement du paysage de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En conséquence, une refonte des grilles d'enseignement fut nécessaire, et dès 2010, la création de référentiels de compétences<sup>2</sup> déterminant pour chaque formation, les compétences à développer durant les années d'étude, est devenue une évidence.

En ce qui concerne le bachelier bibliothécaire-

documentaliste, ce référentiel a été conçu en 2010, conjointement par les trois organismes formateurs de plein exercice. Inspiré de l'Euro-référentiel I&D<sup>3</sup>, il présente huit compétences (les quatre premières étant communes à l'enseignement supérieur, et les quatre dernières propres aux sciences de l'information et de la documentation). Chacune de ces compétences est développée en capacités<sup>4</sup> proches de nos métiers des sciences de l'information. À l'issue de sa formation, le bachelier bibliothécaire-documentaliste aura développé ces huit compétences.

Les huit compétences du référentiel « bibliothécaire-documentaliste » :

1. établir une communication professionnelle ;
2. interagir avec son milieu professionnel ;
3. inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable ;
4. gérer un projet ;
5. diffuser l'information ;
6. organiser l'information ;
7. rechercher l'information ;
8. maîtriser les technologies de l'information et de la communication.

Si ce référentiel est un socle solide pour élaborer les programmes de cours de la formation en sciences de l'information et de la documentation, ce sont bien les activités pédagogiques mises en place par chaque établissement qui contribueront à coller au mieux à la réalité des divers terrains sur lesquels nos diplômés seront susceptibles d'évoluer. Malgré les nuances existant dans les grilles horaires des trois organismes formateurs de plein exercice (notamment dans l'articulation des périodes de stage, ou dans l'accent mis sur les langues...), les bibliothèques publiques ne sont pas oubliées tout au long du cursus, ni le décret de 2009 et ce, notamment par un fort ancrage dans la pratique professionnelle (stages, travaux pratiques, visites, séminaires) que ce soit, à Liège, Namur ou Bruxelles.

En ce qui concerne l'IESSID (Ixelles), quatre axes jalonnent les trois années de formation<sup>5</sup> :

- la découverte et la pratique du métier : par l'apprentissage des sciences et techniques relatives à la profession ainsi que des stages et activités d'intégration professionnelle ;

<sup>1</sup> Le processus de Bologne / Enseignement et recherche scientifique (Fédération Wallonie-Bruxelles) : [www.enseignement.be/index.php?page=25296le%20processus%20de%20Bologne](http://www.enseignement.be/index.php?page=25296le%20processus%20de%20Bologne)

<sup>2</sup> Référentiels de compétences / Conseil Général des Hautes Écoles – Enseignement et recherche scientifique (Fédération Wallonie-Bruxelles) : [www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551](http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551)

<sup>3</sup> Lui-même conçu par le European Council of Information Associations (ECIA)

<sup>4</sup> Bachelier « bibliothécaire-documentaliste » : référentiel de compétences / Conseil supérieur social : [www.cghe.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cghe/upload/cghe\\_super\\_editor/cghe\\_editor/documents/Competences/CS\\_Social/CS\\_Soc\\_-\\_BA\\_BD\\_26-11doc.pdf&t=1383770195&hash=6dd8caca8ab5dae1cf25a5359af013fdaae6163](http://www.cghe.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cghe/upload/cghe_super_editor/cghe_editor/documents/Competences/CS_Social/CS_Soc_-_BA_BD_26-11doc.pdf&t=1383770195&hash=6dd8caca8ab5dae1cf25a5359af013fdaae6163)

<sup>5</sup> Brochure : découverte du métier de bibliothécaire-documentaliste / IESSID : [www.iessid.be/images/stories/BrochureDecouvertedumetierBD.pdf](http://www.iessid.be/images/stories/BrochureDecouvertedumetierBD.pdf)

- l'apprentissage et la pratique de l'anglais et du néerlandais : avec l'organisation durant le cursus, d'un stage dans une des deux langues, et des visites de bibliothèques et centres de documentation en Flandre, aux Pays-Bas, et des rencontres avec des professionnels anglophones ;
- le développement de la culture générale : par le biais d'études et recherches documentaires dans divers domaines des sciences et techniques et des sciences humaines ;
- le pôle des nouvelles technologies de l'information et de la documentation : par l'apprentissage et l'utilisation des différents outils inhérents à notre profession.

Lors de la réalisation de nos grilles de cours<sup>6</sup>, nous avons décidé d'accorder une très grande place à la lecture publique et ses opérateurs durant la première année du bachelier. Le premier stage de nos étudiants est, en effet, obligatoirement réalisé en bibliothèque publique, car cette dernière reste le lieu idéal pour découvrir et appréhender les compétences des métiers des sciences de l'information et de la documentation. La bibliothèque publique nous montre tous les aspects du métier de bibliothécaire-documentaliste : les bibliothécaires encadrant nos étudiants sont polyvalents, au service de leurs usagers, rigoureux dans le traitement physique et intellectuel de l'information, médiateurs et animateurs.

Afin de mieux préparer nos étudiants à ce premier stage, le décret de 2009 et son arrêté sont présentés, et pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de cette législation, des rencontres avec des opérateurs d'appui et directs, des visites d'opérateurs, des lectures et analyses d'articles professionnels, des mises en situation réelle (accueil du public, clubs de lecture, séances de jeux, implication dans des événements avec des partenariats extérieurs) sont réalisés.

En deuxième année, les différents métiers de l'information et de la documentation sont envisagés ; pourtant, la lecture publique occupe toujours une place prépondérante et des stages en animation viennent compléter l'offre de cours. En outre, chaque étudiant se

voit confier la réalisation d'un catalogue personnel à l'aide d'un SIGB<sup>7</sup> dans lequel il envisage la chaîne documentaire et celle du lecteur. La deuxième année est également une année charnière durant laquelle les étudiants préparent le travail de fin d'études qui les occupera durant leur dernière année, en réalisant une étude de faisabilité, un cahier des charges. Des séminaires sont organisés afin de les préparer au mieux à la gestion de projet. Différents outils méthodologiques sont présentés et exploités dans les différents cours, et une interaction par le biais, notamment de plateformes d'apprentissage en ligne permettent d'explorer des outils de gestion du temps, de gestion des lectures, la matrice SWOT<sup>8</sup>, la méthode SMART<sup>9</sup>, divers outils pour développer leur analyse critique (méthodes So what ou 5WH<sup>10</sup>).

### Revoir les grilles de cours

Armés de ces outils, les étudiants entament leur année diplômante avec une approche de la gestion de projet qu'ils pourront parfaire en réalisant leur travail de fin d'études (où chaque étudiant y développera des compétences et capacités propres au type de travail et au sujet choisis), mais aussi en réalisant un travail de groupe les mettant en situation réelle. Ce travail leur permet d'apprendre à collaborer : si les membres du groupe sont déterminés par les maîtres de formation pratique, le sujet du travail est en revanche laissé au libre choix du groupe. Le travail demandé nécessite également que chaque étudiant prenne sa place au sein du groupe. Des rôles sont donc établis<sup>11</sup> et chaque étudiant endosse la responsabilité liée à son rôle. Au cœur de ce projet, nous incorporons également des étapes essentielles telles que la défense du projet devant un potentiel « client », la formation des utilisateurs finaux ou encore l'évaluation du projet par le groupe lui-même.

Par le biais de ces activités pédagogiques, notre objectif premier à l'IESSID, tout comme chez nos collègues de Namur et de Liège, est de former des professionnels de l'information et de la documentation, des bibliothécaires-documentalistes. Trois années, durant

<sup>6</sup> Bibliothécaire-documentaliste : grille des cours / IESSID : <http://www.iessid.be/index.php/bibliothecaire-documentaliste/grillecours>

<sup>7</sup> Système intégré de gestion de bibliothèque.

<sup>8</sup> Outil d'analyse stratégique visant à mettre en exergue les forces et faiblesses d'un projet, ainsi que les menaces et opportunités s'y rapportant.

<sup>9</sup> Méthode permettant de définir des objectifs et indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et mesurables dans le temps).

<sup>10</sup> Outils favorisant le développement de l'esprit critique à l'aide de questions simples à répéter durant un processus, (what, where, who, when, why, how?)

<sup>11</sup> Les sujets des travaux changent chaque année, mais à titre d'exemple, durant cette année académique, les étudiants réaliseront des expositions virtuelles et exploiteront donc la médiation numérique. Pour ce faire, différents rôles ont été établis : gestionnaire de projet, responsable qualité, responsable contenu, responsable informatique et curateur.

lesquelles, nous exploitons au maximum les capacités horaires dont nous disposons pour que les futurs bibliothécaires-documentalistes puissent être efficaces sur le terrain - quel qu'il soit - dès l'obtention de leur diplôme. Il est vrai que notre formation ne permet pas de voir en détails des éléments importants en matière de lecture publique, tels que l'éducation permanente, le plan de développement de la lecture, l'analyse d'un territoire et d'une demande, la création et le développement des partenariats, le travail de proximité avec des publics ciblés et éloignés de la lecture,... et le nouveau décret de l'enseignement supérieur annoncé prochainement, contraindra sans aucun doute les trois organismes formateurs de plein exercice de revoir leurs grilles de cours, en envisageant une approche par modules de formation. Aurons-nous alors plus de temps et

d'espace à consacrer à la formation de bibliothécaires (en bibliothèque publique) ? Il est difficile de se prononcer à l'heure actuelle, néanmoins, nous restons attentifs aux demandes émanant des professionnels en fonction au sein du réseau de la lecture publique en matière de formation de base, et tant que faire se peut, nous tiendrons compte des besoins exprimés lors de rencontres et visites professionnelles. Bibliothécaires, documentalistes, gestionnaires d'information, professionnels de la documentation, veilleurs, médiateurs, animateurs, formateurs... peu importe leur appellation, les étudiants d'aujourd'hui seront un jour nos confrères, et ce, grâce à ce partenariat privilégié, établi avec le réseau de la lecture publique et ses opérateurs, collaborateurs indispensables pour montrer la voie à suivre aux professionnels de demain ! ●



© Philippe Herbet

Bibliothèque de Jemappes

## •• Formation du bibliothécaire : comment choisir une méthodologie et actualiser un enseignement

Les hautes écoles et l'enseignement de promotion sociale forment des bacheliers bibliothécaires-documentalistes, seul le second permet de décrocher le titre de bibliothécaire-breveté qui offre des débouchés auprès des opérateurs du réseau public de la lecture, d'associations culturelles ou d'éducation permanente. Le cursus du breveté est entièrement inclus dans celui du bachelier.

par Guy LÉONARD ●

secrétaire permanent auprès du Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'enseignement de promotion sociale accueille des étudiants en formation initiale ou en reconversion professionnelle. Sa structuration modulaire en fait, au sein de l'enseignement, l'opérateur privilégié de la formation tout au long de la vie et offre une souplesse tant dans son organisation dans le temps que dans sa capacité à revoir les programmes.

L'enseignement de promotion sociale offrira des grilles de formation actualisées aux candidats brevetés et bacheliers lors de la prochaine rentrée en septembre 2014.

Le groupe de travail chargé de cette tâche rédige des dossiers pédagogiques qui définissent les compétences que doivent atteindre nos étudiants dans les différents aspects des pratiques de lecture : la politique documentaire, les accès à la documentation, les technologies, la communication, la gestion de projet et l'animation.

Le candidat bibliothécaire développera des savoirs-être dans les différentes unités d'enseignement, qu'elles soient propres à acquérir des connaissances ou plus pratiques.

Il acquerra des techniques de communication mais également des pratiques collaboratives en équipe, il apprendra à gérer son stress et à prendre la parole en public, il pratiquera l'écoute, il fera preuve d'esprit créatif.

Lors des ateliers de pratique réflexive, il développera ses capacités d'auto-évaluation et son sens critique. L'étudiant fera preuve d'assertivité, de *leadership*, de rigueur, de neutra-

lité et de serviabilité, il respectera les règles déontologiques.

L'étudiant rédigera des fiches catalographiques et réalisera des études documentaires dans les disciplines littéraires, artistiques, scientifiques et techniques en élaborant des référentiels de base et des *thesaurus*.

Il acquerra des compétences informatiques en créant des sites web, en réalisant un schéma relationnel de données répondant à une situation concrète et en utilisant des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques. Il gèrera des projets durant les étapes de faisabilité, de mise en œuvre et d'évaluation.

L'étudiant réalisera des animations, dans et hors les murs de la bibliothèque, pour des publics divers dont la jeunesse.

Dès le stage de sensibilisation, on veillera à offrir à l'étudiant une image dynamique de la bibliothèque et de la lecture afin de susciter ou d'entretenir sa vocation et son implication. Tout au long des stages de sensibilisation, d'insertion, d'intégration et d'activités professionnelles, on sera attentif à ce que le stagiaire rencontre des situations variées auprès de professionnels enthousiastes dans des bibliothèques dynamiques.

Pour être bibliothécaire, il faut aimer l'écrit sous toutes ses formes et les contacts avec le public, la dimension humaine et relationnelle revêt toute son importance. La formation des bibliothécaires sera, pour une part importante, concrète, basée sur la pratique. Les formateurs entretiendront une dynamique tant en classe que durant les stages. ●

## •• Bibliothécaire ou documentaliste ? Des professionnels de l'I&D !

Au sein de notre profession, il existe, depuis longtemps, une question récurrente : « Et vous ? Êtes-vous bibliothécaire ou documentaliste ? ». En effet, on a souvent l'habitude d'opposer ces deux métiers issus des mêmes études. Aujourd'hui, avec l'évolution du métier, la question qui se pose est : est-on encore soit bibliothécaire, soit documentaliste ? Ou est-on un mélange des deux métiers ? Ou carrément ces métiers existent-ils encore ? Tâchons d'y voir un peu plus clair...

par Guy DELSAUT 

administrateur, Association belge de Documentation (ABD-BVD)<sup>1</sup>  
avec la participation du Conseil d'administration de l'ABD-BVD<sup>2</sup>

### Tentative de définition

Dans l'esprit du grand public, la bibliothécaire est forcément une femme, d'un âge avancé, travaillant dans une bibliothèque publique. Sa mission principale consiste à ranger des livres dans des rayonnages organisés d'une manière qu'elle seule connaît. Elle dispose également d'un comptoir permettant aux lecteurs d'enregistrer les livres qu'ils empruntent. Entre deux prêts et deux petits tours dans la bibliothèque, accompagnée de son chariot, elle veille au respect du silence, imposé à grands coups de « Chuuuuuttttt !!! ».

Le documentaliste, lui, est moins connu du grand public. Pour les plus savants, un documentaliste est généralement un homme, travaillant principalement dans une université. Sa mission première est de chercher de l'information parmi une montagne de documents dont on ignore la provenance. Que fait-il de l'information ensuite ? On ne sait pas trop. Sans doute est-ce pour sa curiosité personnelle qu'il farfouille dans toute cette littérature à la recherche d'on ne sait quoi.

Bien sûr, on est bien loin de la réalité. Regardons alors dans les dictionnaires pour voir s'ils nous aident davantage à nous définir ? *Le Larousse* définit le bibliothécaire comme une « personne responsable de la conservation et de la

mise à disposition du public d'une collection d'ouvrages » et le documentaliste comme d'un « professionnel de la recherche, de la sélection, du classement, de l'utilisation et de la diffusion des documents »<sup>3</sup>. Les professionnels concernés se retrouvent-ils dans ces définitions ? Sont-elles encore d'actualité ? Nous aurions tendance à répondre qu'elles sont limitatives, voire obsolètes.

Avec l'essor de l'informatique et d'Internet, ces métiers ont totalement changé. Le monde de l'information, lui-même, a changé radicalement. L'information se lit maintenant sur un ordinateur, sur un téléphone portable, une tablette; elle s'écoute, elle se regarde, n'importe où, n'importe quand. Elle nous vient de partout et, même, elle peut disparaître comme elle est arrivée. L'information a pris de multiples visages et, avec elle, ces métiers, qui font partie des métiers de l'information et de la documentation, connaissent à présent de nombreuses réalités. De ce fait, nous parlerons donc plutôt de « professionnel de l'information et de la documentation » ou, en plus court, de « professionnel de l'I&D »<sup>4</sup>.

### Diversité de titres de fonction

Même si les termes « bibliothécaire » et « documentaliste » restent largement utilisés

<sup>1</sup> Cet article n'engage que l'auteur et ne constitue pas la position officielle de l'ABD-BVD.

<sup>2</sup> L'auteur remercie en particulier Christopher Boon, Sara Decoster, Didier Haas, Philippe Laurent, Vincent Maes, Helmut Masson, Arnaud Seeuws, Chantal Stanescu et Natacha Wallez pour leurs témoignages, suggestions et relectures.

<sup>3</sup> *Le petit Larousse illustré*. Édition 2011. Paris : Larousse, 2010.

<sup>4</sup> Nous utilisons le masculin dans cet article pour une question de facilité mais « le professionnel » représente tant les hommes que les femmes qui exercent la profession.

dans les titres de fonction, ils sont loin d'être les seuls et sont rejoints par une multitude d'autres termes, tant en français ou néerlandais qu'en anglais, langue véhiculaire dans de nombreuses sociétés. Citons, entre autres : « archiviste », « *knowledge manager* », « chargé de veille », « *documentatie medewerker* », « *information specialist* », « *records manager* », « *assistent in informatievoorziening* », « *content manager* », « *researcher* », « consultant en gestion documentaire », « *document controller* » et on peut continuer la liste quasi à l'infini et cela sans compter que les limites de la profession ne sont plus clairement définies<sup>5</sup>...

Remarquons d'ailleurs que par son titre, le professionnel de l'information et de la documentation ne gère pas toujours la même chose. En effet, il y a longtemps qu'il ne met plus uniquement à disposition une collection d'ouvrages ou qu'il n'est plus seulement un professionnel du document. On le voit par son titre, il s'occupe aussi d'information, de connaissance (ou « *knowledge* »), de contenu (ou « *content* ») ou encore d'enregistrements (ou « *records* »). Et il ne se limite généralement pas à ces contenus, mais également s'occupe aussi des outils qui les gèrent. Nous reviendrons sur la diversité de son travail.

Cette diversité de titres de fonction traduit peut-être aussi, outre des réalités bien différentes, une méconnaissance de la profession de la part des employeurs, qui, pensant inventer une nouvelle fonction, en inventent sur-tout le titre.

### Diversité de lieux

Il est aussi très limitatif d'estimer que le bibliothécaire travaille en bibliothèque et le documentaliste en centre de documentation. Aujourd'hui, on retrouve des professionnels de l'I&D à peu près partout : cabinets d'avocats, sociétés pharmaceutiques, universités, organisations non gouvernementales, écoles secondaires, ministères, bibliothèques publiques, organisations internationales, chasseurs de têtes, institutions culturelles, asbl, sociétés informatiques, probablement à la NSA,

etc., etc., autrement dit tant dans le secteur public et semi-public que privé, tant dans les milieux culturels que scientifiques... Au sein de ces institutions, ils ne travaillent pas forcément dans une bibliothèque ou un centre de documentation. Certains exercent leur métier pour des départements d'informatique ou de communication.

### Diversité de publics

Différents lieux signifient donc également différents publics. La bibliothèque publique est par définition la plus ouverte et a donc le public le plus diversifié. À l'opposé, un service de documentation d'entreprise servira un public plus ciblé et dont les attentes sont mieux connues et souvent plus pointues. Ces différents publics portent d'ailleurs, eux-mêmes, différents noms : « lecteurs », « usagers », « utilisateurs », voire « clients ». Peu importe d'ailleurs, il y a une chose qui change peu : le professionnel de l'I&D exerce un métier de services. Il travaille non pas pour une hiérarchie qui lui indique ce qu'il doit faire, mais pour une plus ou moins large communauté de personnes.

### Diversité de tâches

Mais que font-ils alors ? Qu'est-ce qui les définit ? D'abord les tâches !

On peut dire que le professionnel de l'I&D travaille avec de l'information qu'il ne produit pas lui-même (ce qui le différencie du professionnel de la communication) et ce à des fins diverses et quel que soit le support de l'information.

« Travailler avec de l'information » ? L'expression peut sembler étrange. Pourtant, les actions effectuées par le professionnel de l'I&D sont si nombreuses que seule cette expression peut toutes les couvrir.

Classiquement, il gère l'information. Autrefois, c'était essentiellement des livres ou des périodiques qu'il achetait, répertoriait, organisait pour permettre l'accès du public à cette infor-

<sup>5</sup> Voir la *Cartographie des métiers* établie par l'ADBS, 2013. <[www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm](http://www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm)> (consulté le 16 octobre 2013).



mation. Aujourd'hui, ce travail n'a pas disparu, mais l'information n'est plus uniquement sur papier, ni forcément écrite. Par son expérience des livres, le professionnel de l'information a été amené à également organiser l'information présente sur un intranet, dans un répertoire électronique ou sur un site Web. Il peut aussi gérer des photos, des vidéos ou du son. Il facilite ainsi l'accès à l'information par le public.

Il recherche également l'information dans le but de compléter son fonds documentaire, mais aussi à la demande d'un utilisateur ou pour anticiper son besoin. Cette information, le professionnel de l'I&D ne fait pas que la trouver, il la vérifie également afin de fournir une information fiable à son interlocuteur et veille aussi à ne pas l'inonder de documents. La multiplication exponentielle des sources et des acteurs diffusant de l'information compliquent cette tâche et donnent tout son sens au métier. Notons que cette recherche ne se limite pas aux informations collectées par le passé. À l'heure actuelle, la constitution d'un fonds documentaire n'est plus obligatoire. Il la recherchera là où elle est disponible : sur le Web, dans des bases de données électroniques ou bien il fera appel à son réseau.

De plus en plus, le professionnel de l'I&D va aussi « mâcher » le travail de l'utilisateur. Il ne s'agira plus de fournir une liste de documents qui pourraient l'intéresser mais bien de lui résumer l'information dont il a besoin (toujours en mentionnant la source, évidemment). Certains centres de documentation ou bibliothèques proposent également à leur public des publications analytiques sur divers sujets.

Sans document papier, le professionnel de l'I&D gèrera donc des ressources documentaires, tel que des bases de données ou des abonnements électroniques à des revues en ligne ou à des sites. Si elles sont moins nombreuses que les documents, ces ressources sont

plus complexes à gérer, quand interviennent des limitations techniques, légales (le droit d'auteur est plus complexe) ou financières (les accès coûtent cher et résilier un abonnement prive les utilisateurs d'une ressource plus importante).

Le développement du Web et des moteurs de recherche très faciles d'utilisation laissent à penser que chacun est devenu un spécialiste dans la recherche d'information. Les producteurs de produits informationnels ont d'ailleurs transformé leurs produits pour en faire des outils simples pour n'importe quel utilisateur. Néanmoins, la recherche d'information est une activité plus complexe qu'il n'y paraît et le professionnel de l'I&D est amené à dispenser des formations. Il accompagne désormais plus l'utilisateur dans sa recherche d'information qu'il ne fait la recherche pour lui.

Dans le meilleur des cas, cette aide aux utilisateurs ne se limite pas à la description des fonctionnalités d'un moteur de recherche ou d'une banque de données. Le professionnel de l'I&D mettra souvent en avant les règles qui font sa profession : respect du droit d'auteur, vérification des informations par croisement des sources, orientation vers les sources les plus pertinentes et les plus fiables, aide à la transformation du langage naturel en équation de recherche,... Bref, il s'assurera que s'il ne fait plus la recherche lui-même, l'utilisateur se soucie de la qualité de l'information qu'il trouve.

Une autre finalité du métier est la conservation des documents. Ici, ce n'est pas vraiment l'information qu'il contient qui est importante mais le document lui-même. Celui-ci est conservé à des fins administratives ou légales. Il s'agit de protéger les preuves qu'une action est faite selon la procédure établie et ce, face à une juridiction ou lors d'un audit. Ces documents ont un cycle de vie (on parle d'« *information lifecycle management* ») : après un

certain temps, il n'est plus nécessaire de les conserver. Le professionnel de l'I&D accompagne le document et conscientise l'entreprise ou l'organisme pour lequel il travaille de l'intérêt de la politique documentaire mise en place.

La conservation de ces documents est cependant parfois permanente quand ils ont une valeur historique ou patrimoniale. Assurer la mise à disposition au cours du temps de ces documents pour les historiens et les chercheurs fait parfois partie du rôle du professionnel de l'I&D.

L'information interne des entreprises ou des institutions peut aussi être conservée pour assurer la continuité du travail, par exemple, en cas de réallocations de personnes, ou de départ d'un collaborateur. Le contenu est alors plus important que la forme. La connaissance de ce qui a été réalisé apporte une meilleure efficacité dans le travail. C'est pour cela que s'est développée la gestion des connaissances ou « *knowledge management* ».

L'animation a également pris une place importante. Les bibliothèques, par exemple, sont également amenées à organiser des rencontres ou des expositions, sans compter le

rôle important qu'elles jouent auprès des enfants ou le rôle social auprès des publics moins favorisés. Sur le Web ou l'intranet d'entreprise, les professionnels de l'I&D sont aussi amenés à animer des forums ou des pages sur les réseaux sociaux. Les communautés de pratiques doivent également beaucoup aux professionnels de l'I&D.

D'autres travaillent sur des outils d'information : le développement des applications informatiques et en particulier ceux destinés à la gestion de l'information ou des documents, fait aussi des professionnels de l'I&D les personnes idéales pour fournir un support applicatif aux utilisateurs, quand ils ne suivent pas eux-mêmes le développement de ces outils, en définissant les fonctionnalités à développer et en les testant.

Enfin, il y a les tâches connexes, celles qui ne sont pas liées à un métier mais qu'une grande part de professionnels de l'I&D se doivent de maîtriser : la gestion d'un budget, la négociation avec des fournisseurs, la gestion d'une équipe, la promotion de son service, le marketing interne,... En effet, les équipes étant petites, on arrive vite à devoir assurer des activités de « manager ».

© Étienne Bernard





### Compétences variées

Mais plus que les tâches, ce qui définit probablement le mieux le professionnel de l'information, ce sont ses multiples compétences. En effet, toutes ces tâches très différentes nécessitent, du professionnel de l'I&D, des compétences variées. De ce fait, il peut s'adapter facilement à d'autres façons de travailler, à d'autres domaines, à d'autres tâches. À l'heure actuelle, peu de personnes mènent une carrière complète dans la même société. Le monde de l'emploi étant difficile, le professionnel de l'I&D a tout intérêt à cultiver cet éventail de compétences, car il pourra être amené à commencer par faire de la veille pour un chocolatier, continuer sa carrière en gérant les archives d'une organisation internationale, et la terminer en animant un site Web consacré à la finance.

### Conclusions

Aujourd'hui, à l'heure de la société de l'information, on peut déplorer que les professionnels de l'I&D n'occupent pas la place qu'ils méritent. Les centres de documentation et d'importantes bibliothèques ferment leurs

portes, les restructurations d'entreprises ciblent souvent ces personnes discrètes « qui font la même chose que Google » (sic). Peut-être est-ce dû à une image un peu vieillotte, à cette frontière artificielle entre bibliothécaires et documentalistes, ou à notre discrétion. Que peut-on faire ?

Pour commencer par le commencement, plaï-dons pour que les écoles qui nous forment ne diplômement plus des « bibliothécaires » et des « documentalistes » mais bien des « professionnels de l'I&D ». Parfois les mots peuvent tout changer... Et puis, faisons fi de notre discrétion : exposons-nous ; montrons notre apport à notre organisation. Notre diversité et nos facultés d'adaptation font notre force, et c'est aussi un atout pour nos employeurs. Enfin, mettons l'information au cœur de tout et montrons que ce cœur, c'est nous qui le faisons battre. L'information, c'est le pouvoir ! Amenons des idées nouvelles pour enrichir notre profession de nouvelles tâches, de nouvelles responsabilités.

Les limites de la profession ne sont plus clairement définies... Et c'est un énorme avantage : il en va de chacun d'entre nous de définir son métier, son rôle, sa place ! ●



Bibliothèque communale  
Hergé, Etterbeek

## ●● La formation continuée du personnel des bibliothèques publiques en FWB

par **Laetitia DELVOIE** ●  
*coordinatrice de la formation des bibliothécaires,  
 Service de la Lecture publique*

Depuis de nombreuses années, le Centre de la Lecture publique de la Communauté française (CLPCF) d'abord, le Service de la Lecture publique ensuite, organisent un programme de formation continuée à destination des bibliothécaires, et s'attachent à leur proposer une offre suffisante et variée, tout en étant attentif à suivre les évolutions du métier. Ces formations sont prioritairement adressées aux membres du personnel des bibliothèques publiques reconnues, mais sont accessibles à tous : bibliothèques non reconnues, personnel d'autres institutions culturelles, public étudiants...

**D**epuis 2009, c'est en moyenne 67 formations par an qui sont organisées, à Bruxelles et en décentralisation partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour une moyenne de 897 participants par an.

### Que dit la législation ?

L'arrêté du 14 mars 1995, relatif à l'organisation du service public de la lecture prévoyait déjà une obligation de formation continuée pour les membres du personnel bibliothéconomique des bibliothèques reconnues sous le décret du 28 février 1978. Ainsi, l'article 40 §3 de l'arrêté prévoit que « le personnel bibliothéconomique visé au §2 doit consacrer des formations internes ou externes au moins 60 heures par période de 3 ans à compléter sa formation dans le cadre de ses fonctions ». Afin de permettre au personnel des bibliothèques de respecter cette disposition légale, le CLPCF a développé un programme de formation, qui s'est étoffé au fil des années.

L'arrêté du 19 juillet 2011, portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les biblio-

thèques publiques maintient cette obligation légale de formation continuée pour le personnel subventionné : « Afin de conserver sa qualité de personnel qualifié en application de l'article 12, alinéa 2, 3°, du décret et bénéficier d'une subvention telle que prévue à l'article 18, 1°, du décret, chaque membre du personnel subventionné doit consacrer un minimum de 125 heures par période de cinq ans à des formations professionnelles<sup>1</sup> ».

En son article 3, l'arrêté prévoit également que le Service général des Lettres et du Livre, agissant en tant qu'opérateur d'appui, « organise la formation continuée des bibliothécaires, en mettant sur pied un programme répondant aux besoins identifiés notamment par l'évaluation annuelle du Réseau public de la Lecture, par le résultat des rencontres professionnelles, par les avis du Conseil, par les études, évaluations et recherches menées à l'initiative du Service général des Lettres et du Livre ; en instituant une concertation permanente entre les différents opérateurs d'appui ; en soutenant, en collaboration avec l'Inspection, les réseaux d'échange de pratiques entre tous les opérateurs ; et en développant des colloques ou conférences avec une fréquence biennale au minimum ».

Le rôle de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via le Service général des

<sup>1</sup> Arrêté du 19 juillet 2011, article 9, §3.

Lettres et du Livre et plus précisément du Service de la Lecture publique, pour l'organisation de la formation continuée, est donc aujourd'hui clairement énoncé dans la législation. L'arrêté précise également que les opérateurs d'appui qui desservent les opérateurs directs d'une province ou de la Région de Bruxelles-Capitale sont, eux aussi, chargés de proposer des programmes de formation continuée aux opérateurs de leur territoire de compétence<sup>2</sup>.

### **L'organisation de la formation continuée par le Service de la Lecture publique depuis 2009**

Depuis plus de 15 ans, le Centre de Lecture publique de la Communauté française (CLPCF) d'abord, le Service de la Lecture publique ensuite, organisent des formations pour bibliothécaires et s'attachent à leur proposer une offre suffisante et variée, tout en étant attentif à suivre les évolutions du métier. Fin 2008, un important travail de réflexion sur l'adaptation de la formation continuée aux nouvelles réalités du métier de bibliothécaire a démarré. Ce travail était concomitant avec le travail de construction et de rédaction du nouveau décret, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Celui-ci a amené une petite révolution dans le monde des bibliothèques publiques, car il oriente résolument le travail du secteur vers le développement de projets, place les enjeux de l'éducation permanente au centre des préoccupations et vise à intégrer la bibliothèque au tissu social et culturel des territoires desservis. Conscient que cette évolution nécessite un accompagnement renforcé, le Service de la Lecture publique adapte son programme de formation continuée afin de répondre au mieux aux besoins et demandes des bibliothèques, notamment en termes de développement stratégique de leur action et de pilotage de projets.

Depuis 2009, une priorité est donnée aux formations visant à accompagner les bibliothèques dans l'appropriation et la mise en œuvre des enjeux portés par le décret : inscrire les bibliothèques dans une perspective de développement stratégique des pratiques de lecture adapté aux nécessités de la population ;

tenir compte de l'environnement culturel et social afin de définir les services que les bibliothèques peuvent créer et rendre au sein de la collectivité dans laquelle elles remplissent une mission de service public ; ou encore participer à un double partenariat : celui du Réseau public de la Lecture et celui des collaborations avec les autres intervenants culturels, socio-culturels, d'insertion.

Mais le décret est aussi axé sur l'accompagnement des différents publics afin de leur donner accès à des documents de plus en variés (sur tous supports) et de leur permettre de développer une attitude critique à leur égard, ainsi que sur la notion de plaisir culturel que ces ressources peuvent procurer au plus grand nombre. Afin d'aider le personnel des bibliothèques à y parvenir, le programme de formations du Service de la Lecture publique propose aussi diverses formations axées tantôt sur les publics et leur animation (personnes âgées, ados, enfants, non lecteurs...), tantôt sur la politique documentaire, les nouvelles technologies, ou encore la promotion et la communication.

Toujours dans l'objectif d'aider les bibliothèques à s'approprier les enjeux portés par la législation, le Service de la Lecture publique propose aussi une formation sur site destinée à impliquer l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque dans le processus de réflexion, de structuration, de mise en œuvre et d'évaluation du plan quinquennal de développement. Depuis 2009, une cinquantaine d'équipes ont participé à cette formation.

Afin d'augmenter la cohérence du programme de formation avec le contenu de la nouvelle législation, les rubriques du « calendrier des formations » ont récemment été revues. Les différentes formations proposées sont réparties dans les rubriques suivantes :

- *Plan quinquennal de développement*, qui propose des formations centrées sur les compétences nécessaires à l'élaboration des plans quinquennaux de développement. Les formations de cette rubrique visent le personnel dirigeant des bibliothèques et les chefs d'équipe ou de projets ;

<sup>2</sup> Arrêté du 19 juillet 2011, article 4, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> En 2008, 2009 et 2010, un programme de subventions pour le soutien des projets pluriannuels de développement de la lecture a été proposé aux bibliothèques locales et itinérantes. Ce programme était destiné à favoriser l'élaboration ou le développement des plans de développement de la lecture axés sur une stratégie à moyen ou à long terme, pour les réseaux publics de lecture. Les projets pluriannuels de développement de la lecture ont été l'occasion pour les bibliothèques de rentrer dans les pratiques devant être mises en œuvre avec le nouveau décret. Cette opération a permis au secteur de la lecture publique l'expérimentation réelle de la gestion stratégique de son action dans un processus de formation. Cette démarche de construction d'une vision globale et stratégique de l'action développée étant relativement neuve et demandant aux équipes des bibliothèques la mise en place d'une nouvelle organisation et de nouvelles pratiques, l'administration a renforcé les programmes de soutien déjà existants et en a créé de nouveaux. Ainsi, des accompagnateurs - appelés les *coachs* - ont été mis à disposition des bibliothèques porteuses d'un projet sélectionné afin de les aider à faire évoluer leurs projets.

- *Management d'équipe*, qui reprend des formations destinées à aider le personnel dirigeant des bibliothèques à mobiliser leur équipe autour des changements induits par la nouvelle législation ;
- *Gestion de projets*, reprenant des formations développant des compétences liées à la mise en œuvre des projets de développement de la lecture programmés dans le cadre des plans quinquennaux de développement. Les formations de cette rubrique visent les chefs d'équipe ou de projets, ainsi que le personnel impliqué dans un projet ;
- *Promotion et Communication*, proposant des formations destinées à aider les bibliothèques à valoriser et promouvoir leurs actions auprès des publics ;
- *Compétences transversales*, qui regroupent des formations développant des compétences utiles au personnel des bibliothèques, quelle que soit la fonction exercée au sein de celles-ci ;
- *Animations et publics*, proposant diverses formations axées sur les publics et leur animation, mais aussi sur la médiation des ressources documentaires auprès de ces différents publics ;
- *Web 2.0 et nouvelles technologies*, proposant des formations destinées à sensibiliser et former le personnel des bibliothèques aux nouvelles technologies et aux nouveaux usages et pratiques qui en découlent ;
- *Politique documentaire*, qui présente des formations axées sur la gestion et le développement des collections ;
- *Accompagnement*. Les bibliothèques le souhaitant peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé répondant à leurs besoins spécifiques, toujours dans une perspective d'accompagnement autour des enjeux portés par la nouvelle législation.

Concernant cette dernière rubrique, rappelons que le programme de « *coaching* » a été initié dans le cadre des projets pluriannuels de développement de la lecture<sup>3</sup>.

Des moments d'échanges de pratiques et d'expériences sont également organisés dans

le cadre de la formation continuée. Les premières rencontres de ce type ont eu lieu dans le cadre de l'accompagnement des bibliothèques porteuses d'un projet pluriannuel de développement de la lecture, dans le but de leur permettre de ne pas rester seules dans la mise en œuvre de leur projet, ainsi que de leur permettre de partager leurs expériences, d'aborder les difficultés rencontrées et les solutions trouvées, d'échanger des outils de travail, d'avoir un lieu de parole. Afin de poursuivre ce travail et de répondre aux demandes du secteur, le Service de la Lecture publique organise maintenant des séminaires d'échanges de pratiques et d'expériences, de construction de méthodologies de l'action sur la base de l'expérience accumulée dans le cadre des plans quinquennaux de développement, dans le double objectif de :

- définir et analyser les pratiques développées par les participants issus du secteur des bibliothèques mais aussi d'autres secteurs culturels, dans le cadre de leur action et en particulier dans le cadre des plans quinquennaux de développement, et réfléchir et élaborer ensemble une ou des méthodes de conception, d'organisation et d'évaluation de l'action ;
- proposer des pistes de perspectives visant à définir et à proposer aux opérateurs du Réseau public de la Lecture, dont le Service de la Lecture publique, des possibilités de mutualiser les compétences et les capacités entre opérateurs du Réseau public de la lecture, organismes reconnus dans le cadre des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organismes reconnus ou actifs dans le cadre de l'insertion sociale, l'alphabetisation et la formation continuée, avec des établissements d'enseignement...

**L'organisation de la formation continuée par les opérateurs d'appui qui desservent les opérateurs directs d'une province ou de la Région de Bruxelles-Capitale et par les organisations représentatives de bibliothécaires et bibliothèques agréées**

Comme évoqué ci-avant, l'arrêté du 19 juillet 2011, précise également que les opérateurs

d'appui qui desservent les opérateurs directs d'une province ou de la Région de Bruxelles-Capitale sont, eux aussi, chargés de proposer des programmes de formation continuée aux opérateurs de leur territoire de compétence. Afin d'y répondre, chaque opérateur d'appui (ex. bibliothèque centrale) organise aussi annuellement quelques formations continuées, prioritairement à destination des opérateurs directs de son territoire de compétence. Une collaboration avec le Service de la Lecture publique s'est mise en place depuis quelques années afin de diffuser les formations organisées par les opérateurs d'appui à l'ensemble du Réseau public de la Lecture, via la brochure du programme des formations du Service de la Lecture publique éditée semestriellement (« Le Calendrier des formations »).

Ce programme de formations du Service de la Lecture publique renseigne également les formations organisées par les organisations représentatives de bibliothécaires et bibliothèques agréées. Le décret de 2009 prévoit en effet que celles-ci « poursuivent l'objectif de promouvoir les compétences et les capacités spécifiques des composants du Réseau public de la Lecture et du personnel qualifié affecté aux missions remplies par les opérateurs du Réseau public de la Lecture reconnus dans le cadre du décret par l'utilisation de différents moyens, dont la suscitation de leur information, leur formation et leur documentation »<sup>4</sup>. Les organisations représentatives ont donc aussi un rôle à jouer dans la formation continuée des membres du personnel des bibliothèques. ●

<sup>4</sup>Décret du 30 avril 2009, article 19, §2.



© Philippe Herbet

Bibliothèque de Malmedy

### 3. UN PEU D'HISTOIRE

## ●● L'histoire de la Lecture publique

Au sens littéral, l'expression lecture publique désigne la lecture à haute voix devant un auditoire. Cette pratique qui remonte à l'Antiquité est tombée en désuétude avec les progrès de l'alphabétisation et de la communication audiovisuelle, mais le terme a été repris au début du XX<sup>e</sup> siècle par les bibliothécaires modernistes pour désigner « l'offre de services publics de lecture faite à la population, pour répondre à ses besoins d'information, de formation et de culture »<sup>1</sup>. Ce concept s'est construit par opposition au système dual qui s'était formé au siècle précédent, avec d'un côté les bibliothèques dites savantes, consacrées à l'étude, à la conservation et à la recherche, et de l'autre les bibliothèques dites populaires.

#### **XIX<sup>e</sup> siècle : de la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique**

La bibliothèque populaire constitue le premier outil d'acculturation des masses par le livre. Elle s'adresse prioritairement aux gens du peuple récemment alphabétisés : ouvriers, artisans, paysans. Son objectif est de poursuivre l'œuvre d'éducation et d'instruction commencée à l'école. Cette institution de lecture se développe dans notre pays dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle et prend son essor dans les années 1860, à la faveur de plusieurs facteurs convergents : l'instruction publique se généralise et gagne progressivement l'ensemble de la population en âge de scolarisation, les idées démocratiques gagnent du terrain et le développement économique bat son plein. Les premières réalisations, dans les années 1830-1840, sont à mettre à l'actif du monde catholique, déjà très investi dans le domaine de l'enseignement. Ces bibliothèques dites « choisies » ou « de bons livres » s'adressent en principe à tous les catholiques mais dans bien des cas, leur public se recrute essentiellement au sein de la bourgeoisie. Des sections gratuites destinées aux classes dites populaires ne s'ouvrent que sur le tard et peinent parfois à trouver leur public. Le 13 septembre 1862, le ministre de l'Intérieur, Alphonse Vandenpeereboom, adresse une circulaire aux gouverneurs de province pour encourager les communes à créer des bibliothèques populaires, « complément »

par **Bruno LIESEN** ●  
assistant et collaborateur scientifique,  
Archives, Patrimoine et Collections  
spéciales – Réserve précieuse, ULB

de l'école primaire. Là où l'action communale fait défaut, l'initiative privée est sollicitée. Cette première intervention de l'État dans le domaine de la lecture populaire est certes symbolique - nous sommes encore à l'ère de l'« État-gendarme » - mais elle va déclencher un important mouvement en faveur des bibliothèques populaires, largement dominé par l'initiative privée.

Dans un premier temps, le monde libéral prend la main, en particulier la Ligue de l'enseignement fondée à Bruxelles en 1864 pour défendre l'école publique, obligatoire, laïque et gratuite. Très active dans le secteur de l'éducation populaire, la Ligue sera à l'origine de la création de nombreuses bibliothèques et innovera à la fin du siècle en lançant un réseau de bibliothèques circulantes. D'autres associations de tendance libérale, comme la Société Franklin à Liège, suivent le mouvement. Le monde catholique ne va pas tarder à réagir en renforçant son action et en s'efforçant de lui donner une meilleure coordination. Le Parti ouvrier belge, fondé en 1885, crée à son tour des bibliothèques populaires inspirées par les réalisations libérales. En 1900, Jules Destrée - futur auteur de la loi sur les bibliothèques publiques - lance le projet de former une bibliothèque dans chaque Maison du Peuple. La création, en 1910, de la Centrale d'éducation ouvrière - future P.A.C. (Présence et action culturelles) - contribuera à affranchir les réalisations socialistes du modèle libéral en

<sup>1</sup> Anne-Marie Bertrand, « Lecture publique », dans *Dictionnaire encyclopédique du livre*, s. dir. Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, t. II, Paris, Cercle de la Librairie, 2005, p. 713-715.

les transformant en outils de formation des militants. Le monde des bibliothèques populaires n'échappe donc pas à la polarisation qui imprègne l'ensemble de la vie socioculturelle en Belgique. Ce fait sociologique persistera au siècle suivant et déterminera les interventions futures des pouvoirs publics.

### Début du XX<sup>e</sup> siècle et mouvement réformiste

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques populaires sont remises en question par les tenants d'un mouvement réformiste qui s'inspire du modèle anglo-saxon de la *free public library*. La critique des bibliothèques populaires aboutit à une double constatation : leur nombre est insuffisant et leur organisation ne répond plus aux besoins. Paul Otlet et Henri La Fontaine, qu'on ne présente plus, sont les figures de proue de ce mouvement de réforme, qui vise à « faire de nos bibliothèques dites populaires, de véritables bibliothèques publiques utiles à toutes les classes de la société »<sup>2</sup>. À la quatrième Conférence internationale de bibliographie, tenue à Bruxelles les 10 et 11 juillet 1908, ils présentent un rapport considéré de nos jours comme le premier manifeste de la bibliothèque publique moderne. Leur projet est fondé sur le principe du réseau unique intégrant, au sein d'une ville ou d'une agglomération de communes, les bibliothèques de diverses natures : bibliothèques avec salles de lecture, bibliothèques de prêt à domicile, bibliothèques circulantes, bibliothèques scolaires. Leurs services doivent être connectés à l'école, aux institutions postsecondaires et aux bibliothèques scientifiques. Les bibliothèques publiques sont appelées à collaborer les unes avec les autres : prêt entre bibliothèques, acquisitions en commun, publication de catalogues collectifs, préparation et diffusion de guides de lectures. Ce vaste projet restera lettre morte, malgré quelques réalisations isolées s'inspirant de ses principes<sup>3</sup>.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui a vu exploser la demande de lecture, la nécessité d'une réforme des bibliothèques populaires se fait de plus en plus sentir. L'esprit de reconstruction nationale, l'instauration de l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de qua-



torze ans (loi du 19 mai 1914) et de la journée de huit heures (loi du 14 juin 1921) sont autant de circonstances favorables à la naissance de la première loi belge sur les bibliothèques publiques.

### Loi Destrée de 1921

La loi du 17 octobre 1921 est adoptée sur proposition de Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts. Son ambition est de « transformer le faisceau hétéroclite des bibliothèques, dites populaires, en un véritable service public »<sup>4</sup>, sur le modèle anglo-saxon, ce qui implique une obligation de neutralité et donc une rupture par rapport à un système dominé par les piliers catholique, libéral et socialiste. Comme le souligne Hugues Dumont dans sa thèse magistrale sur le pluralisme dans le droit public belge, « en soi, la logique du service public aurait dû conduire Destrée à imposer à chaque commune la création d'une bibliothèque publique ou au moins l'adoption d'une bibliothèque privée disposée à respecter la neutralité inhérente à tout service public, fût-il fonctionnel »<sup>5</sup>. Lors des travaux de la

<sup>2</sup> *La bibliothèque publique*, t. I, nos 1-2, 1908, p. 3.

<sup>3</sup> Sur l'intervention d'Otlet et La Fontaine dans la question des bibliothèques publiques, voir notre article « De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : le courant réformateur de la lecture publique en Belgique à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. LXVIII, nos 1-4, 1996, p. 175-187.

<sup>4</sup> Jean Charlier, « Les bibliothèques », dans *La Wallonie, le pays et les hommes, lettres-arts-culture*, t. IV, [Bruxelles], La Renaissance du livre, 1981, p. 339-348 (citation, p. 341).

<sup>5</sup> H. Dumont, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, t. I, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis; Émile Bruylant, 1996, p. 220.

commission mise en place en 1920 pour préparer la loi, Destrée a été saisi d'un avant-projet qui allait dans ce sens, mais il y renonce en février 1921, pour ne pas heurter de front à la fois les défenseurs de l'initiative privée et plus encore ceux de la sacro-sainte autonomie communale. Selon la loi, les communes ont donc le choix entre plusieurs options : créer une bibliothèque publique, en adopter une, se satisfaire de l'existence d'au moins une bibliothèque libre dans leur ressort ou, en l'absence de toute bibliothèque reconnue, se contenter... de ne rien faire. La loi prévoit néanmoins, dans ce dernier cas de figure, que l'administration communale est tenue d'établir un des trois types de bibliothèques publiques « dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le cinquième du corps électoral » (art. 2, § 2). Ce compromis à la belge est le prix payé par Destrée pour obtenir une très large adhésion à son projet, voté à l'unanimité à la Chambre et par 65 oui, 20 non et 5 abstentions au Sénat. Hugues Dumont résume ainsi le paradoxe du système mis en place par la loi Destrée : « il impose une obligation de neutralité à chacune des catégories de bibliothèques publiques prévues, tout en accordant ce label à des bibliothèques « libres » dont personne n'ignore le caractère engagé sur le plan idéologique et philosophique »<sup>6</sup>. La neutralité est inscrite notamment dans l'obligation pour les bibliothèques d'être accessibles à tous. L'arrêté royal du 19 octobre 1921 précise que « l'accès de la bibliothèque [...] ne peut être réservé [...] aux membres d'un groupement quelconque » (art. 2) et les instructions administratives interdisent aux bibliothécaires d'acquérir, au moyen des subventions de l'État, des publications « de propagande ou de polémique politique ou religieuse »<sup>7</sup>. Pourtant, fait révélateur, la loi elle-même n'impose aucune directive en ce qui concerne le choix des ouvrages, qu'elle laisse à la discrétion des bibliothécaires.

Par conséquent, les bibliothèques libres « installées dans des locaux dont l'étiquette indique nettement la couleur (maison du peuple, maison libérale, cercle catholique) » et dont les catalogues sont orientés idéologiquement, peuvent être légalement admises au titre de bibliothèques publiques - et prétendre au soutien financier de l'État -, puisqu'elles sont fréquentées « par des lecteurs qui ont

les mêmes convictions que les dirigeants »<sup>8</sup> et qui y trouvent des ouvrages conformes à leurs attentes.

En définitive, l'exigence de neutralité va se plier au principe de la liberté subventionnée, nettement avantagé par son enracinement historique et sociologique. La neutralité sera interprétée non pas dans le sens d'un réseau de bibliothèques publiques ouvertes à toutes les tendances, mais dans le sens d'un réseau constitué de bibliothèques reflétant chacune l'une ou l'autre de ces tendances en fonction des personnes qui les fréquentent et formant ensemble un réseau représentatif des différents courants idéologiques.

Quoi qu'il en soit, la loi Destrée représente une étape majeure dans l'émergence d'un service de lecture publique en Belgique. Avant la guerre, le pays comptait moins de 1 500 bibliothèques populaires dont l'organisation était laissée à l'initiative de leurs promoteurs institutionnels ou privés et sans aucune coordination les unes avec les autres. Ces structures aux horaires très divers et aux collections hétéroclites étaient gérées par des personnes sans statut véritable et sans formation spécifique. L'État n'intervenait qu'avec parcimonie, surtout par des dons de livres. Sous le régime de la nouvelle loi, il devient un acteur de premier plan, tout en laissant une marge de liberté assez large à l'initiative communale ou privée. L'intervention financière de l'État constitue un élément déterminant du développement des bibliothèques. Elles se multiplient, du moins jusqu'à la crise des années trente. En contrepartie de leur reconnaissance, elles se soumettent à des règles de fonctionnement communes, destinées à garantir l'accès le plus large à la population. Les bibliothécaires bénévoles restent en place, mais le métier va se professionnaliser progressivement, grâce à l'instauration de filières de formation et de concours.

Le nouveau régime des bibliothèques publiques conserve toutefois au moins deux axes de continuité avec le passé : le lien avec l'école et la pilarisation. Tout d'abord, la bibliothèque est toujours présentée comme le complément de l'école. Dans son exposé des motifs de la loi du 17 octobre 1921, Destrée proclame : « J'ai toujours considéré la bibliothèque publique comme le complément indispensable de

<sup>6</sup> H. Dumont, *Le pluralisme idéologique...*, t. 1, p. 221.

<sup>7</sup> Cité dans Charles Depasse, *Historique et organisation des bibliothèques publiques en Belgique*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1931, p. 30, note 1.

<sup>8</sup> Ch. Depasse, *Historique et organisation...*, p. 30.



l'école ». C'est un lointain écho à la circulaire de son prédécesseur Jules Vandennepeereboom, qui désignait la bibliothèque populaire comme « le véritable complément » de l'école. Le principe de la liberté subventionnée, adopté pour les bibliothèques publiques comme pour l'ensemble des institutions d'éducation populaire, est d'ailleurs celui qui gouverne la politique scolaire. Ce principe convient parfaitement aux catholiques et aux libéraux. Le monde socialiste est plus divisé. Certains s'en accommodent, les autres préféreraient l'instauration d'un véritable service public neutre, impliquant que l'État prenne lui-même en charge les bibliothèques plutôt que de se contenter d'un rôle d'encouragement. Ils comprennent toutefois qu'un tel bouleversement se heurterait à des obstacles insurmontables et se rangent donc à une solution plus réaliste, moyennant la mise en place d'un certain contrôle. En entérinant le principe de liberté subventionnée - seul consensus possible entre les trois grands mondes socio-politiques - la loi Destrée maintient intacte la pilierisation du système. Elle institutionnalise en un sens le régime ancien des bibliothèques populaires en permettant à celles-ci de bénéficier des aides publiques sans pour autant changer de nature, sans compter celles qui subsistent en dehors du cadre légal, qui reste facultatif.

### **Critiques dans l'entre-deux-guerres : un manque de structuration**

Dans l'entre-deux-guerres, la loi Destrée a abouti à créer des centaines de bibliothèques de tailles très variables, relevant le plus souvent d'un statut privé et affichant presque toujours une couleur idéologique ou philosophique bien déterminée. Les critiques sont unanimes pour constater le manque de structuration et de coordination de l'ensemble des bibliothèques publiques de diverses catégories et la dispersion de subventions dont les montants sont jugés dérisoires. En 1966, à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de la loi Destrée, des voix s'élèvent pour dénoncer « la misère des bibliothèques publiques » et appeler à une réforme axée sur les besoins du public, qui mette fin à la « pulvérisation de l'effort financier », à la « concurrence des réseaux » et au fait que « le



respect de la liberté locale telle qu'elle a été comprise par la loi Destrée a conduit à la folle injustice qui fait que certains citoyens ont une bibliothèque publique et d'autres pas »<sup>9</sup>. Jean Charlier, président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques, va jusqu'à se demander si le principal obstacle qui empêche une organisation rationnelle de la lecture publique n'est pas lié au fait que les Belges se défient de « l'autorité, d'où qu'elle vienne, et quels que soient ses pouvoirs et la façon dont elle les exerce. Il n'est pas pensable, dans notre pays qu'une autorité culturelle s'exerce au départ de l'État, et qu'elle descende l'échelle, de pouvoir en pouvoir, jusqu'à s'imposer dans la plus petite des bibliothèques rurales »<sup>10</sup>. Par conséquent, la loi Destrée a contribué à pérenniser les bibliothèques populaires et sa longévité inattendue a eu des effets néfastes sur l'élaboration d'un réseau de lecture publique digne de ce nom. Des projets de réforme en profondeur de la loi Destrée sont élaborés en 1956 et 1966, mais aucun n'aboutira.

### **1971 : début de la Belgique fédérale et décret de 1978 sur la lecture publique en Communauté française**

Il faut attendre la révision constitutionnelle de 1971, qui transforme la Belgique en État fédéral, pour voir s'engager enfin le processus qui aboutira à une réorganisation en profondeur de la lecture publique, compétence désormais transférée aux entités fédérées. Les décrets

<sup>9</sup> Marcel Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », dans *La loi Destrée à 45 ans* (Cahiers J.E.B., n° 4), 1966, p. 247-256.

<sup>10</sup> Jean Charlier, « Vers une nouvelle loi organique de la lecture publique », dans *La loi Destrée à 45 ans...*, p. 323.



votés respectivement par la Communauté française, le 21 février 1978, et le *Cultuurraad voor de Nederlandse Cultuurgemeenschap*, le 6 juillet 1978, mettent fin au régime de la loi Destrée, qui sera restée en vigueur pendant plus d'un demi-siècle.

### Le pluralisme du décret de 1978

La question du pluralisme est au cœur des deux décrets. Du côté francophone, le législateur a opté résolument pour un réseau unique et pluraliste, structuré selon un schéma pyramidal et coordonné géographiquement pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Le décret de 1978 prévoit que l'exécutif peut obliger les pouvoirs locaux à créer et organiser une bibliothèque publique. Il laisse toutefois aux structures existantes la possibilité de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions de reconnaissance. Le décret et ses arrêtés d'application de 1987 puis de 1995 instaurent des normes contraignantes en matière de nombre de lecteurs inscrits, de prêts, de livres disponibles, d'horaires d'ouverture, de surfaces accessibles au public. Les exigences professionnelles requises des bibliothécaires sont renforcées. Le Centre de Lecture publique de la Communauté française (C.L.P.C.F.) est chargé de coordonner le

réseau et d'organiser la formation du personnel. Outre son programme de formation continue, le C.L.P.C.F. édite des ouvrages de référence et une revue professionnelle, *Lectures*. L'application du décret se heurte toutefois à maintes difficultés et il faudra près de dix ans et pas moins de 26 arrêtés de l'exécutif ou circulaires ministérielles pour que les premières bibliothèques publiques du nouveau régime soient reconnues ! La crise économique et les carences budgétaires n'expliquent pas tout. Marcel Deprez, inspecteur des bibliothèques et « conscience » de la lecture publique, met le doigt sur les facteurs de blocage de la mise en œuvre du réseau :

« Une structure de cette nature est simple, elle devrait être automatique, n'étaient les ambitions des hommes à être facteurs privilégiés des réalisations. C'est encore trop souvent la dispersion des efforts, l'émiettement des initiatives et le particularisme qui sont les plus redoutables écueils qui puissent se présenter. Ne croyez pas que j'exagère. Nous avons déjà laissé passer les trois quarts du temps de l'élaboration que nous donnait le décret de 78 sans que l'on soit plus avancé dans l'organisation du réseau que quelques initiatives centrales et locales. Le financement des bibliothèques publiques qui constitue, bien entendu, le problème capital n'est toujours pas résolu. Il est à peine abordé. L'escarmouche est quasi constante entre les autorités auxquelles incombent les dépenses [...] »<sup>11</sup>

À ces facteurs d'ordre politique viennent s'ajouter les effets néfastes de la période transitoire pendant laquelle coexistent les bibliothèques « Loi Destrée » et les bibliothèques qui se soumettent aux conditions du décret. Cette coexistence a *de facto* institué un système à plusieurs vitesses. En dépit de la lenteur et des difficultés de sa mise en application, le décret francophone de 1978 a globalement permis des progrès significatifs en termes de qualité de l'offre. Il n'a toutefois pas réussi à assurer l'accès de tous à la lecture publique. En effet, certaines communes n'ont pas respecté l'obligation de créer ou d'organiser un réseau local de bibliothèques. En outre, faute de moyens suffisants, les bibliothèques n'ont pas toujours pu s'adapter aux nouveaux médias et aux besoins réels des publics. Tous ces éléments ont sans doute contribué à la sur-

<sup>11</sup> Marcel Deprez, « Le décret de 1978 », dans *Bilan d'une décennie. Les bibliothèques et la documentation en Belgique romane, 1975-1985*, éd. par Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre-Druet, Bruxelles, association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, 1986, p. 21-27.

vivance du modèle ancien de la bibliothèque populaire orientée quasi exclusivement vers le prêt à domicile, entretenant vaille que vaille, avec des moyens souvent dérisoires, un fonds de livres destiné aux « petites gens » - pour reprendre une expression de Ger Schmook - et gérée par des bibliothécaires bénévoles ou des professionnels encore imprégnés du modèle traditionnel et paternaliste du bibliothécaire-maître d'école. Lors d'un colloque sur la politique culturelle des communes, Relinde Raeymaekers déplorait encore qu'en 1987 « certaines personnes gardent cette idée préjudiciable de la bibliothèque populaire : des personnes animées des meilleures intentions mendient régulièrement les livres écartés des bibliothèques publiques de manière à constituer de nouvelles bibliothèques de quartier »<sup>12</sup>.



© Katherine Longly

### Le nouveau décret de 2009

En 2009, Jean-François Füeg, directeur du Service de la Lecture publique, dresse un bilan nuancé : « Le réseau de lecture publique de la Communauté française se compose d'environ 140 réseaux locaux ou intercommunaux totalisant près de 600 implantations. Cela signifie que 80 % des francophones ont accès à une bibliothèque fixe là où ils habitent. Sur une population francophone estimée à 4 225 000 personnes, on compte quelque 800 000 usagers emprunteurs dont 320 000 inscrits dans une collectivité.

Si le pourcentage d'affiliés reste stable avec environ 18,5 % de la population, celui des inscrits individuels a en revanche tendance à diminuer. Il est aujourd'hui de 11,2 % contre 13 en moyenne entre 2002 et 2006. Il faut cependant noter qu'aucun secteur culturel subventionné par l'État n'atteint ce niveau de performance. Ni les théâtres, ni les salles de danse, ni les musées ne peuvent revendiquer pareil taux de pénétration dans la population. Les bibliothèques francophones disposent de onze millions et demi de documents en libre accès et réalisent onze millions deux cent mille prêts. Ce qui indique un taux de rotation très faible. »<sup>13</sup>

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la Communauté française a décidé de moderniser sa législation afin

de mettre le service public des bibliothèques en phase avec les nouvelles technologies - la société de l'information - et les nouvelles pratiques de lecture, mais aussi pour mieux l'adapter aux réalités locales. L'intitulé du nouveau décret du 28 avril 2009, relatif au « développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques », est significatif de la nouvelle approche qu'il inaugure. L'ambition est d'ancrer la lecture publique dans la perspective de l'éducation permanente. Cette démarche initiée par le décret de 1978 n'avait pas été suffisamment traduite dans la réalité quotidienne des bibliothèques, qui étaient restées essentiellement des institutions de prêt. Dans l'esprit du nouveau décret, les bibliothèques sont amenées à entrer dans une logique de projet axé sur la demande du public et à se développer dans une perspective stratégique. Le décret de 2009 exprime donc clairement le choix de la démocratie culturelle, dont l'objectif est de promouvoir la participation de tous à la culture et la formation de l'esprit critique des citoyens. Dans cette optique, l'autre axe fondamental du décret est de développer des synergies entre les bibliothèques et les autres acteurs culturels, comme les centres culturels, les écoles, les maisons de jeunes, les associations d'alphabétisation, etc. Enfin, pour remédier aux errements du passé, les bibliothèques

*Bibliothèque  
de Wanze*

<sup>12</sup> Relinde Raeymaekers, « Naissance des bibliothèques communales », dans *Bulletin du Crédit communal de Belgique*, n° 164, 1988, p. 16-18.

<sup>13</sup> Jean-François Füeg, « La lecture publique en Belgique francophone. À la croisée des chemins », dans *Bibliothèque(s). Revue de l'Association des bibliothécaires de France*, n° 56, juin 2011, p. 71-79.

sont désormais obligées de soumettre des plans quinquennaux de développement des pratiques de lecture, assortis d'une évaluation continue. Ces nouvelles logiques de fonctionnement impliquent une mutation au sein du personnel des bibliothèques, qui doit à présent s'ouvrir à de nouvelles compétences en termes d'animation socioculturelle, d'éducation permanente, de construction de projet et d'évaluation.

### **Aujourd'hui, un véritable réseau de bibliothèques publiques**

Ce rapide aperçu de l'histoire de la lecture publique montre que les particularismes locaux et la pilarisation ont largement contribué à freiner la mise en place d'un véritable réseau de bibliothèques publiques, au sens où l'entendaient déjà Otlet, La Fontaine et leurs émules à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'un des facteurs de blocage a commencé à s'amenuiser dans le milieu des années 1970, avec la « dépillarisation » progressive de la société sous l'effet des mutations de l'économie, de l'augmentation du niveau de scolarisation et du bien-être pour

une grande majorité de la population et de l'influence de médias de masse non attachés à un parti<sup>14</sup>. Ce recul de l'influence des piliers - relatif car elle s'exerce encore notamment dans la sphère politique - intervient au moment où la fédéralisation du pays permet le transfert de l'essentiel de la politique culturelle au niveau des communautés linguistiques, offrant ainsi l'occasion d'opérer une réforme législative longtemps retardée. Par ailleurs, les efforts législatifs successifs ont probablement renforcé l'identification des bibliothèques - y compris celles relevant d'un statut privé - à un service public ouvert à tous sans exclusive. La professionnalisation croissante des bibliothécaires et la nécessité de se conformer à des normes fixées à l'échelon international ont aussi permis des avancées. L'avenir dira si le recentrage récent de la politique de lecture publique sur le modèle d'une politique culturelle intégrée organisée à l'échelon local contribuera à l'épanouissement du service public et à relever le défi que représente le développement des pratiques de lecture dans une société plurielle confrontée à des supports d'information de plus en plus complexes et diversifiés. ●

<sup>14</sup> Marco Martiniello, Marc Swyngedouw (éd.), *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, [Paris], L'Harmattan, 1998, p. 53-54.

### **Bibliographie**

- *Le décret sur la lecture publique de février 1978. Déjà 20 ans ! Itinéraire et promesses.* - Bruxelles : Centre de Lecture publique de la Communauté française (C.L.P.C.F.), 1999.
- Depasse, Charles  
*Historique et organisation des bibliothèques publiques en Belgique.* - Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1931.
- Dumont, Hugues  
*Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge.* - Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis ; Établissements Émile Bruylant, 1996. (*Publications des Facultés universitaires Saint-Louis*, n° 68), 2 vol.
- *La lecture publique. Le décret illustré et commenté.* - Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, 1978 (*Cahiers J.E.B. - Jeunesse, éducation populaire, bibliothèques publiques*, n° 5).
- Liesen, Bruno  
*Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914). L'action de la Ligue de l'enseignement et le réseau de la Ville de Bruxelles.* - Liège, Centre de Lecture publique de la Communauté française (C.L.P.C.F.), 1990.
- Van Aelbrouck, André  
*Éducation populaire et bibliothèques publiques. Les conditions historiques, sociales et psychologiques de leur évolution.* - Bruxelles, Éd. de la Librairie encyclopédique, 1956.

## ●● Libres propos en matière de déontologie

Éloigné du métier depuis plusieurs années, je ne peux plus guère que témoigner, sans prétention aucune, de mon savoir-faire en la matière durant ma carrière. Celle-ci s'est déroulée en deux temps. Ainsi, j'ai d'abord connu la loi Destrée puis, après un long passage à la maison de la Culture de Charleroi, j'ai vécu sous le régime des nouvelles législations. Tout d'abord, seul et à temps partiel, je me suis bâti, au fil des années, une façon de procéder (que je n'appelais évidemment pas code). À l'époque, ni le certificat de base ni le complémentaire provincial n'abordaient la question. J'avais été très impressionné par les directives du ministre Léo Collard, en charge des bibliothèques, qui recommandait que ces institutions restent ouvertes le plus possible et en tous cas durant les temps de loisirs de la population.

par Jean-Claude TRÉFOIS ●  
bibliothécaire en chef honoraire,  
Bibliothèque centrale du Hainaut

**M**on activité a donc largement tenu compte de cette directive. Bien que profitant des vacances scolaires (la bibliothèque était intégrée dans une école), j'ai tenté de réduire au minimum les moments de fermeture au point de payer un étudiant pour me remplacer à la bibliothèque, lors de mon voyage de noces. Un autre axe était l'écoute du public, de ses attentes. Pour les rencontrer, j'avais la chance de disposer d'un budget substantiel mais j'avais aussi la volonté d'essayer d'élargir les intérêts des lecteurs en leur proposant constamment des minis expositions de livres sur des thèmes plus factuels.

Une autre préoccupation était la discrétion vis-à-vis des lecteurs. J'ai souvent été sollicité par des professeurs ou des parents pour connaître les choix littéraires des jeunes. J'ai toujours refusé de répondre à pareilles sollicitations.

Il était cependant une difficulté à laquelle je me heurtais : le pluralisme des collections.

Revenu à la profession dans les années 90, j'ai eu la chance de me voir confier la direction de la bibliothèque provinciale de La Louvière dans ses composantes de locale, de principale, d'itinérante et de centrale.

Hélas trop peu présent au public, j'ai tenté, avec des succès divers, de convaincre mes collègues du bien-fondé de mes préoccupations : large ouverture au public (par ex. : y compris le samedi après-midi), disponibilité et écoute attentive du public (ce point était très largement acquis, il suffisait d'organiser spatialement la bibliothèque pour le favoriser davantage), discrétion

(l'informatique y a contribué sans cependant la garantir) et enfin pluralisme des collections.

Le fait que pas moins de trente bibliothécaires soient en charge des commandes et l'importance des moyens financiers mis à disposition par la province de Hainaut garantissaient *de facto* une diversité de choix. Mais la grande innovation à laquelle j'ai contribué furent l'établissement d'un catalogue collectif et le passage régulier d'une camionnette affectée au prêt inter. Ainsi sans frais et rapidement, le lecteur hainuyer avait à sa disposition un éventail extrêmement fourni d'ouvrages. Le pluralisme était ainsi assuré.

Enfin, avec l'accroissement des moyens financiers et humains, vint aussi l'obligation au moins morale et souvent légale de contrôler les résultats obtenus. Enquêtes et analyses régulières des statistiques y contribuaient largement.

Pour conclure, ouverture, disponibilité, discrétion, écoute, pluralisme, évaluation constituèrent l'essentiel de la déontologie que je me suis efforcé de vivre et de faire vivre sans prétendre évidemment y avoir pleinement réussi.

Notons enfin qu'en tant que président de l'APBD, j'avais tenté de mettre sur pied un groupe de travail relatif à cette problématique. Aucun volontaire ne s'est manifesté. Sans doute, les bibliothécaires préféreraient-ils, à l'instar de ce que j'ai vécu, se bâtir leur propre code de déontologie plutôt que de s'en voir imposer un. Faisons-leur confiance. ●

## Code de déontologie du bibliothécaire

adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français  
le 23 mars 2003

Le bibliothécaire est chargé par sa collectivité publique ou privée de répondre aux besoins de la communauté en matière de culture, d'information, de formation et de loisirs. Il constitue à cette fin les collections publiques, en assure la mise en valeur et l'usage citoyens. Conscient des responsabilités qui sont les siennes et appliquant les lois et règlements en vigueur, il s'engage à respecter vis-à-vis de l'utilisateur, des collections, de sa collectivité et de sa profession les principes qui suivent. Ce code déontologique du bibliothécaire, distinct de la charte documentaire propre à chaque établissement et de la charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques, les complète.

### 1. l'utilisateur

Le bibliothécaire est d'abord au service des usagers de la bibliothèque. L'accès à l'information et à la lecture étant un droit fondamental, le bibliothécaire s'engage dans ses fonctions à :

- Respecter tous les usagers
- Offrir à chacun une égalité de traitement
- Garantir la confidentialité des usages
- Répondre à chaque demande, ou, à défaut, la réorienter
- Assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture
- Assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information sans laisser ses propres opinions interférer
- Permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et gratuit, sans préjuger de son utilisation ultérieure
- Garantir l'autonomie de l'utilisateur, lui faire partager le respect du document, favoriser l'auto-formation
- Promouvoir auprès de l'utilisateur une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale.

### 2. la collection

Le bibliothécaire favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- Ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections
- Offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et philosophiques
- Appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence
- Assurer la fiabilité des informations, œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques
- Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur
- Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public
- Faciliter la libre circulation de l'information.

### 3. la tutelle (collectivité publique ou privée)

La tutelle définit dans son domaine de compétence une politique générale. Dans ce cadre, la définition de la politique documentaire, déléguée au bibliothécaire, est précisée dans une charte, validée par la tutelle. Le bibliothécaire en assure la mise en œuvre au quotidien dans le respect de ce code.

- Le bibliothécaire participe à la définition de la politique culturelle de sa tutelle
- Le bibliothécaire applique la politique de sa tutelle tant que celle-ci ne va pas à l'encontre des lois générales, des missions pérennes et spécifiques de l'établissement, ainsi que des valeurs définies dans ce code
- Le bibliothécaire fait valoir auprès de sa tutelle les nécessités de la formation professionnelle, comme stagiaire ou comme formateur, et plus particulièrement celles liées à sa participation aux journées d'étude, aux voyages d'étude et aux instances statutaires des associations professionnelles. Cette participation est considérée comme temps de travail
- Le bibliothécaire rend compte à sa tutelle, en les évaluant, des services et des activités de l'établissement
- Le bibliothécaire veille à ne pas céder aux groupes de pressions politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques d'acquisitions par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de sa tutelle.

### 4. la profession

Les personnels des bibliothèques forment un corps professionnel solidaire. Au sein de ce corps, le bibliothécaire trouve aide et assistance, et apporte ses connaissances et son expérience. Dans ce cadre, le bibliothécaire :

- Contribue à l'utilité sociale de la profession
- Exerce son métier sans laisser interférer ses intérêts ou ses opinions personnelles
- Développe son savoir professionnel, se forme et forme afin de maintenir un haut degré de compétence
- Visite des bibliothèques, rencontre des collègues, y compris à l'étranger
- S'implique dans la vie professionnelle en étant membre d'associations professionnelles, participe à des congrès (nationaux et internationaux) et en rend compte
- Publie et transmet, fait avancer la réflexion autour du métier en participant à des publications, à des colloques et journées d'étude
- Encourage la coopération, la mutualisation d'outils, l'appartenance à un réseau de coopération et de partage des savoirs
- Recherche l'amélioration des services par l'innovation
- Milite activement pour le recrutement et la promotion de personnel qualifié
- Élargit les publics
- S'implique professionnellement et intègre son établissement dans la vie de la cité.

## 4. PRÈS DE CHEZ NOUS

# ●● Investir dans la qualité : le personnel dans le secteur bibliothécaire flamand

par Maarten VANDEKERCKHOVE ●

*agentschap Sociaal-Cultureel Werk voor Jeugd en Volwassenen,  
Domeinverantwoordelijke openbare bibliotheken,  
Vlaanderen*

Bien plus encore qu'une bibliothèque sans livres, une bibliothèque dépourvue de personnel serait une coquille vide. C'est le personnel qui crée le contenu et le sens de chaque bibliothèque. Ce sont ces personnes qui font de la bibliothèque un endroit où il est agréable de s'arrêter, et ce, que celle-ci soit une structure physique ou numérique. Aussi, l'attention accordée au fil des ans par la Communauté flamande au personnel des bibliothèques n'est pas négligeable.

### Évolution des décrets flamands

En Flandre, le secteur bibliothécaire s'est fortement professionnalisé à la fin des années 1970, sous l'impulsion du décret de 1978, relatif aux services des bibliothèques publiques de langue néerlandaise, qui obligeait chaque commune à disposer d'une bibliothèque publique. La même année, un décret analogue était voté par la Communauté française. Avec le décret flamand, les bibliothèques publiques étaient, pour la première fois, considérées comme un service public. Ce décret imposait des obligations aux communes et provinces en matière d'organisation et de financement des bibliothèques publiques. En raison de l'obligation de disposer d'une bibliothèque publique, de nombreuses nouvelles bibliothèques ont été créées, tandis que les bibliothèques paroissiales existantes fusionnaient pour devenir des établissements publics. De ce fait, un nombre considérable de nouveaux travailleurs sont venus, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, grossir les rangs du secteur bibliothécaire flamand.

D'effet fortement normatif, le décret de 1978 contenait une multitude de règles détaillées, telles que la prescription d'une surface minimale, de la distance séparant les étagères, du nombre d'heures d'ouverture, etc. Peu à peu, des distances ont été prises par rapport à ce

cadre normatif, tandis que l'idée faisait son chemin que les communes devaient pouvoir décider en toute autonomie et être elles-mêmes responsables de l'élaboration de leur politique culturelle. Simultanément, émergeait la vision selon laquelle les différents aspects de la politique culturelle locale devaient être mis en harmonie les uns par rapport aux autres. En effet, les bibliothèques n'étaient pas des îlots au milieu des communes. Ainsi, en 2001 voyait le jour un nouveau décret portant sur une politique culturelle locale intégrale et de qualité, avec la bibliothèque publique en tant qu'un des trois piliers de cette politique. Le centre culturel et la politique culturelle communale constituaient les deux autres piliers. L'Autorité flamande entendait professionnaliser encore davantage le secteur. Le décret contenait dès lors certaines dispositions relatives au personnel bibliothécaire. Chaque bibliothèque devait ainsi être dirigée par un bibliothécaire de niveau A ou B employé à temps plein, ce qui signifiait concrètement que le bibliothécaire devait posséder un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour les communes de plus de 20 000 habitants, la fonction devait même être confiée à un titulaire du niveau A (diplôme universitaire). En outre, chaque commune était tenue, lors de l'établissement du cadre du personnel, de sélectionner la moitié des employés parmi des titulaires d'un di-

plôme de niveau A ou B. Ce signal clair témoignait des hautes exigences du gouvernement flamand en termes de qualité du personnel bibliothécaire. La Communauté flamande avait mis en place une subvention pour toutes les communes destinée à financer bon nombre de ces collaborateurs.

Un nouveau chapitre s'est ouvert récemment avec l'arrivée d'une nouvelle réglementation aux niveaux flamand et européen. De nombreux décrets sectoriels, dont le décret relatif à la politique culturelle locale, ont dès lors dû être adaptés en fonction de cette nouvelle réglementation. Un nouveau décret relatif à la politique culturelle locale, conférant des responsabilités encore accrues aux administrations locales à partir de 2014 pour l'élaboration sur mesure de leur politique, a ainsi été voté le 6 juillet 2012. La professionnalisation du secteur bibliothécaire était réalisée et les obligations applicables à toutes les bibliothèques flamandes, en matière de personnel notamment, ont été supprimées du décret. Par ailleurs, la subvention accordée par la Communauté flamande à toutes les bibliothèques n'est plus une subvention destinée à financer le personnel bibliothécaire mais est désormais une subvention au titre de la réalisation de la priorité politique flamande d'« organisation d'une bibliothèque accessible au plus grand nombre », que le gouvernement flamand a définie pour une période de six ans. Lors de la prochaine législature, chaque bibliothèque publique se verra attribuer quatre missions essentielles qu'elle pourra décliner selon la réalité locale :

- la stimulation de l'éducation culturelle et la motivation à la lecture ;
- la promotion de l'inclusion numérique et de l'éducation aux médias ;
- l'offre d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite et aux groupes cibles difficilement accessibles ;
- une collaboration étroite avec l'enseignant régulier.

S'il reste à voir si les communes reprendront la responsabilité de conserver du personnel hautement qualifié, voire d'en recruter davantage, nous sommes toutefois convaincus que les incitations flamandes consistant à faire figurer des thèmes tels que l'éducation culturelle, l'inclusion numérique et l'éducation aux mé-



dias en tête de la liste des priorités des bibliothèques produira un effet positif en termes de qualification du personnel bibliothécaire. En effet, la présence d'un personnel suffisant en nombre et hautement qualifié est indispensable pour accomplir ces missions. Le décret stipule clairement que le personnel doit être en mesure de continuer à garantir la qualité du fonctionnement de la bibliothèque. Cette formulation trouve, notamment son origine dans les résultats des recherches récentes, qui démontrent l'effet positif exercé par un personnel hautement qualifié sur divers aspects du fonctionnement d'une bibliothèque.

En vue de soutenir les communes dans le cadre de la nouvelle approche politique, la ministre flamande de la Culture, Joke Schauvliege, a publié en juin de cette année, la note inspiratrice « De openbare bibliotheek van morgen » (La bibliothèque publique de demain). Ce texte, qui confirme aux collaborateurs bibliothécaires la nécessité d'une bibliothèque locale, entend également faire comprendre aux responsables politiques la valeur ajoutée d'une bibliothèque au fonctionnement efficace sur les plans culturel et social. Dans cette publication, la ministre souligne l'importance d'un personnel de qualité, hautement qualifié, et met l'accent sur le rôle essentiel de la diversité au sein des effectifs.



### **Évolution chiffrée**

En 2012, les bibliothèques publiques flamandes employaient ensemble 2 838 équivalents temps plein (ETP). Environ 2 500 de ces ETP exécutaient des tâches propres à une bibliothèque, le reste représentant le personnel d'entretien. Nous constatons une augmentation depuis le début du siècle, à savoir que le nombre total de membres du personnel (personnel d'entretien compris) est passé d'un peu plus de 2 700 équivalents temps plein en 2001 à plus de 2 900 équivalents temps plein en 2008. Depuis 2008 - et la crise économique n'y est probablement pas étrangère -, nous assistons à un recul des effectifs.

En ce qui concerne le classement en niveaux, une autre tendance se dessine. En 2001, 19,7 % des membres du personnel bibliothécaire avaient un niveau de formation A ou B (enseignement supérieur) ; en 2012, cette proportion atteignait près de 32 %. L'incitation décrétales de 2001 à recruter au moins la moitié du personnel bibliothécaire dans les niveaux A et B a exercé un effet positif manifeste. Étant donné l'abrogation de cette obligation décrétales, nous avons l'intention de suivre de près cette tendance pour vérifier si elle se poursuivra ou, au contraire, s'infléchira dans les années à venir.

En termes absolus, le nombre de personnes concernées s'élève à quelque 3 500 travailleurs. Il s'agit donc là d'un nombre non négligeable. Plus des trois quarts de l'ensemble des membres du personnel (77 %) sont des femmes, comme c'est souvent le cas dans les secteurs dits « doux ». La proportion est quelque peu différente au niveau des responsables, même si, sur ce plan également, la tendance est plutôt féminine. En effet, 70 % des responsables de bibliothèque sont des femmes.

### **Soutien supralocal au secteur**

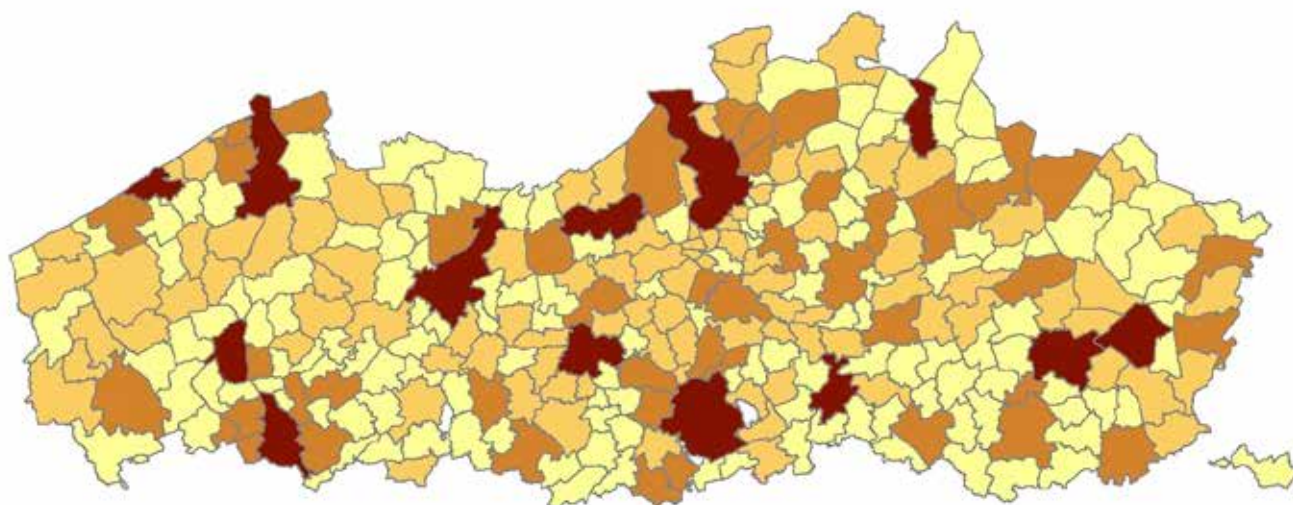
Il ne faut toutefois pas surestimer le nombre de membres du personnel dans le secteur, car de très nombreuses bibliothèques se voient contraintes de fonctionner avec des effectifs réduits. Environ un tiers des 310 bibliothèques flamandes disposent de moins de 4 ETP, tandis que plus des trois quarts de l'ensemble des

bibliothèques en comptent moins de 10. Un agrandissement d'échelle au-delà des limites de la commune s'impose dès lors pour de nombreuses tâches et missions. C'est la raison pour laquelle, outre un point d'appui à la politique culturelle locale (LOCUS), la Communauté flamande a également fondé une asbl qui se consacre exclusivement au développement de la bibliothèque numérique en Flandre : Bibnet. Les deux organisations font en sorte que de nombreux projets et missions soient élaborés à un niveau supralocal.

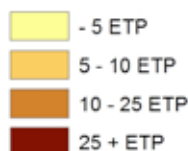
En Flandre, l'accent continue d'être mis sur le développement d'un réseau de bibliothèques fortement professionnalisé. Aussi, une attention suffisante est-elle accordée à la bonne exécution de la fonction de bibliothécaire. À cet égard, l'Association flamande des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation (VVBAD), qui défend les intérêts de tous les « professionnels de l'information », joue un rôle décisif. La VVBAD s'est, par exemple, vu confier un rôle clé dans le développement des profils de compétences, dans l'élaboration d'un code professionnel pour les professionnels de l'information et dans la demande de reconnaissance de la qualification professionnelle des bibliothécaires. Par ailleurs, l'organisation veille à l'harmonisation des différentes formations aux fonctions de bibliothèque.

### **La fonction de professionnel de l'information**

Le fonctionnement d'une bibliothèque a fortement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus d'un lieu où l'on se rend exclusivement pour emprunter des livres. Un citoyen doit pouvoir se rendre à la bibliothèque pour des demandes variées. Une bibliothèque doit stimuler l'inclusion numérique et l'éducation aux médias au sein de la commune. Au-delà de sa présence physique, toute bibliothèque doit être présente sur Internet. Compte tenu de toutes ces évolutions, le métier de bibliothécaire s'est considérablement transformé. Les bibliothèques ont besoin d'un nouveau profil de personnel. On ne peut d'ailleurs plus parler d'un seul profil, car la diversification des tâches implique que les bibliothèques doivent



## Légende



*Carte de Flandre,  
Personnel  
des bibliothèques  
par commune*

mener une politique tout aussi diversifiée en matière de personnel. Aussi, compte tenu de cette variété, chaque collaborateur ne doit pas disposer d'un diplôme de bibliothécaire. La Communauté flamande avait déjà envoyé un signal en ce sens aux bibliothèques en supprimant, en 2002, de son décret relatif à la politique culturelle locale, l'exigence selon laquelle il fallait être titulaire d'un diplôme de bibliothécaire.

Le secteur bibliothécaire connaît une évolution permanente et le contenu des fonctions de tous les collaborateurs de bibliothèque suit cette mutation. Néanmoins, il est toujours possible d'identifier certaines tâches fixes. C'est pourquoi, en 2009, deux profils de compétences professionnelles ont été mis au point pour le secteur : bibliothécaire-gestionnaire d'information et collaborateur de bibliothèque-médiateur d'information. Ces profils de compétences décrivent l'expertise dont un responsable ou un collaborateur du secteur bibliothécaire doit disposer pour réaliser de bons résultats. Ces profils de compétences professionnelles servent de fil conducteur à de nombreuses bibliothèques dans le cadre de la composition d'un effectif équilibré.

### **Les formations aux fonctions de bibliothèque**

Dans la mesure du possible, les diverses formations aux fonctions de bibliothèque proposées en Flandre adaptent leur programme

de cours aux nouveaux défis du secteur. En Communauté flamande, des formations spécifiques aux fonctions de bibliothèque sont organisées sur trois niveaux différents. L'initiation à la bibliothéconomie est proposée au niveau de l'enseignement secondaire pour adultes et prépare les étudiants à des tâches d'exécution au sein des bibliothèques. Dans le cadre du graduat, les étudiants sont formés à l'exercice de fonctions dirigeantes dans les bibliothèques et centres de documentation publics et scientifiques. Ces études sont organisées au niveau de l'enseignement supérieur professionnel. Il existe enfin la formation universitaire en sciences de l'information et des bibliothèques, proposée par l'Université d'Anvers.

L'objectif est de faire correspondre au mieux les différentes formations aux profils de compétences existants, en vue de préparer les étudiants à un emploi dans une bibliothèque moderne et professionnelle. Par ailleurs, il est important qu'une bibliothèque puisse également attirer des personnes disposant d'autres diplômes et expériences. Les nouvelles visions conduisent souvent à de nouvelles connaissances, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le secteur bibliothécaire.

La reconnaissance, au mois de mai de cette année, de la qualification professionnelle de bibliothécaire-gestionnaire d'information par le gouvernement flamand, a certainement constitué une étape importante dans le renforcement des formations aux fonctions de bibliothèque. Une qualification profession-

nelle est un ensemble complet et intégré de compétences permettant l'exercice d'une profession. Il a été estimé que les formations donnant accès à cette profession devaient se situer au niveau du master. Aucun dossier de qualification professionnelle pour la fonction de collaborateur de bibliothèque-médiateur d'information n'a encore été reconnu à ce jour.

### Conclusion

De nombreux caps ont été franchis ces dernières décennies dans le développement des bibliothèques publiques flamandes sur le plan professionnel, notamment grâce à l'ancrage décretaal de certains aspects fondamentaux. Maintenant que certaines de ces obligations en matière de personnel ne figurent plus dans le nouveau décret, il nous faudra attendre

quelque peu pour connaître les effets de ces abrogations, bien que nous soyons convaincus que les communes saisiront le rôle essentiel que joue une bibliothèque efficace et professionnelle en tant que maillon de la politique socio-culturelle communale.

En outre, un autre défi de taille attend les communes. Une grande partie de la génération de collaborateurs qui sont entrés en service dans les bibliothèques au début des années 1980, approche aujourd'hui de l'âge de la retraite. Il faut dès lors s'attendre à une importante vague de départs. Il s'agit d'un immense défi pour le secteur des bibliothèques publiques, car, avec ce personnel, c'est une véritable mine de savoir-faire, d'expérience et de connaissance qui disparaît. Les bibliothèques doivent anticiper cette situation autant que possible, voire en tirer profit pour faire souffler un vent nouveau sur le cadre du personnel. ●

*Bibliothèque Permeke à Anvers*



## ●● Le point sur la Flandre

Où en est le métier de bibliothécaire en Flandre ? Pour creuser le sujet, posons la question à ceux actifs sur le terrain : les bibliothécaires qui assument cette responsabilité jour après jour. Et qu'en pense le bourgmestre ? Ou l'étudiante d'une école de bibliothèque ? Autant d'opinions qui soutiennent le même message : les professionnels de la bibliothèque traversent une période passionnante et prometteuse.

### La bibliothèque à une croisée de chemins

Par le passé, le bibliothécaire était le fanatique des livres. À présent, il ou elle assume avant tout la responsabilité d'une équipe, et organise sa bibliothèque de façon à répondre aux demandes et désirs de la communauté locale. La bibliothèque a cessé d'être le temple du savoir. Ses missions principales s'articulent davantage autour de son rôle d'intermédiaire en informations, dont celles diffusées par les médias. Donnons la parole à trois bibliothécaires. Avant d'être nommée bibliothécaire à Beersel en 1995, Christine Descamps avait déjà assumé cette fonction pendant neuf ans à Watermael-Boitsfort. Goedele Horemans travaille déjà depuis quinze ans à la bibliothèque publique de Brasschaat, au début comme collaboratrice, ensuite comme bibliothécaire, et depuis deux ans comme bibliothécaire en chef. Bram Bresseleers est un nouveau venu dans le métier. Pendant dix ans, il était en charge de la coordination de la politique culturelle dans la région bruxelloise, pour ensuite prendre la direction, en septembre 2012, de la bibliothèque de Saint-Gilles. Il va droit au cœur du sujet. « Je savais que la fonction de bibliothécaire me plairait, mais j'en tire beaucoup plus de satisfaction que je n'avais espéré. Pour la première fois, je me retrouve dans un environnement de travail dont la finalité est claire et qui garantit une certaine continuité. Pour la première fois, je dispose de chiffres, tant du nombre de membres que de prêts, qui reflètent l'efficacité de mon activité. Enfin, il y a évidemment le contact direct avec les visiteurs de la biblio-

thèque, qui vous permet d'apprécier les effets qu'elle produit. Cette fonction est une vraie découverte, encore faut-il ajouter que je n'ai jamais travaillé aussi dur que maintenant. »

### - Pouvez-vous brièvement présenter votre bibliothèque ?

Bram Bresseleers: « Nous sommes situés dans un immeuble relativement récent mais inadapté pour y aménager une bibliothèque. On y trouve des jeunes *gamers* aux côtés de visiteurs qui font des recherches. Il manque de places pour s'asseoir, les ordinateurs publics sont sur-sollicités. Jusque récemment, les livres étaient entassés jusqu'au plafond. À présent, nous procédons à un rafraîchissement de la collection. Et nous envisageons des transformations. Nous voulons une bibliothèque à ambiances diverses, permettant d'y découvrir de tout. »

Christine Descamps : « La bibliothèque et le centre culturel De Meent sont situés dans le même immeuble. La construction date de 1997, mais a été entièrement réaménagée en 2011. Nous sommes une bibliothèque pluriactive. Nous avons, par exemple, un coin de jeux électroniques, une salle équipée d'un *smart board* pour des réunions et des cours, une terrasse de lecture, etc. Nous avons profité du réaménagement pour introduire un système d'auto-emprunt et installer le wifi et dix pc connectés au réseau internet. Les filiales de quartier ont déjà été supprimées en 2000, mais nous avons encore un bibliobus qui fait le tour des différentes communes. »

Goedele Horemans : « Notre bibliothèque a,

par Maïke SOMERS ●  
*bibliothecaris in residence, Locus vzw*

elle aussi, récemment été rénovée. Notre section jeunesse a été fortement élargie, sous l'inspiration de la Bibliothèque des 1000 talents. L'idée de départ est l'enfant et ses talents. À l'avenir, nous voulons réellement faire participer les enfants, et davantage mettre à profit tout ce qui les passionne. Prenons un jeune qui s'intéresse au thème de l'illusion, c'est alors à la bibliothèque de réunir les enfants partageant le même intérêt pour chercher ensemble comment aborder le sujet. En fonction de la nature de leur intelligence - nous partons de l'idée d'une intelligence plurielle - ils choisiront une approche et une méthode différentes. La bibliothèque s'adresse à un expert capable de soutenir l'activité retenue. De toute évidence, nous établissons le rapport avec la collection qui pourra servir d'inspiration. Le résultat du projet est montré dans la bibliothèque au moyen d'un film, de la musique, d'une représentation, d'une exposition, etc. »

#### - Quelle est la plus-value qu'une bibliothèque peut encore apporter aujourd'hui ?

Goedele Horemans: Ce qui rend la bibliothèque unique, c'est de pouvoir toujours y trouver quelque chose qui vous intéresse. La bibliothèque offre au visiteur un tremplin pour son développement. Vous y retrouvez l'ambiance qui vous est chère.

Bram Bresseleers : Le but n'est pas de permettre au visiteur de se diriger instinctivement vers sa place habituelle dans la bibliothèque. Il faut lui présenter différentes possibilités, susciter son intérêt.

Christine Descamps : La bibliothèque doit également inspirer le calme, permettre au visiteur de se recueillir. Voilà pourquoi nous avons opté pour un aménagement sobre de la bibliothèque. De toute évidence, la bibliothèque n'est plus celle d'antan. Elle s'est transformée en utilité contemporaine agréablement accessible. Elle tient à se servir des médias numériques, voire à les privilégier. Deux de nos collaborateurs ont effectivement suivi une formation de *mediacoach*, ils sont devenus experts dans les nouveaux médias. Ils s'engagent avec les écoles secondaires sur le thème de la connaissance des médias, un sujet souvent inconnu de la plupart des enseignants. Ils organisent des sessions Facebook, Twitter, iPad, Android pour les intéressés. Le succès est



© Nicolaas Christiaen

Bibliothèque de Beersel

énorme. Les initiatives prises dans ce domaine par les institutions d'enseignement, sont souvent fort théoriques et très larges. Les intéressés désirent des formations courtes, pratiques, qui peuvent parfaitement être assurées par la bibliothèque et ses collaborateurs ou volontaires.

#### • • Les bibliothèques de district anversoises en mutation

##### Défi crucial pour le bibliothécaire de demain : innovation et sélectivité

Les bibliothèques de district anversoises sont en pleine réorganisation. Jusqu'à présent, la politique des bibliothèques était largement déterminée par le réseau des bibliothécaires de district, *top-down*. La situation va changer, dorénavant la politique sera essentiellement définie au niveau des districts. « Les bibliothèques seront intégrées dans la politique culturelle locale », nous dit Mieke Van Geel, en charge de la coordination de la transition en collaboration avec les responsables de la politique culturelle locale. « Le responsable de la coordination de la politique culturelle au niveau du district prendra également la direction de la bibliothèque. De toute évidence, le bibliothécaire et le responsable opérationnel du centre culturel seront, eux aussi, associés à cette mutation, ils contribueront aux côtés du responsable de la coordination de la politique culturelle à la définition de la politique culturelle locale. Il faudra également développer des concepts qui permettront aux bibliothèques et centres culturels de réduire leurs effectifs. Nous ne pourrons pas maintenir une activité dans chaque bibliothèque de quartier, des choix s'imposeront. Cependant, la bibliothèque devra encore toujours être présente dans chaque quartier, car elle fait partie de la vie de tous les jours, tant des enfants que des adultes. »

Goedele Horemans : Avant, la bibliothèque était le temple du savoir, mais à présent, elle n'est plus la seule à détenir la science. Sa vocation s'est transformée : elle apprend à choisir dans l'abondance d'informations, elle se propose comme intermédiaire en informations, elle apporte aux visiteurs la connaissance des médias. Et elle insiste sur des sujets tels la durabilité et la solidarité. La bibliothèque conserve donc sa mission éducative, mais elle s'y prend différemment.

Christine Descamps : Je vois encore une évolution différente, même double. D'une part, la bibliothèque doit envisager un élargissement de son périmètre, une collaboration au niveau régional, voire au niveau de la Flandre, par exemple au moyen de la numérisation. Toujours est-il que la bibliothèque s'inscrit dans un contexte local. L'activité d'une bibliothèque varie fortement d'une commune à l'autre.

Bram Bresseleers : La différence par rapport au passé est en effet grande. À l'époque, l'accent était mis davantage sur les collections et toutes les bibliothèques se ressemblaient. À présent, leur activité est contextuelle.

### - Quels sont les engagements à prendre par les collaborateurs de la nouvelle bibliothèque ?

Bram Bresseleers : Le bibliothécaire et ses collaborateurs doivent s'engager dans la réflexion sur les nouveaux médias, sur la bibliothèque dans son rôle d'intermédiaire en informations. Cependant, à mes yeux, ce sont avant tout la passion, l'ambition et l'engagement social qui comptent. La bibliothèque a une importante mission d'éducation sociale. Elle est un lieu public où se développe une sorte de communauté, un évènement social qui rend à la ville sa dimension humaine. Elle occupe une place unique dans la vie publique.

Christine Descamps : Le fait d'avoir fréquenté l'école bibliothécaire et le titre de compétence ne constituent plus une condition au recrutement. Cela permet à la bibliothèque d'attirer des candidats ayant des compétences diverses, ce qui est une bonne chose.

### - Quel est l'impact de ces changements sur la mission du bibliothécaire ?

Christine Descamps : Avant, je m'occupais à constituer des collections, je passais des commandes, j'assurais le service de prêt, je tapais des fiches, je rangeais les livres, etc. À présent, j'arrive encore rarement à faire du travail de bibliothécaire, ce que je regrette. Je suis occupée à des dossiers destinés au conseil communal et au collège, au budget, aux plans de politique, aux entretiens de fonctionnement et d'évaluation, aux plans de prévention, aux analyses de risques. Pendant très longtemps, j'ai constitué les collections pour adultes, mais j'ai dû abandonner petit à petit. Aussi le contact avec le visiteur, je l'ai finalement un peu perdu. Toujours est-il que la professionnalisation a renforcé la position de la bibliothèque dans la commune. Elle a un statut identique à celui des autres services communaux, ce qui n'était certainement pas le cas dans le passé.

Goedele Horemans : La fonction de bibliothécaire est devenue une fonction de management. Votre tâche est celle d'un chef de service, d'un dirigeant, vous développez la culture de l'organisation. Je ne regrette pas le volet constitution des collections. L'attention s'est déplacée de la collection vers une activité axée sur le client. À mon avis, une évolution très passionnante. La bibliothèque se trouve vraiment à la croisée de chemins. Que faire des

## • • La bibliothèque-repère de Kuurne

« Notre bibliothèque doit devenir une bibliothèque-repère, capable de diriger les visiteurs vers l'information adéquate. » Ce sont les propos tenus par Francis Benoît, bourgmestre de Kuurne et en charge de la culture. « Notre bibliothèque a participé au trajet Delphi organisé par la province de la Flandre occidentale. Ce trajet voit la bibliothèque comme un centre de connaissances et d'informations. Elle ne s'arrête pas aux livres et journaux, elle offre des informations sous diverses formes. Son point de départ, ce sont les questions des visiteurs. Celui qui veut partir en Écosse ne doit pas se contenter de trouver un guide de voyage à la bibliothèque. Le collaborateur lui signalera qu'une association dans la commune planifie un exposé sur l'Écosse, qu'il existe dans le coin un centre spécialisé dans ce pays, qu'une bibliothèque située dans le Westhoek dispose d'informations fort détaillées sur l'Écosse. Si quelqu'un veut apprendre à tricoter, c'est à la bibliothèque de proposer un livre et une information numérique sur le tricot, mais également de vérifier si éventuellement il existe un club de tricot dans le coin. La bibliothèque se présente comme point de repère, elle doit diriger ses visiteurs vers l'information adéquate, sinon indiquer comment obtenir l'information adéquate. Voilà son avenir. »

collections ? Quelle est la tâche des collaborateurs de la bibliothèque ? Qu'est-ce que la bibliothèque peut offrir que l'on trouve nulle part ailleurs ?

Christine Descamps : L'évolution est extrêmement rapide, il faut se réinventer en permanence. La bibliothèque physique perdra de son importance, il faudra davantage miser sur la numérisation et l'usage à domicile de la bibliothèque.

Bram Bresseleers : Je ne me serais pas engagé si la bibliothèque n'avait pas été confrontée à ces changements : nouvelles missions, visiteurs de plus en plus assertifs, l'accélération de la numérisation, se positionner dans le quartier. Ce qui est passionnant, ce sont les recherches et expériences que nous menons. Comme bibliothécaire, je fais un peu de tout. J'assume les missions de dirigeant et une grande partie des tâches administratives, mais je suis toujours actif dans la bibliothèque, à l'accueil, dans les rayons. Nous sommes une petite équipe polyvalente.

- La bibliothèque traverse une période passionnante, pourtant difficile. La situation financière des administrations locales n'est pas rose. Vous le ressentez ?

Christine Descamps : À présent, nous sommes quinze collaborateurs dans la bibliothèque, ce qui correspond à douze équivalents temps plein. Vers la fin de 2014, nous devons sacrifier 3,5 équivalents temps plein. Nous cherchons avant tout des économies au niveau du *back office*. Et nous allons davantage collaborer avec les autres services communaux et les associations.

Goedele Horemans : Nous avons 15,5 équivalents temps plein, actuellement quatorze et l'objectif est d'en garder douze. Nous serons obligés de réduire nos plages d'ouverture, et les supprimer aux moments les plus calmes. Les lots de livres destinés aux écoles seront ramenés à trois par année, au lieu de cinq. Et nous espérons que le système de l'auto-emprunt permettra d'alléger un peu la charge de travail.

Christine Descamps : Je n'y compterais pas trop. Chez nous, l'introduction du self-scanning a conduit à réduire le nombre de collaborateurs à l'accueil de trois à deux. À présent, nous en revenons à trois. En raison de leur



*Bibliothèque de Sint-Gillis*

plus grande disponibilité, les collaborateurs sont beaucoup plus sollicités pour obtenir des informations pertinentes. Ils accompagnent aussi plus souvent les visiteurs dans la bibliothèque. Le travail des collaborateurs à l'accueil a beaucoup gagné en intérêt depuis qu'ils ne doivent plus scanner les livres. Mais ce n'est certainement pas une économie de temps.

### • • **Littérature : toujours essentielle pour la bibliothèque**

Élisabeth Francet était traductrice indépendante, mais a décidé de se réorienter. Elle suit la quatrième année du graduat « bibliothèques, archives et documentation » à la Bibliotheekschool de Gand. « J'aimerais assumer une fonction d'encadrement dans une bibliothèque et participer à la définition des orientations politiques. Guider les visiteurs, les accompagner à travers l'abondance d'informations, voilà une mission importante. Dans ce domaine, la bibliothèque doit faire valoir son expertise. Il n'en demeure pas moins que je considère la littérature comme un volet toujours important. J'ai l'impression que l'on se focalise trop sur le bibliothécaire-manager ainsi que sur la technologie de l'information et les médias sociaux. À mes yeux, la bibliothèque pourrait parfaitement conserver une approche un peu plus conservatrice et miser davantage sur la littérature et la lecture. »



*Bibliothèque  
de Brasschaat*

### La bibliothèque et les loisirs

Les villes et communes flamandes sont de plus en plus nombreuses à organiser un service Loisirs, assurant la coordination de l'offre locale. Balen dispose d'un centre loisirs et d'un guichet loisirs. Les préposés au guichet assument certaines tâches de bibliothèque, ce qui permet aux collaborateurs de se concentrer sur leur

mission première : celle d'intermédiaire en informations.

Le Service Loisirs de Balen assure la coordination d'une très grande part des facilités offertes par la commune : action jeunesse, seniors, santé, coopération au développement, et évidemment culture, avec le centre social, la bibliothèque, l'académie, l'école de musique, un espace expositions et le café de lecture.

#### • • **Les collaborateurs participent à la réflexion sur la définition de la politique de la bibliothèque**

Sarah Verheyden travaille depuis huit ans comme collaboratrice à la bibliothèque de Lebbeke. « Nous sommes huit, mais nous ne travaillons pas tous à temps plein. La bibliothèque est ouverte chaque jour, l'après-midi en semaine, le matin les samedis et dimanches. En plus, nous avons deux points de prêt ouverts pendant trois heures par semaine. La bibliothèque principale dispose d'un système d'auto-emprunt. Cela nous laisse beaucoup de temps pour répondre aux questions et faciliter les recherches dans les rayons. La constitution des collections est devenue moins importante, notre action en direction du public passe au premier plan. Le bibliothécaire est souvent encore présent dans la bibliothèque pour garder le contact avec les visiteurs, mais il s'investit principalement dans la politique de la bibliothèque. Nous y sommes également associés, la définition de la politique et les prévisions à long terme sont abordées lors des réunions mensuelles du personnel. »

Le centre loisirs « De Kruierie » se trouve à une distance d'1 km de la maison communale et constitue en réalité le deuxième guichet d'information de la commune. Les habitants s'y adressent également pour des questions qui ne sont pas directement liées aux loisirs. Ils y sont cependant accueillis, sinon dirigés vers la maison communale. Igor Geubbelmans, responsable du Service Loisirs : « Nous avons une équipe permanente d'assistants à l'accueil, dont certains collaborateurs de la bibliothèque. À l'avenir, l'accueil général reprendra certaines tâches de bibliothèque, dont la prolongation de prêts de matériel pendant les heures de fermeture de la bibliothèque, ou encore des inscriptions à la bibliothèque. La bibliothèque ne s'occupe plus de l'organisation d'activités. Cette responsabilité relève du Service Loisirs, avec l'assistance de la bibliothèque. Cela permet aux collaborateurs de la bibliothèque de se focaliser sur leur mission



première : celle d'intermédiaire en informations. Ils circulent dans la bibliothèque, ils peuvent être interpellés et s'adressent d'initiative aux visiteurs. Le bibliothécaire se trouve lui aussi sur le terrain. »

Le responsable de la coordination de la politique culturelle et le bibliothécaire ont été étroitement associés au développement du concept de loisirs intégré, tout comme ils le sont à présent à la définition du plan stratégique pluriannuel du service. Igor Geubbelmans : « Le développement d'une vision et la communication interne constituent vraiment un travail d'équipe. L'apport du bibliothécaire dans cet exercice est important, dans la mesure où c'est lui qui devra les implémenter au niveau de la bibliothèque et ses collaborateurs. Chacun doit vouloir aller de l'avant, si l'on veut faire réussir l'entreprise. »

### **La bibliothèque a besoin d'un personnel correctement formé**

**Un bon bibliothécaire doit être polyvalent. Il ou elle dispose de connaissances professionnelles et techniques, fait preuve d'une attitude communicative et éducative, sait diriger et créer des synergies.**

Bruno Vermeeren est responsable de la coordination au sein de la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD), l'association professionnelle des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Le fait que la bibliothèque soit en pleine évolution ne signifie pas que le bibliothécaire puisse abandonner sans plus ses « anciennes » compétences. « Un bibliothécaire doit disposer de certaines compétences professionnelles et techniques : la réunion et la diffusion d'informations, assurer la mise à disposition des informations, la connaissance des techniques de recherche. Ces missions traditionnelles deviennent évidemment moins importantes, dans la mesure où l'internet permet de trouver une information abondante et que les bibliothèques s'intègrent de plus en plus dans des réseaux. D'où l'opportunité de se focaliser davantage sur les aptitudes utiles pour l'accompagnement

des visiteurs. Une attitude communicative et éducative s'avère précieuse pour pouvoir répondre aux différentes questions soulevées par les visiteurs de la bibliothèque. La diversité croissante des visiteurs exige également l'aptitude à pouvoir réunir différents groupes au sein de la bibliothèque. »

### **- Est-ce que la bibliothèque n'est pas un îlot dans la commune ?**

« Les choses changent. Le bibliothécaire doit également développer des synergies. Il ou elle devra collaborer avec l'administration communale, les associations, les organisations de bien-être. Beaucoup de bibliothèques sont déjà fortement intégrées dans le tissu social. »

### **- Est-ce que la bibliothèque a déjà pu se débarrasser de son image vieillotte ?**

« Je ne le sais pas. Aucune enquête n'a été entreprise sur le sujet. L'enquête parmi les consommateurs actuellement en cours contient quelques questions sur ce point, je suis curieux de lire les réponses. On travaille beaucoup sur l'image de la bibliothèque, notamment par des initiatives comme la semaine de la bibliothèque, mais j'ai le sentiment qu'elle est encore toujours associée au prêt de livres. »

### **- Le nouveau décret n'impose plus de condition en matière de diplôme, ni pour le bibliothécaire, ni pour les autres collaborateurs. Certes, la commune peut encore imposer des conditions. Quelle est votre opinion à ce sujet ?**

« Du point de vue de l'association professionnelle, l'abandon par le décret de la condition du diplôme est considéré comme un affaiblissement. Nous admettons qu'un diplôme de bibliothèque au sens strict, comme exigé auparavant, ne se justifie plus. Mais nous estimons qu'au moins la moitié des effectifs doit être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus que jamais, la bibliothèque doit pouvoir faire appel à des collaborateurs correctement formés, dans différentes disciplines. » ●

## ●● Le métier de bibliothécaire : comparaison avec la France

D'emblée, une question : faut-il employer le singulier, comme l'invite le titre ci-dessus, ou parler plutôt « des métiers des bibliothèques et de la documentation » ?

par Yves ALIX ●  
inspecteur, Inspection générale  
des bibliothèques (France)

La référence de base de la profession, *Le Métier de bibliothécaire*<sup>1</sup>, a depuis l'origine pris le parti du singulier.

Mais on pourra objecter que si le métier était homogène en 1966, date de la première édition, il ne l'est plus aujourd'hui. Et que le choix du titre est aussi une convention, dans une collection comprenant *Le Métier de documentaliste* et *Le Métier de libraire*<sup>2</sup>. Du moins peut-on observer qu'il n'y a plus de doute sur l'existence de ce métier, satisfaction toujours bienvenue pour des bibliothécaires traînant encore, parfois, l'image ancienne de leurs collègues d'avant la professionnalisation. Commencée vers 1935, avec le passage progressif « de l'érudit au technicien »<sup>3</sup>, la professionnalisation des bibliothécaires s'est traduite concrètement par la reconnaissance de leur identité dans la fonction publique, l'institutionnalisation de la formation et la constitution d'un socle commun de compétences. L'identité professionnelle statutaire, c'est bien sûr celle des fonctionnaires (d'État d'abord, territoriaux ensuite), recrutés sur des emplois spécifiques. Pour la formation, la création d'un diplôme national de niveau post-baccalauréat, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB), a couronné l'entrée dans « l'ère technique » et permis de former dans un moule commun deux générations de professionnels, de 1951 à 1994. Enfin, le socle commun de compétences a été synthétisé dans un ouvrage de référence porté et diffusé

par l'association professionnelle fédératrice, l'ABF : c'est *Le Métier de bibliothécaire*, cité plus haut.

Ce très bref rappel historique permet de mieux comprendre les principaux caractères du cadre français d'aujourd'hui.

### **Un éventail de formations, un fort ancrage universitaire**

La fin du CAFB, entre 1991 et 1994 (pour les dernières promotions) a coïncidé avec une réforme ambitieuse des statuts et des recrutements. Mais dans un paysage dominé par l'emploi statutaire, donc les concours de la fonction publique, l'articulation entre formation et recrutement a été d'emblée difficile, et le reste aujourd'hui. Les conservateurs et les bibliothécaires<sup>4</sup>, personnels scientifiques, sont recrutés via des concours publics dits « généralistes », au niveau L du LMD, sans aucune exigence de formation spécifique dans les domaines de la bibliothéconomie ou de la documentation. Une seule voie subsiste pour les étudiants formés à la connaissance du patrimoine, du livre ancien et des archives : le concours réservé aux élèves de l'École nationale des Chartes, mais il ne concerne guère plus d'une quinzaine de personnes chaque année. Pour les conservateurs (d'État et territoriaux) et les seuls bibliothécaires d'État, la formation professionnelle est délivrée après le concours, dans une de ces

<sup>1</sup> *Le Métier de bibliothécaire*, 12<sup>e</sup> édition mise à jour, Éditions du Cercle de la Librairie, février 2013.

<sup>2</sup> Mais *Les Métiers de l'édition*. Rien n'est simple...

<sup>3</sup> J'emprunte la formule à une Chronologie synthétique proposée par l'Enssib (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) sur son site Internet, à la rubrique Pôles thématiques, Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation : [www.enssib.fr/metiers-des-bibliothèques-et-de-la-documentation/evolution-des-metiers](http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliothèques-et-de-la-documentation/evolution-des-metiers).

<sup>4</sup> En France, « bibliothécaire » est à la fois un terme générique (« Le Métier de bibliothécaire ») et le nom d'un corps et d'un cadre d'emploi de catégorie supérieure dans la fonction publique (« bibliothécaire territorial en chef »), juste en-dessous de conservateur.

nombreuses écoles « d'élèves fonctionnaires » payés dont la France a le secret. Le concours de bibliothécaire territorial fait exception : les bibliothécaires territoriaux sont recrutés sur leurs postes aussitôt le concours réussi, et ne reçoivent pas de formation spécifique, mais le concours a un caractère plus technique et le niveau de diplôme fait office, pour les employeurs, de garantie.

Les techniciens de catégorie intermédiaire sont recrutés soit par des concours de niveau baccalauréat, soit par des concours à baccalauréat + 2 ans, ouverts aux seuls candidats ayant suivi deux ans de formation aux métiers du livre et de la documentation. Ces formations, depuis le début des années 90, sont délivrées par les universités, qui ont développé des filières spécifiques dont l'objectif n'est pas seulement de préparer à ces concours. En effet, elles proposent dans ces domaines, au sein de leurs UFR<sup>5</sup> Lettres et Sciences humaines, non seulement des filières courtes de deux ans, mais aussi des licences et des masters. L'école nationale des élèves fonctionnaires elle-même, l'Enssib<sup>6</sup>, qui est un établissement universitaire, propose ainsi pas moins de cinq masters.

Le plus important contingent professionnel, dans les bibliothèques, reste celui des fonctionnaires dits de catégorie C, considérés statutairement comme des agents d'exécution. Ils peuvent être recrutés via des concours de niveau « brevet des collèges » ou directement sans concours, pour les emplois non qualifiés. Le paysage, soit dit en passant, est de plus en plus confus, sur bien des plans. Le concours de catégorie B à l'État, bibliothécaire adjoint spécialisé, est très technique et exige une préparation sérieuse. Les recrutés sans concours sont souvent affectés dans les bibliothèques territoriales à des tâches exigeant des qualifications et doivent se former sur le tas. Dernière anomalie, les surdiplômés sont de plus en plus nombreux, y compris dans les corps de catégorie C, où les docteurs ayant soutenu leur thèse ne sont pas rares.

### **Des emplois publics très majoritaires**

La très grande majorité des bibliothèques françaises relevant du secteur public (État pour la Bibliothèque nationale de France, la

Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, les bibliothèques universitaires ; départements, intercommunalités ou communes pour les bibliothèques territoriales), les bibliothécaires français sont, à plus de 80 %, des fonctionnaires. Les 20 % restants : des contractuels, souvent de longue durée et souvent très diplômés, recrutés sur des emplois très spécialisés pour lesquels les agents statutaires n'ont pas les compétences requises (version *soft*) ou tout simplement parce que leur précarité offre plus de souplesse (version cynique... mais, hélas, réelle). Les statuts des fonctionnaires titulaires sont très protecteurs et garantissent, au moins sur le papier, le droit à la mobilité : on peut faire carrière en changeant très souvent d'employeur. Ils restent également marqués par une certaine rigidité hiérarchique (surtout dans les bibliothèques de l'État) et une spécialisation, voire une séparation, des fonctions. Il en résulte, dans beaucoup d'esprits, une tendance à confondre compétence et statut, source de frottements au sein des équipes, mais aussi de frustrations chez beaucoup de jeunes bibliothécaires précaires, très diplômés et très compétents, mais relégués à des positions subalternes en raison de la prééminence du statut.

### **Le bénévolat, une réalité transformée**

L'histoire de la professionnalisation du métier de bibliothécaire, au fil du XX<sup>e</sup> siècle, est aussi celle d'une lutte contre le bénévolat tel qu'il dominait auparavant dans beaucoup de bibliothèques, en particulier dans les communes. Parmi les instruments de cette action, l'association professionnelle ABF a utilisé celle de la formation : cours élémentaire de formation professionnelle (l'ancêtre du *Métier de bibliothécaire*) et diplôme sanctionnant des connaissances de base. La construction d'une identité professionnelle n'a pas seulement permis de renverser la tendance et de promouvoir, partout où c'était possible, la création d'emplois de bibliothécaires. Elle a aussi permis, en fin de compte, de repenser la question du bénévolat et de l'aborder de façon plus sereine. Le résultat est plutôt positif aujourd'hui : si les bénévoles restent très nombreux en bibliothèque, essentiellement en milieu rural, presque tous

<sup>5</sup> « Unité de formation et de recherche », composante de base des universités.

<sup>6</sup> Voir note 3 ci-dessus. Le site de l'école : [www.enssib.fr](http://www.enssib.fr)

sont formés par les soins des bibliothèques départementales et le niveau de compétences est à la fois réel, varié et régulièrement actualisé. Le seul bémol est que les collectivités, peu enclines en temps de crise à aller jusqu'au bout du processus et à créer des emplois, trouvent leur compte dans le maintien de ce bénévolat.

### Un socle professionnel de plus en plus mouvant

Pour revenir à notre remarque liminaire, la question qui se pose de plus en plus est bien de savoir s'il existe encore un métier de bibliothécaire réductible à un « socle commun de compétences », analogue au « socle commun de connaissances » que l'Éducation nationale est censée fournir à tout enfant à l'issue de sa scolarité. Pour le site officiel Emploi public, la messe est dite : il distingue « *le personnel des bibliothèques* » et « *les métiers [...] variés et en évolution* ». <sup>7</sup> Dans le corps de l'article, il apparaît clairement, à la façon dont les choses sont présentées, que chacun des corps statutaires est assimilé à un métier : le socle commun est alors réduit à un unique invariant : le caractère de l'établissement dans lequel l'agent travaille. On a là une sorte d'aboutissement de la rigidité statutaire, réduisant la fonction à la position. Pourtant, devant la prolifération des fonctions nouvelles mises en œuvre dans les bibliothèques ces dernières années, les pouvoirs publics ont cherché à contourner cette rigidité statutaire en élaborant des référentiels. Objectif : énoncer et classer les compétences attendues des agents travaillant dans les bibliothèques, en tenant compte à la fois de leur position hiérarchique dans l'organigramme (censée découler du niveau de compétence...) et de leurs missions. Hélas, le résultat n'est guère opératoire, pour une raison très simple : plutôt que d'essayer de construire un référentiel commun (entre ministères, entre fonctions publiques), chacun a préféré élaborer le sien<sup>8</sup> et une chatte n'y retrouverait pas ses petits !

### Une image décalée

Attentifs à faire évoluer leurs compétences, à s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles,

à prendre à temps le virage du numérique, les bibliothécaires français pensent peut-être un peu vite que leur image dans l'opinion a changé au même rythme. Certes, les employeurs, les élus en particulier, renvoient une image plus exacte qu'il y a quelques années : le contact avec des professionnels devenus plus offensifs et plus proactifs dans la promotion de nouveaux services y est sans doute pour quelque chose. Mais dans l'opinion générale, le « cœur » est inchangé : le ou la bibliothécaire est d'abord un professionnel du livre et de la lecture. Cette vision n'a rien à voir avec l'âge, comme on peut en juger avec ces deux extraits des Fiches métiers de l'Étudiant, « Conservateur » et « Bibliothécaire » :

Le bibliothécaire : « Spécialiste des livres, et bien souvent grand lecteur, il conseille, oriente et accueille le public de la bibliothèque. Il veille à ce que les documents soient bien rendus et choisit aussi les livres qui viendront rejoindre les rayons. »

Le conservateur : « Cet amoureux des livres est le seul maître à bord : il choisit, enrichit, évalue les ouvrages présents dans les rayons ». <sup>9</sup>

On ne saurait être choqué d'une telle présentation, quand on est bibliothécaire. Mais il faut bien convenir qu'elle est aujourd'hui singulièrement réductrice, au regard de la variété des services, de l'hybridité des collections et de la technicité des fonctions que les bibliothécaires assurent.

### Du bibliothécaire au médiateur de l'information

Joachim Schöpfel, dans un article intitulé « L'avenir du métier de bibliothécaire », paru dans un dossier de la revue *Archimag* en 2011<sup>10</sup>, cite Michel Melot : les bibliothécaires font partie d'une « nouvelle espèce d'experts qui doivent gérer les modes d'accès au savoir » et souligne le caractère prometteur d'un tel constat. En effet, la mission de médiation de l'information est aujourd'hui au cœur même des compétences attendues des bibliothécaires. Elle devient même un axe structurant autour duquel des compétences spécifiques peuvent s'agréger, dans un large spectre allant des objets patrimoniaux (songeons aux bibliothèques numériques de référence) à

<sup>7</sup> <http://infos.emploi-public.fr/metiers/les-secteurs-qui-recrutent/les-metiers-de-la-culture/les-metiers-de-la-bibliotheque/apm-3548/>

<sup>8</sup> BiblioFil, ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur ; RIME, référentiel interministériel des métiers de l'État (culture et patrimoine) ; Referens, référentiel métier de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche de l'Enseignement supérieur ; REME, référentiel des métiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; Référentiel des emplois et compétences de la Bibliothèque nationale de France ; Référentiel des métiers territoriaux du CNFPT, etc.

<sup>9</sup> [www.letudiant.fr/metiers/secteur/documentation-bibliotheque/bibliothecaire.html](http://www.letudiant.fr/metiers/secteur/documentation-bibliotheque/bibliothecaire.html). D'autres formulations peuvent être consultées dans d'autres sources, par exemple le site du ministère de l'Enseignement supérieur pour les métiers des bibliothèques universitaires : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23205/bibliothecaire.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23205/bibliothecaire.html), ou le site de l'Onisep, Office national d'information sur les enseignements et les professions : [www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/bibliothecaire](http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/bibliothecaire). La revue de l'office, Onisep Plus, a publié dans son numéro 23, février 2013, un dossier intitulé « Bibliothécaire à l'ère du numérique ».

<sup>10</sup> Joachim Schöpfel, « L'avenir du métier de bibliothécaire », in *Archimag. Guide pratique 42 : Bibliothèques, les nouveaux usages*, 2011. Disponible sur : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-49502](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-49502). L'ensemble du dossier est à recommander à la lecture.



© Estelle Jeanne

Médiathèque Marguerite  
Duras à Paris, rez-de-chaussée

la promotion de la lecture, de la découverte des nouvelles formes de création à la formation continue, de l'accès aux ressources électroniques et aux données de la recherche à toutes les formes d'action culturelle. Certes, mais sur chacun de ces points ou presque, le bibliothécaire de nouvelle génération - pas encore forcément *digital native*, mais c'est pour très bientôt - est en concurrence avec d'autres : les documentalistes, les archivistes, les webmasters, les *community managers*, les médiateurs sociaux-culturels, les éducateurs et formateurs... La question devient alors de déterminer la place exacte du bibliothécaire dans un ensemble aux contours mouvants, où les métiers se chevauchent et s'entremêlent. Pour le dire autrement, c'est le caractère irréductible du métier de bibliothécaire qui est interrogé, comme si, dans un mouvement inverse à celui commencé dans les années 30, se reposait la question de sa professionnalité propre.

Une des réponses est sans doute dans la capacité du bibliothécaire à organiser l'accès à l'information, au savoir, au document, dans une perspective sociale - au double sens que peut avoir le mot aujourd'hui, celui des réseaux sociaux comme celui de la mixité sociale. Car le bibliothécaire, confronté depuis trente ans aux demandes et aux pratiques des publics, a acquis une connaissance des publics qui est sans doute un des points forts de sa professionnalité. Et lui confère aujourd'hui, dans les villes où la bibliothèque-médiathèque est devenue

un des points d'ancrage de la vie publique, une très grande utilité sociale.

### **Bibliothécaire ou ingénieur ?**

#### **Les ambiguïtés de la technicité numérique**

Une difficulté supplémentaire se dessine, autour de la technicité des bibliothécaires, passés, avec l'informatisation, de la connaissance des contenus à la maîtrise des accès (pour être un peu schématique). La gestion des catalogues, l'indexation, l'évaluation, ont été touchées en premier. Puis, avec les nouveaux services en ligne, l'éditorialisation, la communication, l'interactivité avec le public. Dans tous les cas, les techniques du numérique, en s'imposant, ont transformé les métiers à tous les niveaux et les formations se sont adaptées. De plus en plus de bibliothécaires de la nouvelle génération ont un niveau technique proche de celui d'un ingénieur, dans le domaine de l'information documentaire ou des services Web. Mais la très grande hétérogénéité des équipes au niveau technique, l'inégalité devant le numérique, recèlent un danger pour les très prochaines années, avec des effets centrifuges encore plus forts que ceux que j'évoquais au paragraphe précédent : celui d'une séparation entre ceux qui maîtriseront complètement les outils numériques et les autres. Pour les bibliothécaires de France, cet enjeu est aussi celui de solidarités professionnelles à reconstruire. ●

## ●● Le métier de bibliothécaire en Europe

Le Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation (EBLIDA) n'a en théorie pas vocation à se pencher sur la question du métier de bibliothécaire, son évolution, la formation ou les parcours professionnels. Pourtant, si EBLIDA a accepté de participer à la rédaction d'un article pour la revue *Lectures* sur ce sujet complexe, c'est bien parce que ce métier (bibliothécaire) et les structures dans lesquelles il s'exerce (bibliothèques) sont mises au défi par les changements induits par la numérisation du monde et la crise économique.

par Vincent BONNET ●

directeur du Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation (EBLIDA)

Comme l'indiquait Joachim Schöpfel dans un article d'*Archimag* en 2011<sup>1</sup> : « Nous avons tant de fois enterré le métier du bibliothécaire que nous oublions parfois qu'il a survécu à toutes les péripéties de l'histoire depuis les bibliothèques de Ninive, Alexandrie et Athènes. On imagine le blues d'un moine-bibliothécaire face à l'invention de l'imprimerie. Aujourd'hui, nouvelles technologies et pratiques informationnelles défient une fois de plus le rôle du bibliothécaire. Pour autant, son pronostic vital est-il engagé ? Ce métier a plus de sept vies. »

La fonction de bibliothécaire ne serait donc pas en voie de disparition, mais de mutation, voire de résurrection. En effet, un document récemment publié par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB, France) montre que le bibliothécaire devient e-bibliothécaire, e-documentaliste, manager de l'information, *community manager*<sup>2</sup> et autres. L'anglicisme des expressions ne cache pas une variété de missions montrant l'étendue du spectre d'application dudit métier.

Cependant, les bibliothèques et leurs employés ne sont pas du ressort de l'Union européenne<sup>3</sup> mais tributaires des États-membres. Or, si l'uniformisation des diplômes à l'échelon européen issue du processus de Bologne<sup>4</sup> modifie un tant soit peu la donne, nous sommes

encore très loin de pouvoir établir un parcours professionnel unique du bibliothécaire reposant sur une mobilité professionnelle entière et assumée à travers l'Europe. Mais le départ progressif à la retraite de la génération du *baby-boom* devrait, malgré les réductions de postes, permettre la redéfinition de dizaines de milliers de profils de postes et une meilleure adaptation aux problématiques actuelles.

Pour autant, la diversité des situations intra-européennes invite à considérer ce métier sous l'angle des réalités économiques qui ne frappent pas de la même force les différents pays. Des coupures budgétaires sévères appliquées de manière drastique en Grèce, au Portugal mais également aux Pays-Bas<sup>5</sup> ainsi qu'en Grande-Bretagne, contrastent avec des ouvertures de services innovants (bibliothèques de l'aéroport de Schiphol et de la gare d'Haarlem), de structures design telles que la bibliothèque publique d'Almere et la gigantesque et flamboyante nouvelle bibliothèque publique de Birmingham (dite bibliothèque Vuitton) la plus grande d'Europe au coût de 188 millions de livres sterling (soit environ 220 millions d'euros). Pourquoi investir dans des constructions gigantesques et des services ultra-modernes si ceux-ci ne peuvent reposer sur du personnel compétent et qualifié ?

Dans ce contexte quelle réalité recouvre aujourd'hui le métier de bibliothécaire en Europe ?

<sup>1</sup> *Archimag*. Guide pratique 42 : Bibliothèques, les nouveaux usages, SERDA (Éd.) (2011) 62-66, consulté le 27 octobre 2013. [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/60/15/55/PDF/Avenir\\_du\\_mA\\_tier\\_du\\_bibliothA\\_caire\\_4.0\\_doc.pdf](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/60/15/55/PDF/Avenir_du_mA_tier_du_bibliothA_caire_4.0_doc.pdf)

<sup>2</sup> [www.enssib.fr/sites/www/files/horizon\\_2022\\_pdf\\_1.pdf#page=1&zoom=auto,0,849](http://www.enssib.fr/sites/www/files/horizon_2022_pdf_1.pdf#page=1&zoom=auto,0,849)

<sup>3</sup> Europeana ou encore la Bibliothèque européenne sont l'arbre qui cache la forêt des bibliothèques en Europe. Mais on ne peut savoir si les coupes budgétaires qu'ils subissent ne risquent pas de les abattre.

<sup>4</sup> Le processus de Bologne [...] vise notamment à faciliter la convergence des divers systèmes d'enseignement supérieur vers des systèmes plus transparents, sur la base de trois cycles: licence/baccalauréat – maîtrise – doctorat. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11088\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm)

© Kate Fischer



Bibliothécaires tatoués photographiés pour le calendrier

### **Le bibliothécaire : une image en perpétuelle évolution ?**

Les bibliothécaires à travers le monde ont entrepris un travail de communication sur eux-mêmes qui est un trait marquant de leur métier aujourd'hui : faire savoir que l'on existe, expliquer l'essence du métier et son importance au sein de la société.

De nombreux films mettant en scène des bibliothécaires existent<sup>6</sup> d'ailleurs. Comme l'indique A.G. Graham sur son site web *Movie Librarians : Notable librarians and libraries in Films*<sup>7</sup> : L'étiquette « bibliothécaire » est fortement connotée dans notre culture [...]. L'étiquette dit tout ». Cette étiquette ne serait-elle pas celle surannée et sexiste de la vieille fille à chignon antipathique évoluant dans un univers de livres poussiéreux et de silence contraint ? Il apparaît en fait que « [...] la raison la plus commune de faire apparaître un bibliothécaire dans un film est relative à la tâche qu'il a à accomplir : le bibliothécaire agit comme interface humaine de l'information, habituellement dans un échange bref ».

À voir, car le (la) bibliothécaire est parfois au cœur même du film comme dans *Une femme de tête* (Desk Set) de Walter Lang, 1957, mettant en scène Katharine Hepburn et Spencer Tracy. Dans cette comédie américaine, l'héroïne et ses collègues s'opposent à l'informatisation du service de documentation et au remplacement de leur travail par un ordinateur. Où la résistance des bibliothécaires à la modernisation<sup>8</sup> apparaît comme une vieille histoire qui nous poursuit toujours et qui explique certainement le besoin des bibliothécaires du XXI<sup>e</sup> siècle à casser le stéréotype qu'ils pensent leur coller à la peau<sup>9</sup>.

Ainsi, afin de « [...] contrer les stéréotypes sur leur profession et de promouvoir les biblio-

thèques comme des carrefours au cœur de la collectivité plutôt que des entrepôts de livres [...] »<sup>10</sup>, l'association des bibliothèques du Rhode-Island (États-Unis) éditera en 2014, le calendrier des bibliothécaires tatoués de l'État-Océan. Une occasion de montrer, selon certains, que ce travail est « amusant et enrichissant<sup>11</sup> » tout en se jouant des habituels clichés<sup>12</sup>.

Aux antipodes du Rhode-Island, en Australie, c'est également avec un calendrier que les bibliothécaires nous interpellent. L'attaque des zombithécaires<sup>13</sup> est un moyen efficace de communiquer avec le public tout en « [...] développant des compétences professionnelles en faisant quelque chose de différent et de créatif [...] »<sup>14</sup>. Une question se pose toutefois : faut-il être un zombie ou être tatoué pour devenir bibliothécaire au XXI<sup>e</sup> siècle ?

La popularisation de l'image du bibliothécaire tend à devenir un mode de reconnaissance de la profession et un moyen de communication. Mais elle forme aussi parfois le cœur d'une histoire comme le désormais célèbre *Library Wars* de Hiro Arikawa. Tout d'abord publié comme roman, cette histoire a été depuis adaptée en manga, animée<sup>15</sup> et également film pour le cinéma. On est ici très loin de l'image de la bibliothécaire traditionnelle à chignon, ou des nouvelles représentations vues précédemment, mais bien plutôt dans une vision du/de la bibliothécaire comme un représentant fondamental de la liberté d'expression et d'accès à l'information contre la censure de l'État. Où les auteurs eux-mêmes participent de la construction d'une nouvelle image, dynamique et populaire.

Mais si l'entreprise de changement d'image menée tambour battant semble plutôt fonctionner<sup>16</sup>, quelle réalité recouvre aujourd'hui le métier de bibliothécaire en Europe ?

<sup>5</sup> 30% des bibliothèques publiques (principalement des annexes) seraient menacées de fermeture selon des informations fournies par l'association des bibliothèques publiques néerlandaises.

<sup>6</sup> <http://movielibrarians.com/#librarians>

<sup>7</sup> <http://movielibrarians.com/#librarians>

<sup>8</sup> Bien que le vrai thème du film soit l'histoire d'amour entre les deux protagonistes principaux.

<sup>9</sup> Consulter l'excellent référencement fait sur le site couv. ill en coul. <http://couvillencoul.wordpress.com/tag/image-des-bibliothecaires/>

<sup>10</sup> <http://www.metro.us/boston/news/national/2013/10/17/tattoo-calendar/>

<sup>11</sup> Op. cit. note 10.

<sup>12</sup> <http://rilibraries.org/tattooeed-librarians-ocean-state>

<sup>13</sup> Traduction de "Attack of the zombrarians", <http://www.redbubble.com/people/salin/calendars/6062484-15-zombies-in-the-library>

<sup>14</sup> <http://librariesinteract.info/2010/10/31/attack-of-the-zombrarians/>

<sup>15</sup> Dessin animé souvent adapté d'un manga à succès. Cf. <http://www.mangaluxe.com/divers/lexique.php>.

<sup>16</sup> Bien qu'elle risque de générer de nouveaux clichés.



Attaque des zombies



Peekabook zombie

### **Le bibliothécaire vu de l'intérieur : formation, compétences et travail**

Dans une période d'incertitudes et de coupures budgétaires sans précédent, les bibliothécaires sont en proie aux doutes. Pourtant ils n'ont probablement jamais été aussi nécessaires. J'en veux pour preuve la soif de possession d'un maximum de données par les compagnies commerciales, la montée en puissance des luttes autour des bases de données et l'émergence du concept de *Big data*<sup>17</sup>. Cette mise en données du monde se fait notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux (Facebook ou LinkedIn) et des outils de communications instantanées (Twitter). Or, gérer des données est au cœur du métier de bibliothécaire depuis toujours.

Face à ses défis, les bibliothécaires en Europe en particulier, sont confrontés à une fragmentation des systèmes éducatifs, sociaux et juridiques. En 2000 déjà, Giuseppe Vitiello remarquait que « [...] le continent européen n'est pas seulement une riche mosaïque de cultures, de religions, d'identités qui nourrissent sa diversité culturelle et l'entraînent sur la voie d'une unification fondée sur des principes communs et une mutuelle compréhension. C'est également un patchwork de traditions juridiques et administratives à l'origine de décalages

considérables, aussi bien dans l'évolution des bibliothèques des différents pays que dans le regard porté sur le métier et le statut des bibliothécaires, ou la définition des concepts fondamentaux en bibliothéconomie [...]»<sup>18</sup> Trois points me paraissent essentiels pour définir l'essence du métier de bibliothécaire : déontologie, formation et expérience de terrain.

En matière de déontologie, les bibliothécaires ont la possibilité d'adopter le *Code d'éthique de l'IFLA*<sup>19</sup> pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information<sup>20</sup> approuvé par son conseil d'administration en août 2012. Son préambule souligne que celui-ci n'a pas vocation à remplacer les codes d'éthiques existant déjà au niveau local, mais il indique clairement que :

« [...] Le métier de bibliothécaire est, par son essence même, une activité éthique qui implique une approche axiologique du travail sur l'information.

Le besoin de partager les idées et l'information a crû à mesure que la société s'est complexifiée. C'est la raison d'être des bibliothèques et du métier de bibliothécaire.

Le rôle des institutions et des professionnel(le)s de l'information (y compris des bibliothèques et des bibliothécaires) dans la société moderne est d'optimiser l'accès à l'information, son

<sup>17</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Big\\_data](http://fr.wikipedia.org/wiki/Big_data). Voir également Mayer-Schönberger, Viktor, Cukier, Kenneth, Mise en données du monde, le déluge numérique, in *Le Monde diplomatique*, n° 712, juillet 2013.

<sup>18</sup> Giuseppe Vitiello, Politique et législation des bibliothèques, in *BBF* 2000, t.45 – n. 5. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0018-002>

<sup>19</sup> IFLA est l'acronyme anglais de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et d'institutions ([www.ifla.org](http://www.ifla.org)).

<sup>20</sup> [www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf](http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf)



archivage et sa diffusion. La production de services documentaires dans l'intérêt du bien-être social, culturel et économique est au cœur du métier de bibliothécaire. C'est pourquoi les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information portent une responsabilité sociale [...] »

Ce code aborde les différentes questions à travers 6 points principaux : 1. Accès à l'information ; 2. Responsabilités envers les individus et la société ; 3. Vie privée, intimité et transparence ; 4. *Open access* et propriété intellectuelle, 5. Neutralité, intégrité de la personne et compétences professionnelles ; 6. Les relations entre collègues, et entre employés et employeurs.

L'introduction au dossier « Carrières de bibliothécaires en Europe »<sup>21</sup> du *Bulletin des bibliothèques de France* daté de 2000, remarquait avec enthousiasme que « [...] le bibliothécaire européen de demain [...] sera [...] sans doute un professionnel dont le(s) recrutement(s), la(les) formation(s), le(s) parcours, les responsabilités sociales et culturelles, seront un mélange des modèles des différents pays de l'Union européenne [...] ». En effet, treize ans plus tard, force est de constater que cette prévision s'avère judicieuse. S'il n'existe pas de formation unique de bibliothécaires en Europe, le processus de Bologne tendant à unifier les parcours universitaires, allié au développement du programme Erasmus permettent effectivement aux étudiants bibliothécaires de poursuivre des études à travers un parcours personnalisé. Mais cela ne touche malheureusement qu'une minorité.

Dans l'ensemble, la formation de bibliothécaire reste encore une tradition nationale. S'il est possible de suivre une formation universitaire et/ou technique de bibliothécaire dans la plupart des pays d'Europe, certains pays, tel le Luxembourg voient leurs étudiants forcés de s'expatrier en Belgique ou en Allemagne afin de poursuivre leurs études et d'obtenir leur diplôme.

C'est pourquoi il me semble plus particulièrement important d'insister sur un point souvent oublié de la formation professionnelle : la participation des étudiants en bibliothéconomie et jeunes bibliothécaires au congrès Bobcatsss<sup>22</sup>. Par nature, le congrès est organisé par les étudiants pour les étudiants et s'intéresse aux questions professionnelles d'actua-

lité. Cela permet par conséquent d'envisager les questions bibliothéconomiques sous un angle multiculturel, d'élaborer des modes de travail et de construire des réponses concrètes lors d'ateliers participatifs en groupe, ainsi que de partager des expériences avec ses pairs. C'est également l'occasion de rencontrer les membres de l'association européenne pour l'éducation et la recherche en sciences de l'information et des bibliothèques (EUCLID)<sup>23</sup>. La mission principale d'EUCLID est de promouvoir la coopération dans les domaines de l'éducation et la recherche en sciences de l'information et des bibliothèques ainsi que d'être un représentant pour les questions d'intérêt européen.

Il est à noter toutefois que des différences essentielles existent tant dans l'organisation des bibliothèques<sup>24</sup> que dans le statut de ses employés<sup>25</sup>. Ainsi, le terrain offre des réalités contrastées et les ressources offertes d'un pays à l'autre donnent du métier une expérience bien différente.

### **Les bibliothèques au XXI<sup>e</sup> siècle : vers le troisième lieu et le *Community Hub***

Afin de mieux traiter du métier de bibliothécaire en Europe, il me semble nécessaire d'aborder en dernier point la question de la nécessité des bibliothèques elles-mêmes. Comme le métier des personnels qui les animent, les bibliothèques évoluent et s'adaptent. La tendance actuelle, outre le développement de portail web ambitieux, est leur transformation en bibliothèque troisième lieu ou *community hubs*, des carrefours au cœur de la collectivité. Si aucune étude n'a à ma connaissance été menée sur la perception par les élus européens des bibliothèques, il est intéressant de se référer à la conclusion que Giuseppe Vitiello tirait dans l'article « Politique et législation des bibliothèques »<sup>26</sup> : « [...] quel est le sujet qui nous occupe : la politique des bibliothèques ou la politique de l'information? S'il n'y a guère de quiproquo en Europe sur ce qu'est une bibliothèque, il n'en va pas de même à propos de l'information [...] ». Si, par expérience, on peut douter qu'il n'y ait pas de quiproquo en Europe sur ce qu'est une bibliothèque, il est intéressant de noter que « [...]

<sup>21</sup> « Carrières de bibliothécaires en Europe », in *BBF* 2000, t.45, n° 1, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0076-006>.

<sup>22</sup> L'acronyme est formé à partir de la première lettre des neuf villes à l'initiative du premier congrès : Budapest, Oslo, Barcelone, Copenhague, Amsterdam, Tampere, Stuttgart, Szombathely et Sheffield. Pour un article de synthèse sur Bobcatsss cf. Chevillotte, Sylvie, « Bobcatsss », in *BBF* 2007 – t. 52, n°3, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0116-012#note-1>.

<sup>23</sup> European Association for Library and Information Education and Research, <http://euclid-lis.eu/>

<sup>24</sup> Au Danemark, de par la loi (l'une des plus anciennes en Europe, datant de 1920), l'ensemble des services de bibliothèques sont gratuits. Aux Pays-Bas, par exemple le droit de prêt est à régler par l'utilisateur alors que dans tous les autres pays européens, il est gratuit pour les usagers car pris en charge par des systèmes de compensations publics, voire n'a jamais été mis en place (Espagne, Italie, Grèce).

<sup>25</sup> En France la majorité des bibliothécaires sont des fonctionnaires. Aux Pays-Bas les bibliothèques étant des fondations de droit privé à but non lucratif, leurs employés sont sous statut de droit privé, et révocables à tout moment.

<sup>26</sup> « Politique et législation des bibliothèques, perspectives européennes, des politiques des bibliothèques aux politiques de l'information », in *BBF* t.45, n° 5. Article qui, de mon point de vue, fait toujours date. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0018-002>.



Bibliothèque de Birmingham

© Christian Richters

dans les pays anglo-saxons et scandinaves, ces dernières font essentiellement partie d'une infrastructure d'information où la poursuite de la sagesse commande de disséminer le savoir, dans les pays latins, elles font essentiellement partie de l'infrastructure du savoir, laquelle, à côté de missions relevant de l'instruction et de l'alphabétisation, vise également à préserver l'héritage culturel et la cohésion sociale, deux objectifs qui ont à voir avec l'identité nationale [...] ». Des missions sensiblement différentes à l'origine mais qui tendent désormais à converger. Il est certain que les bibliothèques aujourd'hui se retrouvent de fait au croisement de l'information comme un élément essentiel au sein de la société de l'information participant à son développement en tant que structure publique ouverte à tous.

La classification de l'IFLA reconnaît quatre types de bibliothèques : Bibliothèque nationale, bibliothèque universitaire et de recherche, bibliothèque publique, bibliothèque scolaire. Chacun des types de bibliothèques recouvre des missions différentes, mais complémentaires et qui accompagnent les usagers (ou citoyens) tout au long de leur vie. Mais aujourd'hui, elles sont directement impactées par la numérisation du monde qui entraîne une érosion des collections au profit d'une explosion des connexions et des flux.

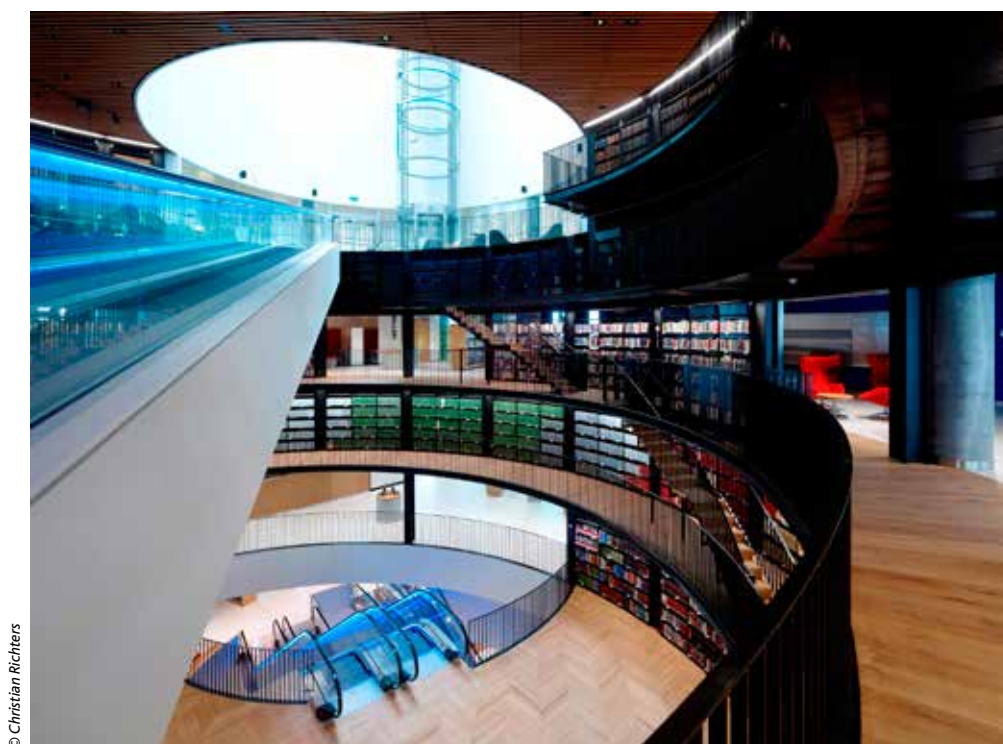
Dans la psyché bibliothécaire, le cœur de métier reposait sur la construction lente et passionnée d'une collection représentant un idéal d'universalisme en matière de contenus en équilibre avec la demande des usagers. Ce cœur de métier est mis à mal, depuis de nombreuses années déjà, par une inflation de la notion du service à l'utilisateur (c'est d'abord pour lui que l'on travaille) alliée à une accélération de l'offre et l'ouverture de « robinets de contenus ». Pour autant, la bibliothèque ne se transforme pas en entrepôts de contenus numériques puisqu'elle est au cœur de la collectivité grâce à son espace physique. Alors que des études sur le rôle des bibliothèques dans la construction du tissu urbain sont menées<sup>27</sup>, celles-ci pourraient-elles être menacées par des compagnies en ligne au modèle économique redoutable basé en partie sur la longue traîne<sup>28</sup>, une politique commerciale agressive et développant des plateformes de prêt ?

Cela serait passer bien vite sur l'importance des bibliothèques publiques au sein de l'Union européenne, comme le relève une déclaration écrite du Parlement européen<sup>29</sup>. L'Europe compte approximativement 65 000 à 70 000 bibliothèques (principalement financées sur fonds publics) qui forment une toile physique sur le territoire s'échelonnant des centre-ville

<sup>27</sup> En particulier en Belgique néerlandophone et aux Pays-Bas sous l'égide de Nathalie Vallet, professeur à l'Université d'Anvers. Consulter les informations sur le lien suivant [www.stadt-der-stroeme.de/en/2012/nathalie-vallet-2/](http://www.stadt-der-stroeme.de/en/2012/nathalie-vallet-2/).

<sup>28</sup> Pour un aperçu vivant et argumenté de la notion de longue traîne appliquée aux bibliothèques, voir la communication de Dominique Lahary *Pour une approche économe de l'accès aux documents : longue traîne et réseautage* ou : *Les deux jambes de la bibliothèque* présentée lors du congrès de l'AIFBD en 2008, en particulier le point 4, [www.lahary.fr/pro/2008/lahary-aifbd2008.htm](http://www.lahary.fr/pro/2008/lahary-aifbd2008.htm).

<sup>29</sup> [www.enssib.fr/breves/2013/10/24/importance-des-bibliotheques-publiques-de-l-union-europeenne-declaration-du](http://www.enssib.fr/breves/2013/10/24/importance-des-bibliotheques-publiques-de-l-union-europeenne-declaration-du)



© Christian Richters

Bibliothèque de Birmingham

urbains aux confins les plus isolés. Ces lieux publics d'accès à l'information sont fréquentés par près d'un Européen sur quatre (soit cent millions d'Européens)<sup>30</sup>. Une reconnaissance de leur missions fondamentales au sein de notre société par l'Union européenne leur donnerait une plus grande légitimité ainsi qu'à leurs personnels.

### Conclusion

Quel que soit le nom qu'on lui donnera, le bibliothécaire de demain devra être capable d'être un médiateur, d'occuper l'espace web, d'aménager le territoire, de discuter politiciens, de former ses collègues, de former les publics, d'informer, de se tenir informé, d'ouvrir au monde, etc. En bref, d'être ce qu'il a toujours été, un passeur de savoir mais dans un environnement nettement plus compliqué et dans lequel il ou elle devra lutter. Cette question est au centre des débats professionnels comme le montre le thème du congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) 2014, « Nouveaux métiers, nouvelles compétences »<sup>31</sup>.

Parmi les féroces luttes d'influences en cours au sein de notre société très largement consumériste, le bibliothécaire aura pour mission

première de combattre pour le maintien de l'accès public à l'information, à la culture, aux loisirs, à la recherche, etc. Dans un monde où même la nature est évaluée en terme de capital<sup>32</sup>, il en va de sa survie. La culture, les loisirs et l'accès à la connaissance depuis bien longtemps monétisés, ne doivent pas être soumis aux seules forces du marché mais doivent encore offrir des lieux (physique et numérique) non-marchands dans lesquels un personnel qualifié et désintéressé met en pratique les notions de solidarité, de partage, de découverte et d'émulation. Un rôle à jouer pleinement par les bibliothécaires.

À la différence des besoins individuels des consommateurs et de la vision d'Adam Smith, considérant que « la recherche des intérêts particuliers aboutit à l'intérêt général »<sup>33</sup>, les bibliothécaires s'attacheront à défendre d'abord l'intérêt général et l'accès public à l'information dans le monde physique et numérique tout en servant au mieux les citoyens. Ces missions seront particulièrement difficiles à mener à bien dans un contexte de coupures budgétaires drastiques. C'est pourtant dans ce contexte que le bibliothécaire devra apprendre à préserver son environnement de travail et à protéger les services à la population. Le tout d'une manière astucieuse, comme le montrent les bibliothécaires d'Helsinki dans leur docu-

<sup>30</sup> [http://issuu.com/civicagenda/docs/260113096\\_cross-european\\_libraries\\_survey\\_report\\_f?e=5419856/2526039](http://issuu.com/civicagenda/docs/260113096_cross-european_libraries_survey_report_f?e=5419856/2526039).

<sup>31</sup> [www.abf.asso.fr/2/24/360/ABF/60e-congres-de-l-abf-2014](http://www.abf.asso.fr/2/24/360/ABF/60e-congres-de-l-abf-2014).

<sup>32</sup> 33 000 milliards de dollars, soit 24 000 milliards d'euros, Porquet, Jean-Luc, « Zéro deux pour cent ! », in *Le Canard Enchaîné*, 9 octobre 2013.

<sup>33</sup> [www.economie.gouv.fr/facileco/adam-smith](http://www.economie.gouv.fr/facileco/adam-smith) (consulté le 27 octobre 2013).

ment Green@library, ecological sustainability of libraries<sup>34</sup>.

Les bibliothécaires de demain ne seront « pas des robots<sup>35</sup> ». Ils devront être à l'avant-garde des technologies de l'information, augmenter leur présence sur le web tout en poursuivant leurs missions au contact quotidien des populations. Dans le même temps, qu'ils soient fonctionnaires ou sous contrat de droit privé, les bibliothécaires doivent demeurer publiquement neutres vis-à-vis des politiques décidées par les responsables, élus de la collectivité (locale ou nationale) ou représentants des intérêts publics. C'est une des (bonnes) raisons pour lesquelles ils ont tout intérêt à adhérer à une association professionnelle. Celle-ci se fédérant au sein de structures comme EBLIDA, veillant à ce que les politiques européennes respectent les prérogatives des bibliothèques et de leurs employés et poussant pour des réformes positives à l'échelon européen.

Le vieil adage « Penser global, agir local »<sup>36</sup> demeurera un élément clé de leur métier<sup>37</sup>. Une des meilleures expériences pour penser global est de développer son réseau de contact et de tisser des liens personnels avec des collègues d'autres parties du monde. Si cela peut se faire aisément via les réseaux sociaux, les rencontres professionnelles que représentent les conférences européennes (de Bobcatss, LIBER ou d'EBLIDA, par exemple) et les congrès internationaux (IFLA) sont une manière efficace de créer des liens et de se confronter aux réalités d'autres pays, de découvrir et d'importer des pratiques professionnelles sur son lieu de travail, d'enrichir son expérience professionnelle. À cela, s'ajoutent les voyages d'études et programmes d'échanges pour étudiants et bibliothécaires.

Le Chartered Institute of Library and Information Professional (CILIP) a développé la plateforme LIBEX<sup>38</sup> (International library and information job exchange) sur laquelle il est possible pour les membres de CILIP et des collègues étrangers d'échanger leur poste, en particulier dans le monde anglo-saxon. Sur le même modèle, l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) a développé le programme Vice-Versa<sup>39</sup> qui couvre plus particulièrement la sphère francophone. À noter également le programme d'échanges pour bibliothécaires

développés en Allemagne par l'organisation Deutsch Kultur International<sup>40</sup>. Il en existe très certainement d'autres modèles à travers le monde<sup>41</sup>.

En attendant, il s'agit d'outils dont les professionnels de l'information ont tout intérêt à se saisir.

En parallèle, les associations professionnelles développent de plus en plus d'outils de prospectives permettant d'envisager les pistes de développement futures des bibliothèques, de l'information et des professions des sciences de l'information. L'IFLA a lancé en août 2012 lors du congrès mondial des bibliothèques et de l'information à Singapour, son rapport de tendance<sup>42</sup> identifiant « [...] cinq tendances phares qui joueront un rôle clé dans la mise en forme du futur écosystème de l'information [...] ». Plus qu'un document, ce rapport offre également « [...] une sélection de ressources pour aider à comprendre la place des bibliothèques dans une société en changement ». De leur côté, l'association des bibliothèques et de l'information australiennes a publié le rapport *Les bibliothèques et le futur des services d'information, le futur de la profession, thème et scénarios 2025*<sup>43</sup>. Au niveau local, un grand nombre de rapports prospectifs existent également.

Tous ces éléments montrent une profession bien vivante et soucieuse de le rester, à la convergence de différents métiers et expériences professionnelles, de diversité culturelle, de partage et de curiosité, et n'ayant pas peur d'affronter l'avenir. Une profession ouverte sur l'extérieur, consciente de sa force et de sa richesse. ●

<sup>34</sup> <http://sustainability.libraries.fi/>

<sup>35</sup> Pour paraphraser le texte d'Halimi, Serge, « Nous ne sommes pas des Robots », in *Le Monde diplomatique*, n° 715, Octobre 2013.

<sup>36</sup> Formule de René Dubos (1901-1982). Cet agronome, biologiste et écologue français émigré aux États-Unis a participé aux travaux préparatoires du premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972. (source : [www.plate-forme21.fr/le-developpement-durable/article/penser-global-agir-local#nb1](http://www.plate-forme21.fr/le-developpement-durable/article/penser-global-agir-local#nb1)).

<sup>37</sup> Lor, Peter Johan, *Librarianship, an international profession*, papier présenté lors de la Conférence The Library in the World/ The World in the Library, Towards the internationalization of Librarianship, Milan, March 2009 [http://pjl.or.files.wordpress.com/2010/06/lor\\_librarianship-an-international-profession.pdf](http://pjl.or.files.wordpress.com/2010/06/lor_librarianship-an-international-profession.pdf).

<sup>38</sup> <http://libex.camp7.org/>

<sup>39</sup> <http://aifbd-viceversa.camp9.org/>

<sup>40</sup> [www.deutsche-kultur-international.de/en/features/libraries/exchange-programmes-for-librarians.html](http://www.deutsche-kultur-international.de/en/features/libraries/exchange-programmes-for-librarians.html)


<sup>41</sup> Dans tous les cas, ces programmes d'échange, comme indiqué sur le site du programme Vice-Versa [...] « offre un cadre et des conditions favorisant la mise sur pied d'échanges professionnels [mais n'ont] pas pour objectif d'organiser des échanges en milieu de travail : cette responsabilité est du ressort de chaque professionnel ».

<sup>42</sup> <http://trends.ifla.org/>

<sup>43</sup> <http://aliafutures.wikispaces.com/home>

## 5. ENQUÊTE ET SONDAGE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### •• Je travaille à la bibliothèque... et moi, je suis usager...

par Hugues DORZÉE   
rédacteur en chef adjoint d'Imagine

#### 1. UNE KYRIELLE DE MÉTIERS AU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE

L'époque du bibliothécaire uniquement attaché au prêt de livres est révolue. Désormais, la profession se conjugue sous différentes facettes. animateur, catalographe, responsable de collections, gestionnaire d'un espace numérique... *Lectures* est parti à la rencontre de ces « nouveaux métiers ».

#### Michel Jadot (Huy) : le « médiateur numérique »

Le « Net-Gal@xy.Huy », c'est son « bébé » : un double espace public numérique (EPN) dernier cri ouvert en 2004 (et pionnier à l'époque) qui, dix ans plus tard, est devenu un « véritable outil social, culturel et éducatif à vocation non lucrative » comme l'explique Michel Jadot, coordinateur informatique et multimédia à la bibliothèque de Huy. Un lieu qui compte désormais deux EPN, vingt-six ordinateurs, une salle polyvalente, un studio photo, une salle de jeux vidéo... Et permet de répondre à une série de besoins essentiels à l'échelle locale (accès au web, formations, ateliers...).



Tour à tour expert, animateur et intervenant social, Michel Jadot se doit d'être désormais sur tous les fronts : « Car, contrairement à ce qu'on croit parfois, la fracture numérique, elle est toujours bien là, insiste le gestionnaire de Net-Gal@xy.Huy. Nous avons affaire à un public parfois fragilisé, voire franchement précarisé. Et notre mission consiste à lui apporter une aide, quel que soit son besoin : intégrer les réseaux sociaux, rechercher un emploi, réaliser un CV, s'initier à l'informatique... »

Un espace « ouvert à tous, sans importance d'âge, d'origine ou de condition sociale », insiste-t-on à Huy. Qui ne pourrait vivre sans l'expertise de son coordinateur. « La matière me passionne, j'ai suivi des formations et je me tiens sans cesse au courant des évolutions. Je crois que l'avenir des bibliothèques passera aussi par la création de « médiateurs numériques », qui pourront précisément faire le lien entre la technique, les sources de connaissance et un public moins favorisé », poursuit Michel Jadot. En attendant, l'EPN de Huy reste un petit laboratoire en la matière. Avec une série de partenariats noués ça et là (du centre culturel d'arrondissement à l'asbl Article 27), un projet d'encyclopédie territo-

riale ([www.wikihuy.be](http://www.wikihuy.be)) mené avec 18 communes, des formations, un wiki-café... Et cela grâce à une équipe motivée et à un coordinateur au service d'un public « de 7 à... 107 ans » sourit ce dernier. « La pyramide des âges étant ce qu'elle est, c'est aussi un de nos défis futurs : permettre aux seniors de bénéficier eux-aussi de cette révolution numérique ». Infos : [ww.huy.epn-wallonie.be](http://ww.huy.epn-wallonie.be)

**François de Hemptinne (Etterbeek) :**  
**la com' au service du contenu**

Un livret mensuel en format A5 intitulé *Le Tournesol*, une affiche-programme trimestrielle, une plateforme blog, une page Facebook, un compte Twitter... À Etterbeek, la bibliothèque Hergé communique tous azimuts. Et ce grâce, notamment, à François de Hemptinne, responsable de la communication. Une fonction à part entière dans une bibliothèque qui souhaite élargir son public et créer autant que possible une « communauté de lecteurs ». « Aujourd'hui, c'est quasi incontournable, si on veut aller de l'avant. Les outils existent à portée de main et même avec peu de moyens on peut déjà arriver à un très bon résultat ».

Versé dans les nouvelles technologies depuis son plus jeune âge, le « M. Com' d'Etterbeek » croit énormément dans ce travail de « médiation avec les lecteurs » : « Nous essayons d'avoir une politique de « stratégie marketing » à différents niveaux : une recension des nouveautés dans notre livret mensuel, les activités via notre trimestriel et notre page Facebook, les liens permanents avec les lecteurs au travers de notre Newsletter et ses 4 500 destinataires... »

Une communication qui passe également par la presse gratuite ([www.quefaire.be...](http://www.quefaire.be...)), des liens vers les sites « amis » et différents articles de référence, des *flyers*...

« Face à la surenchère culturelle sur Bruxelles, ça n'est pas toujours simple de faire passer un message, mais globalement, nous pouvons être satisfaits », poursuit François de Hemptinne. Une communication dynamique qui ne pourrait être possible sans l'implication de toute l'équipe : « Les bibliothécaires peuvent directement alimenter le blog, c'est un travail transversal et collectif ». Et cette po-

litique porte clairement ses fruits : « Les infos circulent vite et bien. Le public réagit souvent rapidement quand il faut réserver une activité, par exemple. C'est vraiment encourageant ».

**Diane Sophie Couteau (Hannut) :**  
**la bibliothécaire « nomade »**

Elle est toujours par « monts et par vaux ». Elle conte et raconte, conseille et anime. Elle, c'est Diane Sophie Couteau, bibliothécaire-animatrice et formatrice bibliobus au Centre de la lecture publique Hannut. Une fonction « nomade », entre villes et campagnes. « On s'installe près des écoles, des crèches, des parcs, des quartiers un peu plus reculés... », explique-t-elle avec enthousiasme. Le bus est une animation en soi. Ceux qui le connaissent poussent les portes, les autres, plus intrigués le découvrent petit à petit. Il devient rapidement un lieu de rencontres et d'échanges ».

Les publics changent selon les endroits et les heures d'arrêts. À Corroy-le-Château, ce sont des familles. À Jodoigne, le bibliobus s'installe sur le temps de midi à proximité de l'école secondaire : « Quelques élèves viennent, d'autres suivent. Il y a un effet grégaire chez les adolescents. Et ça vit bien », sourit Diane Sophie Couteau. À Gembloux, c'est plutôt « le tout-public ». À Hologne, l'équipe se tourne davantage vers les bébés... « On joue la carte de la souplesse et de la proximité en s'efforçant de donner une image dynamique et en mouvement de la lecture publique », ajoute la bibliothécaire itinérante. Une fonction qui nécessite des compétences diverses de communication, d'animation, de coordination : « On travaille main dans la main avec les bibliothécaires qui connaissent parfaitement les collections. Et moi j'essaie, à mon petit niveau, de donner envie aux gens d'aller plus loin ». Des bébés de deux mois aux personnes âgées désorientées, des adolescents aux retraités, « c'est ma bouffée d'oxygène », explique la conteuse. Je reçois autant que je donne ». Des livres aux marionnettes, un pied dans le bus, un autre à terre... « Il devrait y avoir des bibliobus en circulation partout et tout le temps. Quand je vois les besoins dans les prisons, les maisons de repos, les quartiers défavorisés... C'est un outil fabuleux qui permet d'aller concrètement et réellement à la rencontre des gens ».

**Évelyne Horlin et Dominique Dupont  
(Mons-Jemappes) :  
les passeuses de jeux**

Ce sont deux bibliothécaires en « détachement ». Leur lieu d' « atterrissage » ? La ludothèque de Mons-Jemappes. Créée en 1999, celle-ci compte aujourd'hui plus de 5900 jeux. Et grâce à leur longue expérience dans le secteur associatif, Évelyne Horlin et Dominique Dupont effectuent un travail de longue haleine.

Choix des jeux, demandes de prix, commandes, réception... « Il y a un gros travail à effectuer au niveau de l'équipement », expliquent-elles. Elles doivent cataloguer les jeux, les plastifier (« une question d'hygiène et de protection »), photocopier les règles, comptabiliser les pièces importantes, apposer les étiquettes et les codes-barres... « Un jeu s'abîme vite, on veille à le garder le plus longtemps possible dans le circuit ». Et puis, il faut créer les notices afin d'aider l'utilisateur dans ses choix.

Tester les jeux ? « On essaye autant que possible » dit Dominique Dupont. « Mais ça n'est pas simple car à côté du prêt, il y a les animations avec des publics cibles : les écoles, les personnes handicapées, les seniors... »

Ici, il faut conseiller un prof, là-bas aider une maman qui fait ses courses de Saint-Nicolas. « Nous transmettons nos coups de coeur en puisant nos idées à gauche et à droite : les revues spécialisées, le salon de l'album illustré, les conseils de Pascal Deru ([www.casse-noisettes.be](http://www.casse-noisettes.be))... »

Mais la ludothèque de Mons-Jemappes est également devenue avec le temps un espace de référence pour les professionnels : « De par notre expérience dans un centre de créativité et une école de devoirs, poursuit Dominique Dupont, nous sommes sensibles aux besoins des intervenants de première ligne : pédagogues, logopèdes... Avec le temps, nous nous sommes un peu spécialisés dans le jeu au service des apprentissages, de la remédiation, de l'aide à la jeunesse... »

Enfin, qui dit « jeux », dit aussi « marché du jeu » : « Nous avons pris le parti de privilégier et soutenir le commerce local. Avec d'excellentes collaborations à la clé et un partage très riche d'expériences ».



Évelyne Horlin et Dominique Dupont

**Marie-Claude Noël (Vielsalm) :  
la responsable au four  
et au moulin**

Marie-Claude Noël est responsable de la bibliothèque de Vielsalm (1 200 usagers actifs, 7 00 habitants). Une institution en milieu rural, désormais constituée en asbl, et qui vit grâce à une équipe dynamique

(huit personnes). « Nous sommes plutôt bien lotis », sourit sa responsable qui est sans cesse au four et au moulin. Gestion du personnel (congelés, remplacements...), commandes de livres, comptabilité au quotidien, travail administratif, rédaction de dossiers pour les autorités publiques... « Près de 50% de mon temps est consacré à du travail administratif, explique-t-elle. Beaucoup de paperasseries, d'évaluations, de comptes à rendre. C'est à la fois normal et très énergivore. Parfois, j'ai le sentiment qu'on est sans cesse en train de se regarder travailler et de s'évaluer. Pendant ce temps-là, on ne crée rien », explique Marie-Claude Noël.

Une fonction transversale qui permet aussi de toucher à tout : « Je continue à faire du prêt, fort heureusement. Et puis il y a les commissions (concertation socioculturelles, ONE...) où je dois représenter la bibliothèque et l'animation ».

À Vielsalm, la bibliothèque est aménagée dans un ancien cinéma. Elle dispose depuis 2000 d'un espace polyvalent et elle collabore activement avec les autres acteurs culturels de la commune (conférences, théâtres, concerts...) « On n'a pas attendu le décret pour diversifier nos pratiques et travailler autour des animations, explique la responsable qui doit également assurer la coordination de ces activités. « L'équipe est très soudée, malgré un certain *turn-over* du personnel (départs, congés de maternité...) Je ne suis pas la cheffe et on travaille collectivement. Il se fait que je suis la plus ancienne et que c'est moi qui m'y colle », sourit Marie-Claude Noël.

L'avenir de sa profession ? Elle est plutôt optimiste : « Le malaise économique sera une opportunité pour apprécier le rôle d'une bibliothèque publique : accès à l'information, lieu de débat, bulle d'espace-temps à la mesure

de l'homme face au toujours plus, toujours plus vite. Le bibliothécaire sera, avec d'autres, un éveillé de rêves, un fournisseur de petits bonheurs » conclut-elle.

**Hakim Larabi (Morlanwelz) :**  
**un animateur dans la planète**  
**« ados »**

Il est animateur-éducateur de formation. Pendant 3 ans, il a travaillé à Anderlues, au sein du Plan social intégré. Après cela, Hakim Larabi a repris des cours du soir comme bibliothécaire. Et en 2007, il a rejoint la bibliothèque de Morlanwelz. « J'avais fait mon TFE autour de la création d'une section ados », explique-t-il. « Et je suis rapidement passé de la théorie à la pratique ».

Depuis lors, un espace à part entière a été aménagé. Mangas, romans et documentaires ont été mis à la disposition des adolescents. « Autrefois, ils étaient soit cantonnés dans la section jeunesse, soit envoyés chez les adultes. Désormais, ils ont leur espace propre, c'est important ».

Club de mangas, organisation d'un grand quiz, animations... Hakim Larabi s'est peu à peu spécialisé, avant de mettre son expérience au service du réseau. « Je commence à connaître leurs besoins, leurs codes et leurs modes, leurs goûts littéraires. Ça me permet de sentir les tendances, d'étoffer au mieux les collections ». Une fonction de bibliothèque-animateur qu'il apprécie pleinement : « Les adolescents sont curieux de tout et si on les responsabilise, si on parvient à les faire passer du statut de simple « lecteur » à celui « d'acteur », ils s'impliquent facilement. Ils ont tellement de choses à nous transmettre. Mais c'est important de les écouter, de leur offrir des lieux d'expression et de libertés avant de leur imposer notre façon de faire à nous les adultes ».

Autre défi : « Ne pas se cantonner au livre imprimé, insiste Hakim Larabi. Ils sont connectés. Ils ont la culture numérique quasi innée. Tablettes, livres électroniques, transmission de scan de mangas via Internet... Ils sont sans cesse en mouvement. Et il faut les suivre sur cette voie si on veut les fidéliser et en faire des usagers durables en bibliothèque ».



Hakim Larabi

**Dominique Noël (Namur) :**  
**la documentaliste spécialisée**

À la bibliothèque provinciale de Namur, Dominique Noël gère le centre de documentation artistique qui compte 7 500 ouvrages

spécialisés, plus de 800 catalogues d'expositions et 150 revues et périodiques spécialisés. « Nous servons également d'opérateur d'appui pour le centre de documentation cinéma et l'asbl Grand Angle qui gère un fond important relatif au 7<sup>e</sup> art (revues, dossiers, affiches...) » De quoi venir en aide

aux étudiants des universités et des (hautes) écoles artistiques. « Nous avons un public forcément spécialisé qui peut trouver chez nous des choses inédites, comme par exemple, une collection de revues d'art des années 50, des catalogues d'expositions d'art contemporain... Mais petit à petit le public s'ouvre et le papillon sort peu à peu de sa chrysalide » sourit Dominique Noël. Au fil du temps, le centre namurois s'est inscrit dans le cadre du plan de conservation partagé des périodiques, initié dès 2009. Il est également impliqué dans le projet de service de réponses à distance, ce réseau « biblio sésame » à la « sauce belge »... ([www.bibliosesame.org](http://www.bibliosesame.org)) « Le temps où chacun travaillait dans son coin est révolu, poursuit la responsable. Nous devons à la fois rationaliser et mutualiser nos contenus, et mettre nos spécificités en avant ».

Au quotidien, Dominique Noël doit être sur différents « fronts » : accueillir les écoles, nouer des partenariats avec les établissements spécialisés, répondre à des demandes d'institutions généralistes... « Un centre de documentation spécialisé n'a pas les mêmes contraintes qu'une bibliothèque classique (faire un plan de développement...), mais nous sommes en permanence en recherche afin d'essayer de valoriser au mieux nos connaissances et nos collections ».

**Bernadette Petre (Bruxelles) :**  
**la catalographe au coeur du réseau**

Attachée à la bibliothèque des Riches-Clares (Bruxelles-Ville), Bernadette Petre est respon-



sable du catalogue collectif bruxellois informatisé (CCBI). Un travail de tous les instants pour entretenir ce gigantesque index qui compte aujourd'hui plus de 852 000 notices, 1,8 million d'exemplaires et met en réseau 40 institutions.

« Le métier de catalographe a évidemment considérablement évolué avec le temps, explique cette spécialiste, mais la base reste la même : avoir l'ouvrage en main, le décrire, lui donner une référence... ».

Pour ce faire, la catalographe doit maîtriser les normes de l'*International Standard Bibliographic Description* (ISBD), les logiciels spécialisés et, bien entendu, l'ensemble des ressources de gestion (SIGB, Aleph, Vubis, Rameau, CDN...) « Nous procédons également à l'échange de notices bibliographiques entre agences bibliographiques nationales via le format UNIMARC » poursuit Bernadette Petre.

Elle dispense par ailleurs des formations et édite un manuel destiné à améliorer la rédaction des notices. « Il faut entretenir le catalogue, veiller à ce qu'il soit de qualité, cohérent et à jour ». Un travail de « veille » permanent. « Parmi les catalographes, il y a forcément des niveaux et un degré d'exigence et de compétences variables », ajoute la responsable.

L'avenir du secteur ? « On va aller vers d'autres normes et un élargissement de l'accès via le web ». À ce stade, c'est encore balbutiant. Mais les potentialités sont énormes. « À partir d'une oeuvre et d'un auteur titre, les possibilités d'hyperliens sont immenses (vers d'autres éditions, des traductions...), sans compter les superliens, l'information ajoutée, etc. Mais pour ce faire, nous allons devoir radicalement changer notre façon de faire. Il faudra un autre état d'esprit, une souplesse, une envie d'aller vers les usagers en exploitant au mieux l'ensemble des nouvelles techniques d'information », conclut la responsable du catalogue collectif bruxellois informatisé.

### **Stéphane Noirhomme (Malmedy) :** **le « tisseur de liens »**

« Les bibliothèques, ce sont des livres, des écrans, et même des gens, figurez-vous ! » Cette phrase du sociologue de la lecture

Claude Poissenot, Stéphane Noirhomme la fait sienne. Zoologiste de formation, guide et animateur nature pendant 20 ans, il est aujourd'hui chargé des animations à la bibliothèque de Malmedy. Un profil riche et atypique qui, en partenariat avec l'asbl Options, joue le rôle de « passeur » entre le public et le lieu : « On m'appelle le tisseur de liens », sourit l'intéressé. Une expo, une actualité, une opération « Fureur de lire »... Peu importe le support, c'est la démarche qui prime : « J'essaie de travailler d'abord la question du sens : qu'est-ce que nous faisons là ? Et de le faire dans un esprit ludique et coopératif ».

Toujours accompagné d'un bibliothécaire (au moins), Stéphane Noirhomme conçoit ses animations aussi comme des formations : « Les collègues bibliothécaires ont une formation initiale assez pauvre en dynamique de groupe et en animation. J'essaie de leur transmettre ma petite expérience et de les impliquer au maximum dans la démarche ».

L'animateur part des livres, évidemment : « ce sont des outils de communication formidables ». Mais il aime aussi travailler avec tout ce qui est « hors champ » : la langue, le regard sur l'actualité, la mémoire individuelle et collective... « On construit ensemble, rien n'est imposé. Et j'aime beaucoup commencer mes animations en disant : « Merci d'avance de nous aider à faire notre métier ». Car c'est avant tout cette collaboration entre le groupe et nous qui permet d'aller de l'avant ».

Un métier d'animateur/formateur qui a toute sa place en bibliothèque : « C'est dans le décret, mais dans la réalité il y a encore du chemin pour imposer cette idée d'éducation permanente et faire en sorte que dans toutes les bibliothèques on parvienne, avec des outils professionnels, à tisser des liens durables avec le public », conclut Stéphane Noirhomme.

### **Jean-Luc Capelle (Nivelles) :** **des collections au service de tous**

« Quelle sera la bibliothèque de demain ? Quel sera notre rôle exact ? Comment va évoluer le livre numérique ?... » Comme la plupart de ses collègues, Jean-Luc Capelle, bibliothécaire à Nivelles depuis 1980, spécialiste « jeunesse »

et désormais responsable de la politique des collections, est en questionnement : « Il y a énormément d'inconnues, mais au-delà des technologies, il y aura je pense toujours besoin de notre savoir-faire, du bibliothécaire à la fois « défricheur » et « point de conseil ». Aujourd'hui, Jean-Luc Capelle est à la croisée des chemins. Au service des professionnels (responsables de bibliothèques, étudiants...), il sert d'opérateur d'appui en gérant et en mettant à disposition de tous une kyrielle de ressources disponibles : revues professionnelles, fonds spécialisés (jeunesse, histoire locale...), ouvrages didactiques et pédagogiques, fonds d'ouvrages numériques, jeux...

« Il faut avoir une vue d'ensemble et travailler sur plusieurs fronts : la recherche documentaire, la création d'animations clé sur porte, la gestion d'un agenda... » explique-t-il.

Ici, c'est un « kit » sur le thème du Petit Chaperon rouge (tapis de conte, matériel didactique, cubes en bois d'animation...) à disposition des professionnels de la petite enfance. Là, un autre outil autour de la guerre 14-18 et de l'actualité à venir à l'occasion du Centenaire. Plus loin, c'est un projet autour de Darwin ou la création d'une collection d'appoint sur la littérature érotique.

« Nous nous mettons au service du réseau en essayant d'offrir des outils de qualité, avec du contenu, des pistes d'animation, des adresses de personnes ressources... », ajoute Jean-Luc Capelle. De quoi alimenter les bibliothèques de petite taille ou moins bien loties et de nourrir à bon escient leur projet de lecture publique.

## 2. LA PAROLE AUX USAGERS

« **Livrophiles** », retraités érudits, ados fans de mangas, simples citoyens désireux de se plonger dans un magazine, enseignants en quête d'outils pédagogiques, familles de passage... Ce sont des milliers d'usagers qui, chaque semaine, poussent les portes des bibliothèques publiques. Chacun pour des raisons diverses : emprunter un livre, participer à une animation, surfer dans un EPN, consulter des périodiques... *Lectures* est allé à la rencontre de ces « consommateurs » de la lecture publique d'Ottignies à Huy en passant par Hannut et Etterbeek.

**À Huy :**

« **Quand je viens ici, je picore... »**

« Sans la bibliothèque, je serais déjà ruinée. J'adore tellement les livres ! », s'exclame Brigitte, 71 ans, les bras chargés de bouquins. Nous sommes à Huy, à l'étage des adultes. Entre une petite musique jazzy et une expo photos sur le Mexique, cette lectrice fidèle poursuit : « Nous avons vraiment de la chance d'avoir un tel service au public. Des conseils judicieux, un éventail de choix extraordinaire, des nouveautés... Personnellement, je suis comblée ».

Deux présentoirs plus loin, Danièle, 64 ans, venue d'Amay, la commune voisine, confirme : « La lecture, c'est mon passe-temps favori. J'adore les polars, mais pas seulement. Alors, quand je viens ici, je picore. Quand je cherche un titre précis, ils peuvent le commander. Et si je n'aime pas un livre, je le ramène, c'est pratique ».

Au comptoir, on fait la file. Usagers et bibliothécaires échangent quelques mots. Une rapide recherche bibliographique, quelques conseils sur un auteur, un coup de cœur partagé... « C'est vraiment du sur mesure », se félicite un habitué. Dans les rayons « romans d'amour », une jeune lectrice fait son « petit marché » avant de se plonger dans une 4<sup>e</sup> de couverture : « Moi, je me débrouille toute seule pour mes choix et je dévore tout ce qui passe ».

Isabelle, 50 ans, infirmière-enseignante et mère de famille, clôture sa visite hebdomadaire, son cabas rempli de livres : « C'est mon petit rituel à moi. J'y viens au moins une fois par semaine. J'adore cet endroit, c'est magique. Polars, livres d'histoire ou de psychologie, littérature jeunesse... On trouve de tout et ils suivent très bien l'actualité. On a encore une image trop stéréotypée de la bibliothèque publique. Ce sont des lieux vivants, en mouvement ».

En bas, l'espace numérique NetGal@xy.Huy ne désemplit pas. La salle « jeunesse » est aussi très animée. Des enfants lisent, d'autres farfouillent. On range, on plastifie des couvertures. « Maman, viens voir, il est rigolo celui-

là ». Et les abonnés de vanter les mérites de la lecture publique : « des prix ultra-démocratiques » ; « une ouverture sur le monde » ; « un moment précieux et privilégié en famille » ; « une source inépuisable d'inspiration » ; « de quoi nourrir leur imaginaire »...

Yasmine, 16 ans, est venue avec sa maman, sa sœur et une amie : « Je dois lire un roman tous les 3 mois environ pour l'école, explique cette étudiante de l'Abbaye de Flône. En dehors de ça, j'adore lire. Tout, sauf du *fantasy* ! ». Elle sort sa liste de son sac. « Cette fois, ce sont *Les fausses innocences* d'Armel Job. Et d'ajouter, en souriant : « Je ne dois pas traîner, c'est pour après les vacances ».

#### À Hannut :

##### « Le livre reste une valeur refuge »

Eliott, 2 ans et demi, déambule au milieu des pliages, cadavres exquis et autres imagiers magiques de la faune et de la flore. Sa maman et sa sœur Sophie de seize ans se laissent, elles-aussi, bercer par cette « exposition » de Pittau à Gervais, installée dans le hall d'accueil de la bibliothèque communale de Hannut. C'est un samedi matin à la conquête des mots : « Les livres sont tellement chers, explique cette jeune mère de famille. Si on devait leur offrir tout ce qu'ils aiment, ça serait impayable. Grâce à la bibliothèque, on peut diversifier leurs lectures, les renouveler au gré de leurs envies. Je veux aussi les pousser à sortir de leur petit cocon « Internet », à effectuer des recherches ciblées, à développer un esprit critique. Le livre reste une valeur refuge, un objet durable. Il faut le soutenir ».

À l'accueil, les deux bibliothécaires de service multiplient les conseils et les infos. Un papa se faufile dans les rayons. Ses filles ont déjà sélectionné une BD et un *Max et Lili*. « C'est la première fois que je viens, d'habitude c'est ma femme qui les accompagne. Je ne regrette pas. C'est vraiment un bel espace ».

Anne, citoyenne de Landen, la commune néerlandophone voisine, est au contraire une grande habituée des lieux : « Dans ma commune, le rayon de la littérature francophone est vraiment très petit et se limite aux grands

classiques. J'ai vite fait le tour. J'ai besoin de livres pour vivre, me nourrir l'esprit. Des romans psychologiques, qui ont du fond et racontent une histoire, pas des choses à l'eau de rose ». Alors Anne vient une fois par semaine. Elle fait une « razzia » et repart, pleine d'espoirs et de lettres : « Nous accueillons régulièrement une petite fille biélorusse. Quand elle est entrée pour la première fois ici, ses yeux pétillaient de plaisir. Nous avons vraiment une chance d'avoir de tels lieux ».

Dans la salle de prêts, les usagers vont et viennent. Paule, à la retraite depuis mai dernier, y trouve son bonheur : « Maintenant, j'ai pleinement le temps de lire. Pour 6,00 € par an, j'ai le choix. Je lis, je découvre, si ça ne m'intéresse pas, je ne m'accroche plus. Et quand je suis en manque, hop !, je refais un saut à la bibliothèque. J'ai des phases Sullizer, Christian Jacq, Marc Levy... C'est un peu au gré de mes humeurs ».

Il est presque 13h, la bibliothèque hannutoise va bientôt fermer ses portes. Un couple et leurs deux enfants jettent un œil sur l'« exposition », visiblement amusés : « On vient deux fois par semaine, souvent en famille. C'est un petit moment agréable. C'est tellement pratique et bien organisé ». Entre « Yakari », des livres « de grands » et un Larousse illustré, la petite tribu s'en va, heureuse d'avoir passé « un beau petit moment » au cœur de ce temple littéraire.

#### À Mons-Jemappes :

##### « Un lieu de ressources et d'échanges »

« De nos jours, je vois mal comment on pourrait encore se passer d'une bibliothèque ». Pour Sylvie Legrand, enseignante en psychopédagogie à la Haute école provinciale de Hainaut Condorcet, c'est clair : la bibliothèque de Mons-Jemappes est un « outil pédagogique indispensable ».

Avec ses élèves normaliens, futurs instituteurs-trices de demain, c'est quasi le prolongement de l'institution : « Il y a tant de compétences, de disponibilité et d'échanges, qu'on aurait tort de s'en priver ! », sourit-elle.

Visite des lieux, participation aux animations, recherches documentaires, conseils en litté-

rature jeunesse... « Quand les élèves vont là-bas, ils sont pris en main, quasi coachés. Et le personnel de la bibliothèque fait le maximum pour se rendre utile en offrant des services quasi à la carte » se félicite l'enseignante.

Pour Sylvie Legrand, c'est aussi un lieu de « ressources », notamment en matière de livres spécialisés en psycho-pédagogie. « Ils ont des ouvrages à la fois théoriques et pratiques, ils nous font des propositions et sont à l'écoute de nos demandes ».

Les étudiants vont sur place pour emprunter des malles de livres qu'ils emportent ensuite en stage. Ils prennent part aux animations aussi. « Les animateurs leur donnent des conseils pour partager une histoire, exploiter des techniques de lecture à voix haute, garder l'attention des petits... C'est très formateur ».

Le monde de l'édition bouge sans cesse. Et la bibliothèque est aussi un lieu de « défrichage ». « Nos élèves peuvent s'appuyer sur des sélections de qualité pour aller en classe et proposer des choses nouvelles ». Par ailleurs, insiste l'enseignante, « ils peuvent nourrir leurs travaux, puiser des idées ça et là. C'est très riche ».

#### À Ottignies : « Apprendre à lire sans posséder l'ouvrage »

Un petit air indien plane sur la Ferme du Douaire à Ottignies. Guirlandes de fleurs et saris colorés donnent à cette belle bâtisse du XVII<sup>e</sup> une touche d'exotisme sur fond d'Europalia Inde. Perrine, étudiante en romanes à l'UCL, parcourt les périodiques : « Petite, je venais souvent à la bibliothèque. Avec le temps, un peu moins. Et là, je fréquente surtout les bibliothèques de l'unif qui sont plus spécialisées. Mais pour un travail en linguistique, je dois réaliser un corpus publicitaire. Ici, j'ai un grand choix de magazines ». L'étudiante n'en reste pas moins une ardente défenderesse de la lecture publique : « On peut multiplier ses sources littéraires, apprendre à lire sans posséder forcément l'ouvrage. J'aime bien cette idée de transmission, de « livre voyage », d'annotations laissées ça et là ».

À l'étage des sciences humaines, Dominique, de Court-Saint-Étienne, parcourt religieuse-

ment les rayons : « Quand j'ai des soucis personnels, je me plonge dans la catégorie psychologie. Là, je cherche quelque chose sur le deuil... »

Deux escaliers plus loin, un couple de Grez-Doiceau et leurs deux enfants sont le nez dans les casiers. « C'est la première fois que je viens, explique le papa. Je suis un fan de BD et franchement, j'ignorais qu'ils avaient un tel choix. Dans le genre plan pas cher, je reviendrai ! ».

Jean-François, 39 ans, habitué des lieux, n'est pas tout à fait de cet avis. « À Bruxelles, on payait 8,00 € par an et le prêt de 10 livres était gratuit. Ici, il y a un forfait par ouvrage. Voyez, j'en ai pour 2,20 € aujourd'hui. Ça n'est évidemment pas énorme en soi, mais je me dis que pour des gens moins favorisés, ça pourrait être un frein ».

Dans la salle des documentaires, Yasmina et Aurélie, douze ans, élèves à l'athénée royal travaillent en silence sur la table du fond. « On doit faire un travail pour l'école sur le peintre Robert Delaunay. Ici, il y a tout à portée de main, c'est pratique ».

À l'accueil, les usagers font la file. Certains sont passés à la ludothèque voisine avant. C'est le cas de Marion, six ans, et de sa maman : « Le mercredi et le samedi, c'est l'étape obligée. On découvre des jeux à bas prix et s'ils ne nous plaisent pas, on n'insiste pas ». Au fil des rencontres, chacun y va de son commentaire positif : « Ils donnent des conseils avisés » [...] « Il y a plein de chouettes animations et on se sent à l'aise » [...] « Mon fils de deux ans adore, il peut regarder, toucher, commenter. Ici, il est toujours en éveil » [...] « Ils font un effort pour avoir de nombreuses nouveautés, c'est franchement à la page ».

#### À Etterbeek : « Un indispensable service public »

Bruno et Chouchane sont des fidèles de la bibliothèque Hergé, à Etterbeek. Ils viennent emprunter des ouvrages ou lire sur place. Pour leur bonheur personnel ou pour le boulot. « Je travaille dans un service d'aide à la jeunesse et c'est une source inépuisable d'idées. Pour le

reste, c'est variable : déco, BD, magazines... Et quand on part en voyage, le *Guide du Routard*.

À l'étage, Carlo, 63 ans, lit *La Libre* et dépiaute les revues. Il vient tous les deux ou trois jours. « À la maison, j'ai la télé et Internet, ici j'ai tout le reste à disposition. C'est une autre façon d'apprendre. Je m'y sens bien ».

À l'autre bout de la section, Jacques, retraité, de Woluwe, se présente comme un « rat de bibliothèque ». Il lit de tout « sauf des romans ». « Je passe des heures à parcourir des livres, ça m'instruit et me distrait ».

Pierre, 40 ans, médecin, est venu avec son petit bout. Il aime « lui transmettre le goût de la lecture ». Il apprécie cet « indispensable service public ». Et apprécie l'idée de partager un livre sans « forcément l'acheter, le consommer ».

Dans l'espace public numérique (EPN) aussi, les usagers semblent satisfaits. À l'image de Joëlle, 54 ans, qui vient deux fois par semaine. « Je n'aime pas lire, mais je n'ai pas d'ordinateur à la maison. Je n'ai pas envie d'investir dans une connexion. Alors je viens ici pour relever mes mails, me connecter à Facebook. Parfois, j'alterne avec le cybercafé de Woluwé ». Nadine, enseignante, acquiesce : « C'est un endroit calme, lumineux. Les ordinateurs sont en bon état, le personnel accueillant. J'ai un PC à la maison, mais je préfère venir ici, ça me change les idées ».

Dans les fauteuils de couleur, Iraf, élève en 6<sup>e</sup> année à l'école Saint-Stanislas, affiche un grand sourire. Il est plongé dans son *Max et Lili* et s'exclame : « C'est beau et j'apprends des choses ».

Une dame portant un sac à dos monte l'escalier. Elle est directrice dans une école pour personnes déficientes auditives et vit... au-dessus de la bibliothèque Hergé. « Quand j'ai besoin de quelque chose, je ne suis pas loin », sourit-elle. « La lecture publique, c'est une question d'éducation, de culture. Je pense qu'elle manque encore globalement de visibilité. Les gens lisent sans doute moins et font peut-être moins d'effort. Mais c'est dommage, car tout est là : un service impeccable, des animations, un lieu fonctionnel, énormément de disponibilité... »

### À Morlanwez : « Tout sauf un cénacle fermé »

Jacques Bruart est médecin pneumologue à la retraite. La bibliothèque de Morlanwez, il la fréquente assidûment. « J'ai toujours beaucoup lu et acheté énormément de livres, mais avec mon travail, je n'avais jamais l'occasion de venir en bibliothèque ». Depuis 2004, Jacques a du temps. « Et comme je dis toujours, je suis a-sportif et complètement a-bricoleur alors j'ai de quoi largement remplir mes heures de loisirs », sourit ce retraité enthousiaste. Désormais, ce grand « livrophile » fait quasi partie des meubles à la bibliothèque. « Je me suis très vite bien entendu avec l'équipe. Ils sont super motivés et dynamiques. Nous échangeons énormément. Je leur fais part de mes coups de coeur et inversement ».

Cet ex-chef de service à l'hôpital de Tivoli aime aussi le livre en tant qu'objet : « J'aime l'avoir en main, le manipuler, le sentir, retourner en arrière... » Mais pour le voyage, Jacques s'est aussi acheté une liseuse : « C'est tellement pratique, je ne dois plus emporter une pile de bouquins avec moi ».



Jacques Bruart



Bibliothèque  
de Morlanwez

Jacques défend corps et âme la lecture publique : « C'est capital d'avoir de tels lieux accessibles à tous. À l'heure actuelle, on vit dans sa bulle, par écrans interposés. La bibliothèque permet le contact, l'échange, le partage. Et puis, il y a le savoir des professionnels, leur connaissance des livres. On ne met pas assez en valeur ces institutions. Nous avons besoin de lieux ouverts comme ceux-là, qui mettent les gens en relation, qui nous élèvent l'esprit ». Jacques Bruart n'a pas une vision étriquée du livre : « Peu importe le titre. Il nous permet d'apprendre, de rêver, de se relaxer... » Et bat en brèche l'idée (souvent fausse) selon laquelle la bibliothèque « serait un cénacle

fermé, rempli d'ouvrages vieillots ou peu intéressants ». Mais il va un pas plus loin : « Mon beau-père qui était prof de français et directeur du centre culturel du Hainaut a été à l'origine de la création des bibliobus. Amener le livre vers les gens : à l'époque, c'était une idée avant-gardiste. Je trouve qu'il faudrait pousser cette logique plus loin encore. Le public n'est pas toujours disponible. Il y a sans doute encore beaucoup de freins sociaux et culturels. Or, pour avancer, une société a besoin de gens instruits. Mettre le livre dans le plus de mains possibles, voilà un beau défi pour nos autorités ». ●

*Bibliothèque  
de Morlanwez*



## •• Je suis étudiant bibliothécaire, et j'aime ça !

Pour ce sondage, un questionnaire, intitulé « Le métier de bibliothécaire en Fédération Wallonie-Bruxelles », a été soumis, en septembre-octobre 2013, à 134 étudiants de deuxième année (2013-2014) « Bibliothécaires, documentalistes, sciences du livre » issus de 11 implantations différentes (plein exercice, promotion sociale, université). Les implantations concernées sont : l'Institut Jean-Pierre Lallemand, IRAM, MIRWART, IPSMA, IEPSCF de Tournai, Promotion sociale de La Louvière, ULB, UCL, IESSID, Hénallux Malonne, Haute école de la Province de Liège.

*Sondage réalisé par Nicolas BORGUET* ●  
*Service de la Lecture publique,*  
*Paulette TEMMERMAN*  
*Secrétaire de rédaction de Lectures,*  
*Jean-François FÜEG et Florence RICHTER*

Parmi les répondants, on compte :

- 46 garçons et 88 filles ;
- 76 en plein exercice, 51 en promotion sociale et 7 universitaires.
- Âges<sup>1</sup> :  
 Nombre de personnes interrogées nées entre 1965 et 1975 : 20 ;  
 Nombre de personnes interrogées nées entre 1976 et 1985 : 13 ;  
 Nombre de personnes interrogées nées entre 1986 et 1995 : 100.

Deux questions étaient posées.

La première, à choix multiple : « Pourquoi avez-vous choisi les études de bibliothécaires ? », question pour laquelle les étudiants cochaient une ou plusieurs réponses (3 maximum) parmi les suivantes :

- Intérêt pour la bibliothéconomie ;
- Intérêt pour l'aspect relationnel ;
- Intérêt pour l'animation ;
- Intérêt pour les TIC ;
- Intérêt pour la recherche documentaire ;
- Intérêt pour l'éducation permanente ;
- Intérêt pour le développement culturel local ;
- Intérêt pour l'actualité ;
- Intérêt pour la culture générale ;
- Intérêt pour le livre et la lecture ;
- Intérêt pour les archives ;

- Autres (précisez).

La seconde question était ouverte, les étudiants devaient répondre en 5 lignes à l'interrogation : « Pour vous, être bibliothécaire ou documentaliste, c'est... ».

### **PREMIÈRE QUESTION (à choix multiple) : focus sur le Relationnel et la Technique du métier**

#### Résultats globaux

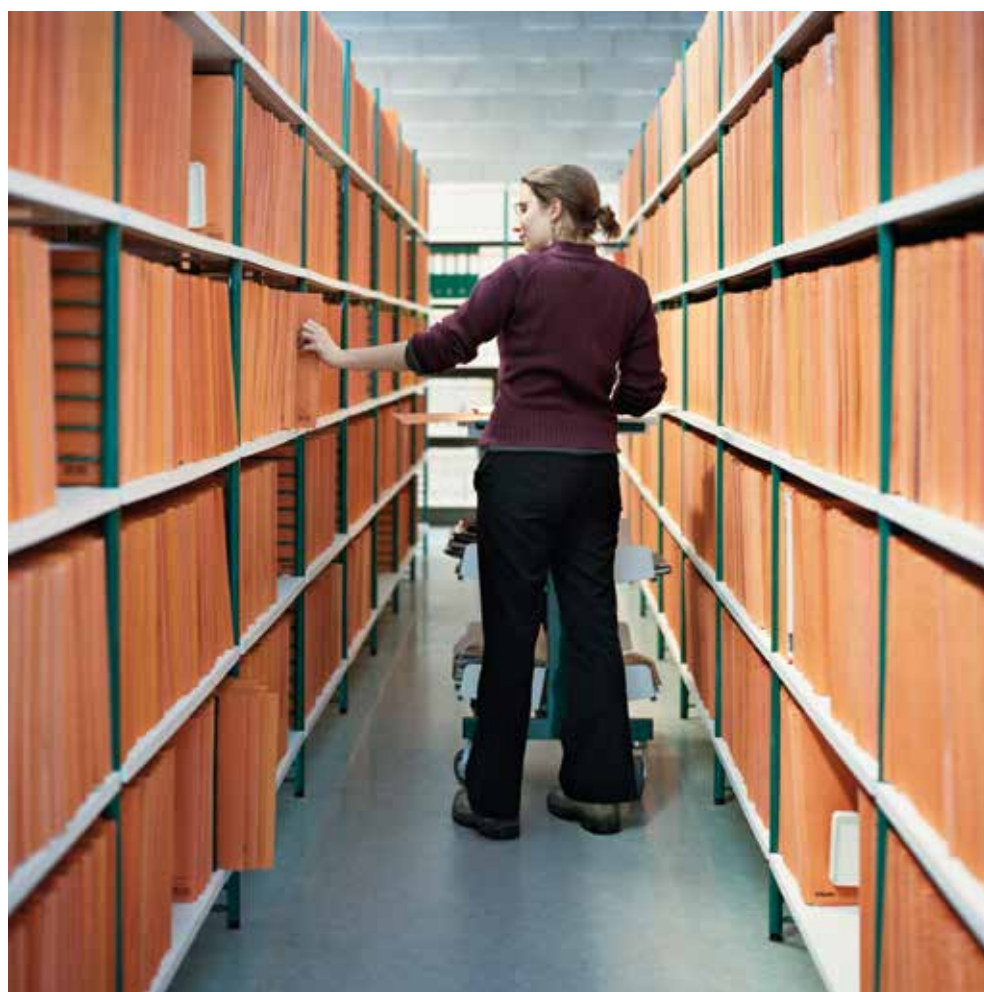
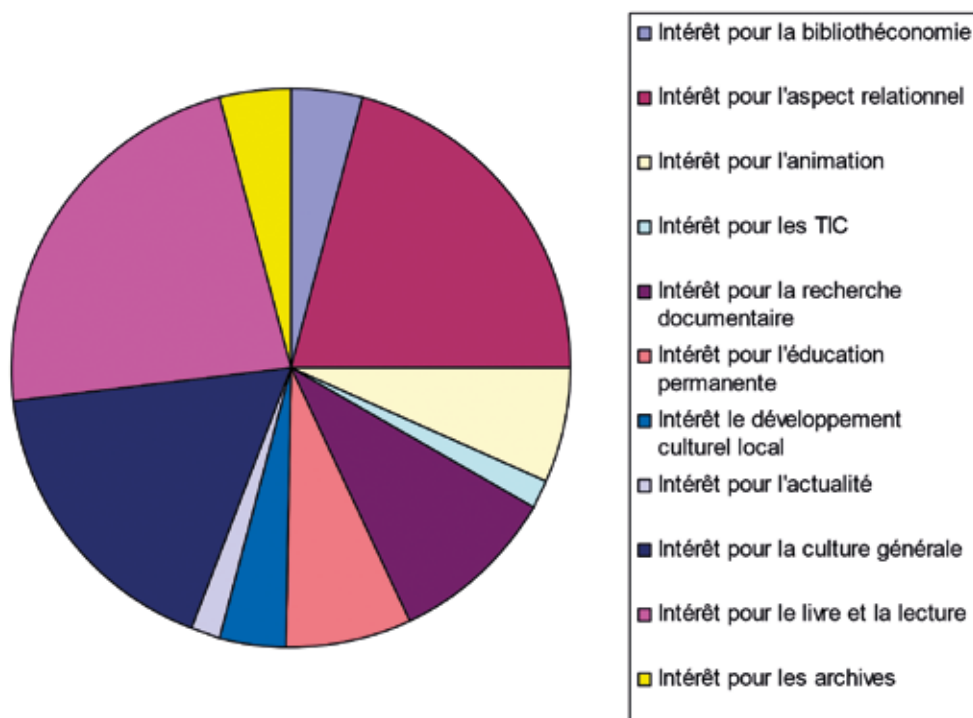
Si l'on envisage les résultats dans leur globalité, trois réponses apparaissent nettement plus que les autres : en tête, on trouve « L'intérêt pour le livre et la lecture » (66 % des répondants l'ont cité) puis « L'intérêt pour l'aspect relationnel » (61 %) et « L'intérêt pour la culture générale » (51 %).

Les deux réponses qui ont été citées le moins souvent par les personnes interrogées sont, d'une part « L'intérêt pour les TIC » et d'autre part « L'intérêt pour l'actualité ». Seuls 7 étudiants ont choisi ces deux réponses.

Les autres *items* sont apparus entre 15 et 38 fois chez les étudiants interrogés.

<sup>1</sup> Il faut noter qu'une personne interrogée n'a pas indiqué son âge.

Représentation de l'ensemble des réponses enregistrées



Bibliothèque de Jemappes

© Katherine Longly



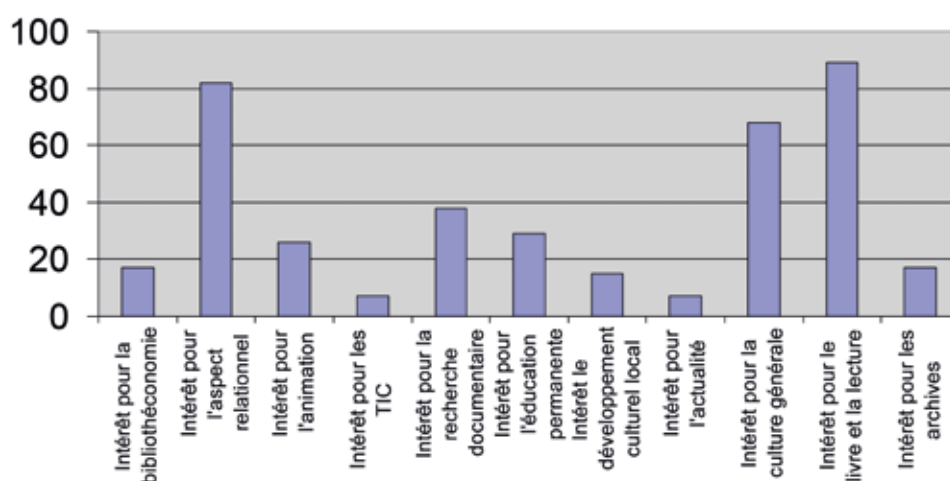
### Résultats globaux versus résultats par sexe

« L'intérêt pour l'aspect relationnel » était présent chez 61,2 % des personnes interrogées. Mais il a été cité par 72,7 % des répondants de sexe féminin et par seulement 39,1 % des répondants de sexe masculin. De même, pour « L'intérêt pour l'animation » qui est globalement apparu chez 19,4 % des personnes interrogées mais chez 24 % des femmes et seulement 11 % des hommes. Par contre, « L'intérêt pour la recherche documentaire » apparaît chez 28,4 % des répondants mais chez 20,5 % des femmes et 43,5 % des hommes.

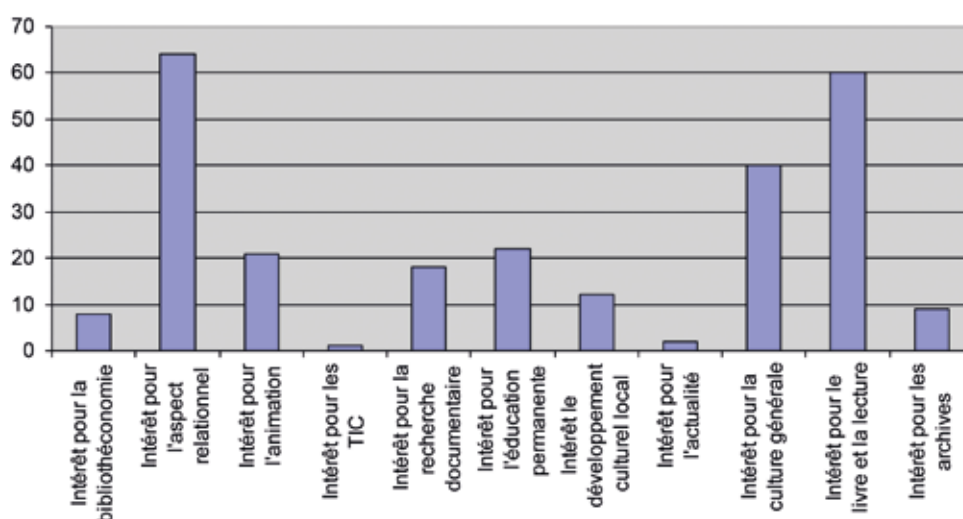
Il semble que les réponses des femmes soient plus focalisées sur l'aspect relationnel et l'animation ; les hommes ont, quant à eux, davantage que les femmes, mis en avant la bibliothéconomie, les TIC, la culture générale, les archives et surtout la recherche documentaire. Bref, des éléments moins axés sur le relationnel et concernant des aspects du métier centrés sur la réalisation d'un travail à la fois plus solitaire et plus technique.

Les autres *items* apparaissent sensiblement dans les mêmes proportions pour l'ensemble des répondants, hommes ou femmes.

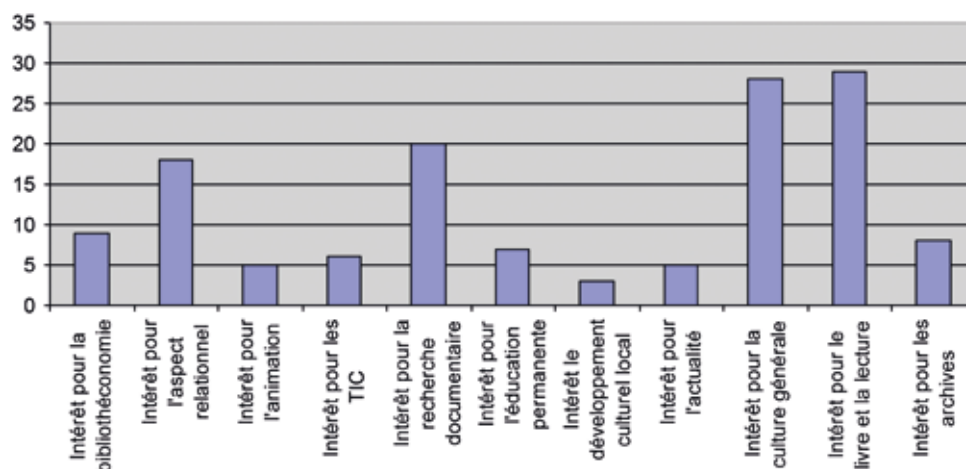
#### Résultats globaux



#### Résultats pour les femmes



### Résultats pour les hommes



### Résultats globaux versus résultats par année de naissance

Les réponses les plus souvent citées en fonction de l'âge du répondant sont :

- Pour les étudiants nés entre 1965 et 1975 : « L'intérêt pour l'aspect relationnel » (cité par 63,2 % des répondants de cette catégorie) puis « L'intérêt pour la recherche documentaire » (cité par 52,6 %) ;
- Pour les étudiants nés entre 1976 et 1985 : « L'intérêt pour le livre et la lecture » (cité par 84,6 %) puis « L'intérêt pour l'aspect relationnel » (61,5 %) ;
- Pour les étudiants nés entre 1986 et 1995 : « L'intérêt pour le livre et la lecture » (cité par 67 %) puis « L'intérêt pour l'aspect relationnel » (60 %).

On soulignera la présence de la réponse « Intérêt pour la recherche documentaire » plus de 2 fois plus souvent chez les étudiants les plus âgés - nés entre 1965 et 1975 - que chez les autres.

Bibliothèque  
de Tournai



© Étienne Bernard

### Résultats globaux *versus* résultats par type d'enseignement

Les résultats par type d'enseignement sont relativement proches des résultats globaux. On ne remarque qu'un seul élément significativement différent : les universitaires ont largement mis en avant leur « Intérêt pour la recherche documentaire » puisque 71,4 % ont cité cet élément (au détriment de l'« Intérêt pour la culture générale ») alors que seulement 19,7 % des étudiants en plein exercice et 35,3 % des étudiants de promotion sociale l'ont cité.

### SECONDE QUESTION (ouverte) : focus sur la Transmission du Savoir

« Pour vous, être bibliothécaire ou documentaliste, c'est... » ?

Lorsqu'on permet aux étudiants de sortir du cadre formel de la première question à choix multiple, et qu'ils peuvent s'exprimer librement en répondant à une question ouverte, l'analyse des motivations et visions sur le profil du métier révèle des constats paradoxaux. D'où l'intérêt de cette question de type « qualitatif » permettant d'affiner l'approche strictement « quantitative » de la première question.

D'abord la distinction entre hommes et femmes (voir plus haut) s'estompe fortement, car presque tous les répondants insistent sur la polyvalence dans le métier ; ils mettent autant en avant l'aspect relationnel que l'aspect technique. Pour l'aspect relationnel, on retrouve les mots : « médiateur », « animateur », « métier altruiste », « développer les pratiques de lecture des gens » ; un peu moins : « travailler en équipe ».

Pour l'aspect technique du métier, on découvre une importante évocation de la « mise en valeur des fonds culturels et documentaires », qui précède largement les quelques rappels de « l'importance du numérique » ou de la « catalographie ».

Mais surtout, de manière massive, de très nombreux étudiants évoquent en premier lieu un métier de « transmission des connaissances et du savoir » !

Voici sept réponses représentatives et reproduites *in extenso*. Être bibliothécaire ou documentaliste, c'est :

- « Encourager les gens de tout âge à découvrir [le monde ?] à travers la lecture. Il faut d'abord amener les gens à lire mais aussi leur montrer que la bibliothèque ne s'arrête pas au livre, qu'il y a d'autres moyens et objets permettant de s'enrichir (animation, technologie,...) Bref, je pense qu'aujourd'hui, être bibliothécaire ou documentaliste, c'est donner accès au savoir à tous. »
- « Pour moi, être bibliothécaire ou documentaliste, c'est être acteur dans la transmission des savoirs, des connaissances dans tous les domaines, pour préserver le passé, s'inscrire dans le présent et assurer l'avenir pour les générations futures. »
- « S'occuper d'un endroit où toutes les connaissances sont regroupées. Veiller à ce qu'il soit ordonné, mais vivant en achetant des nouveautés ; et aussi faire des animations pour rendre la lecture plus vivante et moins scolaire. »
- « Être bibliothécaire, c'est être un médiateur culturel. Pouvoir faire profiter l'utilisateur de l'accès au savoir, replacer le livre ou le documentaire au centre de l'éducation. »
- « Permettre aux citoyens d'accéder à la lecture et de continuer à s'instruire au quotidien. Apprendre au lecteur à chercher par lui-même ce qu'il désire lire, le rendre responsable de ses choix, lui permettre de rencontrer d'autres ressources qui pourraient l'intéresser et lui faire découvrir une diversité culturelle qu'il ne connaît peut-être pas. Préserver des documents permettant d'étudier le passé pour comprendre le présent dans l'espoir d'améliorer le futur. Garder l'esprit critique face à l'information toujours plus abondante. »
- « Promouvoir le plaisir de la lecture, participer à la construction du sens critique, mettre à disposition des informations. »
- « Mettre en valeur des fonds culturels et documentaires, donner aux usagers des outils analytiques et participer au développement des pratiques de lecture. C'est donner une ouverture sur le monde dans toute sa diversité. »

**EN CONCLUSION ?**

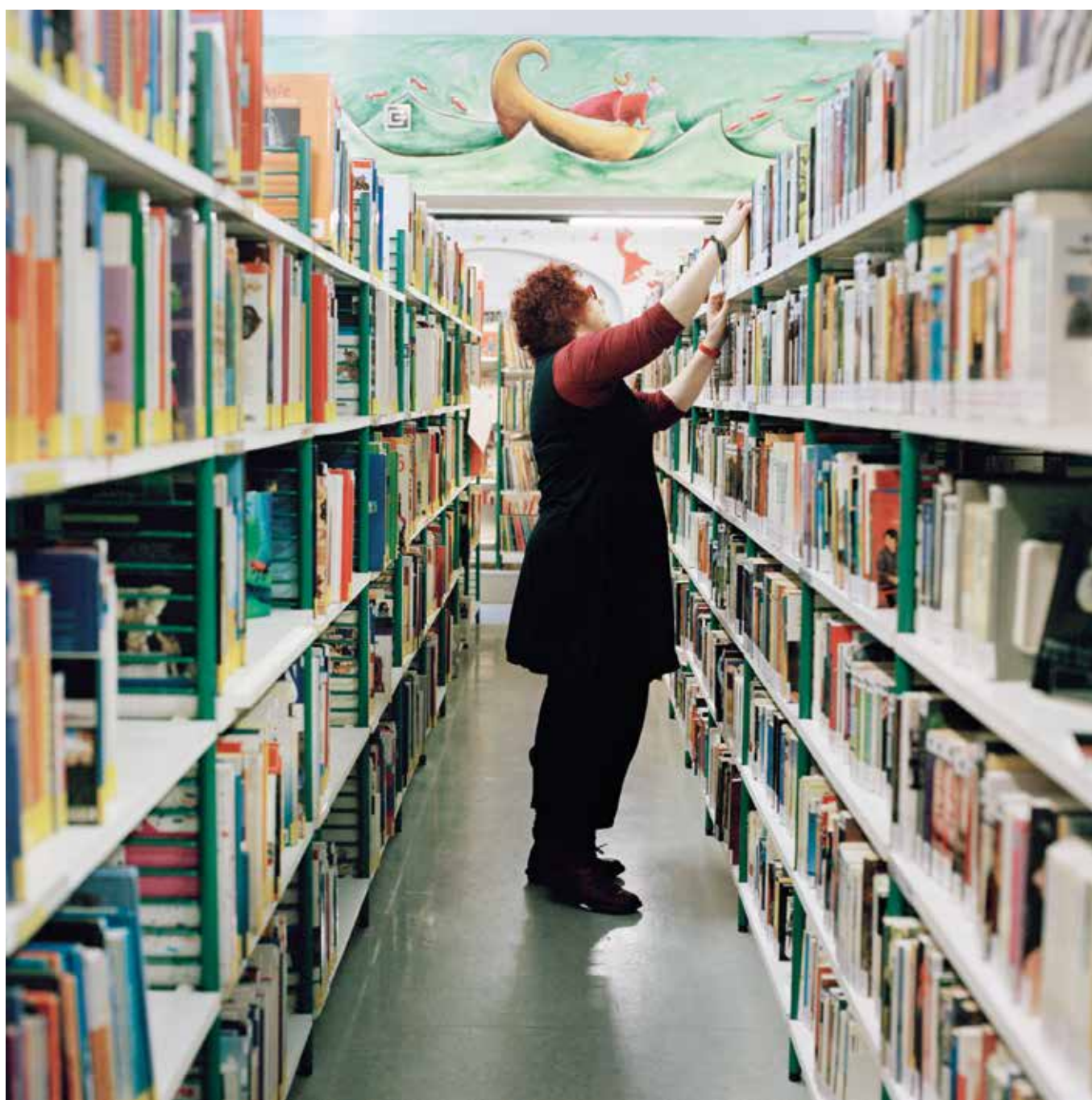
Faisons confiance à la vision du métier par les étudiants !

Vu l'importance des réponses axées sur deux thèmes assez proches dans les deux questions du sondage, à savoir « l'Intérêt pour la culture générale » (question 1) et « la Transmission du Savoir » (question 2), pourquoi ne pas encourager davantage, dans les

Plans Quinquennaux de Développement des bibliothèques, la thématique de l'autoformation en bibliothèque ?

Et pour terminer : un étudiant (car il s'agit d'un homme) a répondu avec un bel humour à la seconde question ouverte ; son exclamation fournit une excellente conclusion au sondage, comme au dossier de *Lectures* : pour cet étudiant de Charleroi, être bibliothécaire, c'est... « CHOUETTE ! » ●

Bibliothèque  
de jemappes



© Katherine Longly

*Lectures* n°184 (janvier-février 2014) / Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Editrice resp. : Martine Carsou / www.bibliotheques.be